

L'US
UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

MIAG
Respecter
et revaloriser
nos métiers

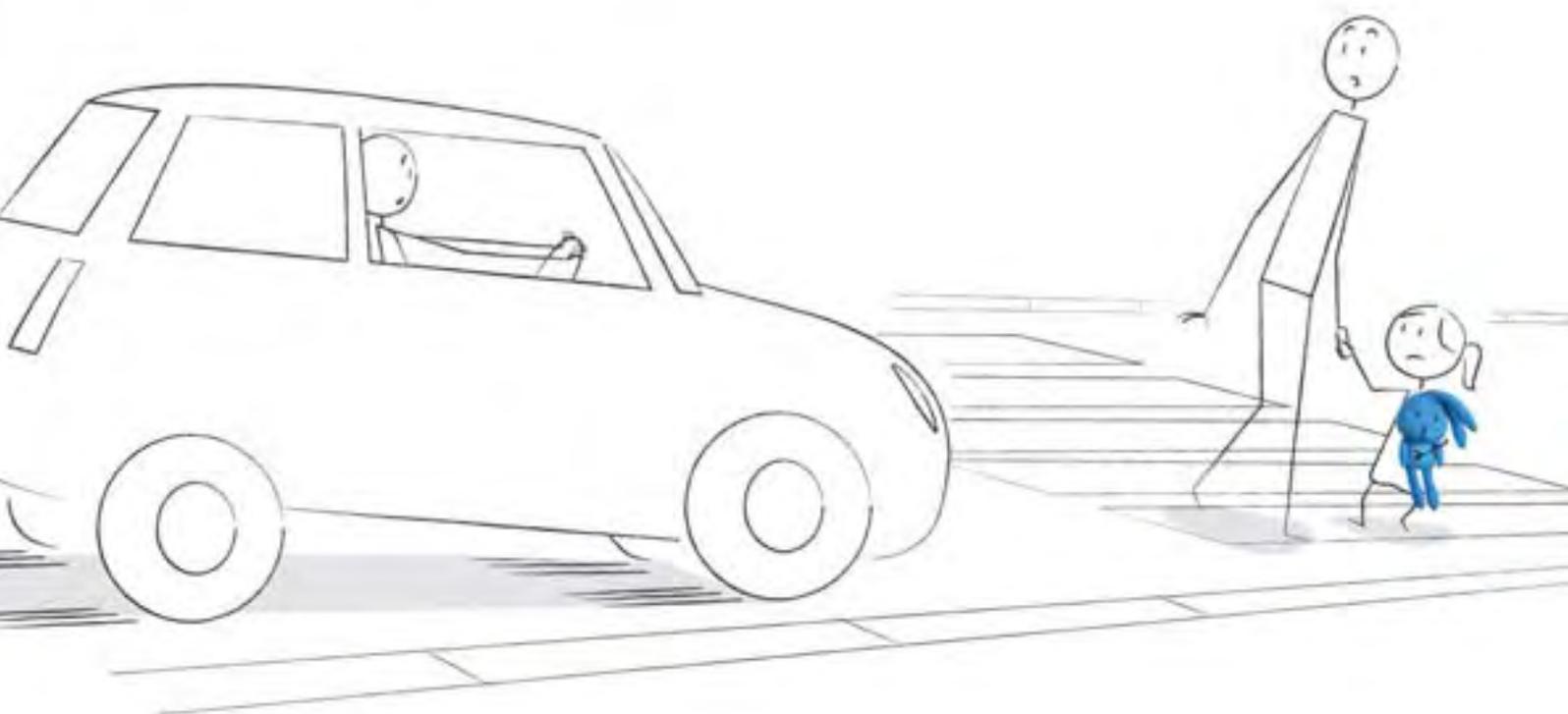
Actualité
**Après les 9 & 18 mai :
déterminés pour gagner**

Dossier
Les emplois de service

Entretien
Damien Carême



Vous trouvez normal qu'un véhicule soit mieux assuré que votre famille ?



11 millions d'accidents domestiques se produisent chaque année*, seulement 13 % des familles sont protégées**.

La MAIF vous aide à protéger ce qui a le plus de valeur.

Plus d'informations sur maif.fr

*INPES - Santé publique France. **Kantar TNS - Etude Sofia 2017, 13% des individus interrogés ont déclaré obtenir un contrat Garantie des Accidents de la Vie, MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Fila-MAIF - Société anonyme au capital de 114 337 500€ entièrement libéré - RCS Niort: 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.



assureur militant



Édito

Chacun pour tous !

Éducation, Fonction publique, retraites... Toujours et partout, c'est la solution de l'individu renvoyé à ses choix personnels qui est privilégiée ; ce sont les perspectives solidaires qui sont ignorées voire combattues par tous ceux qui veulent offrir au marché de nouveaux terrains pour la valorisation des capitaux. L'Éducation est un de ces marchés. Offrant des perspectives de profits immenses, elle aiguise les appétits et la cupidité. Et la proie est facile, tant les parents sont prêts à assurer à leurs enfants la possibilité d'échapper à la précarité grâce aux études. Qui pourrait leur en faire le reproche ? Mais pour cela l'Éducation, gratuite et de qualité, est un obstacle. Ainsi se développe le « marché de l'anxiété », auquel, par exemple, Parcoursup - et ses bugs - participent largement : *Coaching, Edutech, Complete learning solutions...* rien n'est trop beau pour vendre du rêve. Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner que, dans les élections, l'abstention et le vote du repli sur soi triomphent. S'il n'existe plus aucune perspective collective, à quoi bon s'investir dans le débat politique ? Mais c'est une illusion. La question sociale ne s'évaporerait pas. Il faut voter pour combattre les fausses solutions démagogiques et les reculs démocratiques, éviter les fausses alternatives pour

faire avancer les solutions solidaires.



Frédérique Rolet
secrétaire générale

32 Sur le terrain

L'école du socle



42

Entretien
Damien Carême,
maire de Grande-Synthe

21

Dossier
Les emplois de service :
formations et
qualifications tertiaires

SOMMAIRE

30 jours

Dans la classe

- Les gratifications et les sanctions en conseil de classe

Portrait

- L'association « Survie » : contre la Françafrique

Actualité

- Bilan des 9 et 18 mai
- Enquête sur le premier jour des examens
- Le 1^{er} mai à Paris
- Fonction publique : examen du projet de loi
- Soutien à Olivier Sillam
- Réforme des retraites
- Retraités : acquis de la mobilisation
- Lycée, une mesure peut en chasser une autre...
- EPLESF, la ruralité abandonnée
- DNB, bilans de fin de cycle
- Collège Mercusot de Somberton : Lutter contre l'autoritarisme
- Lycée Blanquer :
– liberté de choix ?
– le casse-tête des emplois du temps
- Histoire-géographie et EMC au lycée
- Italien, langue menacée
- Europe : droit du travail ?
- Union européenne : mandats du SNES-FSU

Rattrapage

- Le congé maladie

Éco/social

- La santé au travail
- Les privatisations
- Inégalités et mondialisation

4 Dossier 21

- Les emplois de service : formations et qualifications tertiaires

5 Métier 28

- Scolarisation des élèves en situation de handicap
- AESH : mobilisation
- Les politiques de management
- Lycée professionnel : les familles de métiers

6 Catégories 30

- CPE
- AED
- Mouvement intra 2019
- Affectation des lauréats des concours

8 Sur le terrain 32

- L'École du socle

6 Fenêtre sur 34

- La répression de la jeunesse

6 Culture 36

- Livres/Revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions
- Livres de poche

40 Entretien 40

- Damien Carême, maire de Grande-Synthe

44 International 44

- Les frontières de l'Europe
- Coopération syndicale en Guinée
- Être enseignant au Royaume-Uni

46 Droits et libertés 46

- Associations d'aide aux migrants
- Lutte contre les LBGTPhobies dans l'éducation



© Patrice Calatayou / Flickr

Tout ça pour ça ?

Macron l'avait promis : après le succès de sa tournée hivernale, son allocution télévisée tirant les conclusions du Grand débat allait provoquer un « effet waouh ». L'incendie de Notre-Dame a retardé l'exécution de son plan, mais ce n'était que partie remise. Sauf que... la montagne a accouché d'une souris : quelques mesures pour les retraités touchant moins de 2 000 euros et le recouvrement des pensions alimentaires. Mais aucune mesure « puissante » sur le pouvoir d'achat et la justice fiscale, les deux aspirations dont la crise des Gilets jaunes a révélé la profondeur dans le pays. Silence radio sur l'ISF et, en guise de coup de pouce salarial, une prime aléatoire de 1 000 euros (guère plus de 500 dans les faits) dans un nombre restreint d'entreprises... Et difficile, pour le Président, de faire croire que les caisses du privé sont vides quand ses amis milliardaires font assaut de générosité pour reconstruire la cathédrale parisienne. Nos concitoyens n'ont par ailleurs pas été dupes du glorieux « moratoire » sur les fermetures d'hôpitaux et d'écoles, qui semblerait indiquer que l'on pourrait, dans ces domaines, se contenter de l'existant. Une fois dissipé l'écran de fumée d'un prétendu « virage social » du quinquennat, il ne reste de l'allocution présidentielle que ce qui fait l'essence du macronisme : les baisses d'impôts et de cotisations sociales comme seule façon de faire mine d'alléger le fardeau de l'écrasante majorité de la population sans toucher aux sacro-saints profits de ses donneurs d'ordre. Drôle de changement de cap, en vérité !

20 avril **1+ ?**
Le mathématicien Cédric Villani veut annexer les villes de banlieue à la capitale.

21 avril **Horreur.** Le Sri Lanka frappé par des attentats suicides, 290 tués, 500 blessés.

22 avril **Du comique au tragique**
Le comédien Volodimir Zelenski remporte la présidentielle en Ukraine.

23 avril **Should I stay or...**
L'Écosse devrait organiser un nouveau référendum sur l'indépendance avant mai 2021.

24 avril **Dernier Grand duc**
Décès du comédien français Jean-Pierre Marielle à l'âge de 87 ans.

26 avril **Le pouvoir des fleurs**
Le Portugal fête le 45^e anniversaire de la « révolution des œillets ».

28 avril **Plus faux tu... meurs**
L'agence américaine de protection de l'environnement déclare que le glyphosate n'est pas cancérigène.

29 avril **Pas très orthodoxe**
1 170 experts du patrimoine ont mis en garde le gouvernement contre les dérogations prévues en matière de marché public.

29 avril **Dans l'é..mire**
Baghdadi, chef de l'EI, apparaît sur un enregistrement vidéo.

30 avril **Fin..hito !**
Abdication de l'empereur japonais Akihito, une première en 200 ans.

1^{ER} mai **22, v'là les flics**
Le cortège du 1^{er} mai chargé par la police. La FSU contrainte de quitter la manifestation.

1^{ER} mai **Coup de pieds de l'âne**
Macron annonce son intention de supprimer l'ENA, Nathalie Loiseau se dit « soulagée qu'on donne un coup de pied dans la fourmilière ».

3 mai **Par ici l'exit**
Les élections locales en Angleterre et en Irlande du Nord tournent au vote-sanction contre le Parti conservateur de Theresa May.

3 mai **Il y a urgence !**
« Attaque » de la Pitié-Salpêtrière : Christophe Castaner rétropédale.

4 mai **Se trumper**
La Corée du Nord a procédé à plusieurs tirs de projectiles à courte portée depuis sa côte est.

5 mai **Dites 33**
Trente-trois listes, un record, ont été déposées en vue des élections européennes du 26 mai en France.

10 mai **Dites 34 !**
Plus on est de fous...

13 mai **Des pépins**
Procès Balkany. La villa Pamplémousse au cœur du dossier.

15 mai **De mauvais augure**
Emmanuel Macron tête d'affiche. Loiseau a disparu !

BILLET D'HUMEUR

Soigne ta droite !

Tel Harpagon qui voit son voleur partout et qui exige des commissaires, des archers, des gênes et veut faire pendre tout le monde, et la ville et les faubourgs, Eric Ciotti exige de l'ordre. Suppression des allocations familiales aux parents d'enfants absents, prison pour les parents de jeunes délinquants... si ce n'est toi, c'est donc ton père ! Qu'importe le larron, pourvu qu'on ait la sanction. Des drapeaux tricolores et européens dans toutes les classes de France, des enfants qui chantent à tue-tête l'hymne national, les idées d'Eric Ciotti trouvent un lit accueillant dans la loi Blanquer pour une *École de la confiance*. Éminence grise puis accusateur public, il se pique maintenant de gestion des ressources humaines dans l'Éducation nationale : il exige, auprès du recteur de Nice, la suspension sans traitement de notre collègue Olivier Sillam, interpellé violemment et injustement arrêté. Les idées droitières ne baissent décidément jamais la garde ! ■ **Hamda El Khiri**

CONSEIL DE CLASSE

Gratifications et sanctions

Les gratifications et les sanctions attribuées parfois aux élèves à l'issue du conseil de classe rappellent que celui-ci est une instance qui émet un verdict.

Gratifications (encouragements, félicitations, tableau d'honneur) et sanctions (mise en garde ou avertissement travail/conduite) visent tout à la fois à récompenser le travail et les efforts fournis par les meilleurs élèves ou les plus « méritants » et à sanctionner ceux d'entre eux qui n'en fourniraient pas assez, afin notamment de les inciter à travailler. Le couple « gratification-sanction », pour reprendre une expression de Michel Foucault, s'enracine dans le temps long. Il semble se mettre en place au XVIII^e siècle, période à laquelle il « se substitue aux caresses et aux châtements corporels » et « fait apparaître dans le champ scolaire un nouveau système de pénalité ». On peut ici y voir la main de Jean-Baptiste de la Salle (*L'Escole Paroissiale*, 1654), l'inspirateur des Frères des écoles chrétiennes, dont le manuel connaîtra un réel succès tant au XVIII^e qu'au XIX^e siècle. L'idée d'émettre un avis collectif sur les résultats des élèves se renforce



© Béatrice Faveur/Flickr.com

semble-t-il à la fin du XIX^e siècle. Jusqu'en 1968 le conseil de classe est une instance réservée aux professionnels des lycées et collèges (proviseur, surveillant général, professeurs).

Pas les seuls résultats scolaires

Progressivement, il s'ouvre aux parents et aux élèves, ce qui permet de ne pas s'en tenir aux seuls résultats scolaires de l'élève ou du moins de mieux les éclairer ou les expliquer. « *Le conseil de classe ponctue le constat du rendement par une sanction positive incitant l'élève à poursuivre dans la voie de l'excellence ou par*

une sanction négative exhortant l'élève à respecter la morale industrielle (travail, écoute, comportement...) » écrit F. Baluteau en 1993. Ce jugement s'appuie sur différents critères qui mêlent des éléments scolaires (notes, efforts, comportements, attitudes, passé scolaire) et/ou extrascolaires (situations familiales, sociales) variables en fonction des élèves et du degré de connaissances que l'on en a. Quoiqu'en disent certains esprits chagrins, les conseils de classe conservent, à travers cette évaluation, un réel pouvoir auquel les élèves se montrent attentifs. ■

TÉMOIGNAGE

« Morale industrielle : comprendre rendement »

Natasha Vaizey, professeure d'histoire-géographie au collège Lou-Garlaban à Aubagne.

L'US Mag : *Quelles sont vos pratiques dans votre collège ?*

Natasha Vaizey : Les professeurs principaux réfléchissent aux gratifications en amont du conseil de classe. Félicitations, compliments et encouragements sont proposés à cette occasion, à la différence des avertissements ou des blâmes qui sont donnés par les professeurs principaux au moment où ils jugent cela nécessaire. Il arrive que certaines propositions soient discutées entre collègues lorsqu'il y a contradiction entre de très bons résultats et des appréciations mentionnant des bavardages, en particulier lorsqu'il s'agit d'attribuer les félicitations. Faut-il privilégier les résultats scolaires ou l'attitude des élèves ? Certains tranchent systématiquement par souci d'équité républicaine dans l'un ou l'autre sens, d'autres balancent entre ces deux positions en fonction du vécu de l'élève. Même si cela reste rare, il arrive que le chef d'établissement impose son point de vue, ce qui laisse alors un goût amer chez les PP qui y voient une remise en cause de leur travail et une forme d'autoritarisme.

L'US Mag : *Les élèves et les familles accordent-ils de l'importance à ces gratifications ?*

N. V. : Il est clair que les élèves attachent une grande importance à ces gratifications car ce sont des repères faciles à identifier. Chez de nombreux élèves la motivation est conditionnée par la reconnaissance et la récompense. Pour ceux-là, les gratifications sont stimulantes et constituent

pour leurs parents des repères forts face à une institution qui communique de façon de plus en plus complexe avec des tableaux de compétences interminables. *A contrario*, elles peuvent aussi générer de la frustration et contribuer à développer le sentiment qu'un élève n'a pas la reconnaissance de l'institution.

L'US Mag : *Faut-il développer d'autres formes de valorisation des élèves ?*

N. V. : Les appréciations sont plus importantes que les gratifications. Une appréciation globale rédigée avec soin qui sait mettre en exergue les qualités de l'élève et lui prodiguer des conseils est plus riche pour l'élève et sa famille. Une telle appréciation individualise celui qui n'est qu'un membre du groupe classe alors que les gratifications le rangent dans des cases hiérarchisées. Après tout, l'objectif est de parvenir à leur faire comprendre le sens des apprentissages. Nous pourrions travailler peut-être encore à développer des formes de motivation intrinsèque afin de parvenir à éloigner le miroir déformant des gratifications. Ce que je veux dire c'est que notre pédagogie vise aussi à développer chez les élèves une forme de plaisir, de besoin lié à l'apprentissage. Le but de l'éducation, c'est l'autonomie donc s'affranchir du besoin de reconnaissance de l'autre. ■

Rubrique réalisée par Nicolas Sueur

Notes

► Les mentions

(encouragements, tableau d'honneur, félicitations) ou les mises en garde sont inscrites au règlement intérieur du lycée.
1890 : par la circulaire du 27 mai, possibilité est donnée aux professeurs de la classe et au chef d'établissement d'émettre un avis collectif sur les résultats des élèves. Il s'agit ainsi de décider de l'avenir scolaire de chacun et de fixer l'attribution des bourses.
1960 : institution du professeur principal. Ce dernier est chargé de rassembler des informations de différentes sources en vue d'une meilleure connaissance de l'élève.
1976 : un décret fait des représentants des élèves et ceux des parents des membres du conseil de classe.

► **Sur le rôle du conseil de classe** voir l'article R421-51 du code de l'éducation. Voir aussi : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1394

Bibliographie

► **Roger Chartier, Madeleine Compère, Dominique Julia,** *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1976.

► **François Baluteau,** *Le conseil de classe : « peut mieux faire ! »*, INRP, Paris, 1993.



Pratiques

De la diversité des pratiques

► « *Dans mon collège, les compliments sont donnés si l'élève a entre 14 et 16 de moyenne et se comporte bien, évidemment. Si un élève peut prétendre aux félicitations (au moins 16) mais a des remarques sur son comportement, il n'a rien du tout.* »

► « *On a ça dans mon lycée : encouragements : n'est pas forcément corrélé à la moyenne ; compliments : à partir de 12/20 ; félicitations : à partir de 14/20.* »

► « *Encouragements : idem. Compliments, 13/14 chez nous ; félicitations 15/16/17 et depuis deux ans : vives félicitations à partir de 17,5/18. C'est l'inflation... Si un élève a une mauvaise note dans une seule matière (5 en allemand, 8 en maths...) le professeur de la discipline peut mettre son veto et nous le respectons.* »

AU DÉBUT DES ANNÉES 1980, Bob Geldof organise des concerts géants pour récolter des fonds contre la famine en Éthiopie. Le succès de la chanson *We are the World* attire l'attention du monde entier sur la situation humanitaire du Soudan. Des prix Nobel lancent un « Manifeste-appel contre l'extermination par la faim » qui exige une augmentation de l'Aide publique au développement mais où déjà figure l'idée que les réponses charitables sont dramatiquement insuffisantes : la faim dans le monde est un problème politique. L'association « Survie » est née de cette campagne.

Contre la Françafrique

Au milieu des années 1980, en France comme en Europe, Survie mobilise pour une « *Loi pour la survie et le développement* » : Assise nationale, marche des maires... et jusqu'à l'engagement avec le « *serment de l'Arche* » à ne pas se séparer jusqu'au vote de la loi. Dans l'Assemblée élue en mars 1993, 319 députés sont signataires de la proposition de loi et pourtant, aucune loi ne verra jamais le jour. Pour Survie, c'est un échec. La transparence exigée sur l'Aide publique au développement au cœur du projet de loi était inacceptable pour une *Françafrique* qui a eu raison de leurs espoirs.

Comme l'écrit l'association elle-même, elle « *découvre peu à peu l'étendue de la corruption qui gangrène le système français de coopération. Non seulement l'aide est gaspillée, mais elle conforte les dictatures claniques, elle couvre le pillage des ressources africaines et l'aggravation d'une dette infondée, elle discrédite peu à peu tout sens du service public. Par-delà les députés et les experts, nous découvrons le système clientéliste franco-africain, cette Françafrique néocoloniale, ce Paris-village du continent africain dont le degré de corruption ne cessait de nous surprendre* ».

Venu de l'humanitaire, Survie devient une association de plus en plus politique. Commence, pour elle, la dénonciation sans relâche de la politique africaine de la France et son soutien sans fard à des régimes dictatoriaux : le régime intégriste, raciste et massacreur du Soudan, le maréchal Mobutu au Zaïre, Eyadéma au Togo...

Le tournant de 94

Mais c'est la situation rwandaise qui provoquera le choc décisif. Avant que ne débute le génocide des Tutsi, dès 1993 Survie dénonce les exactions du régime Habyarimana. François-Xavier Verschave, qui devient président de Survie en 1994, n'aura de cesse de dénoncer l'implication de la France dans les massacres dans ce pays. Le gouvernement français en soutenant les génocidaires s'est rendu complice de ce crime. Cette complicité



Action symbolique au pied de la statue de la République le 7 avril dernier.

E. Macron se contente d'annoncer que ce jour serait désormais « une journée de commémoration » de ce génocide.

est attestée par de nombreux documents et témoignages sans qu'aucun responsable français n'ait jamais été jugé.

Survie mène également le combat sur le terrain judiciaire comme dans l'affaire Bissero. Depuis 2004, avec la LDH, l'association soutient la plainte contre X déposée devant le tribunal aux armées de Paris par des rescapés tutsis d'un massacre à Bissero. L'armée française se trouvait à quelques kilomètres de là et contrôlait toute la région. Comment pendant quatre jours a-t-elle pu laisser faire sans intervenir ? Depuis quinze ans Survie se bat pour révéler la passivité de l'armée et les raisons de ce

massacre. Mais Survie et la LDH doivent faire face à des autorités judiciaires peu soucieuses de faire vraiment la lumière sur les responsabilités de l'armée française et de la France. En novembre dernier, les juges d'instruction du pôle « crimes contre l'humanité » du TGI de Paris ont rendu deux ordonnances refusant les demandes d'investigations. Survie a fait appel. La bataille continue.

Contre la présence de la France en Afrique

L'action de « *Survie* » est loin de se limiter au Rwanda. Elle dénonce toutes les interventions de la France partout en Afrique francophone et pose d'abord une question : qu'est-ce que l'armée française fait dans ses ex-colonies ? Quatre bases permanentes (Djibouti, la Côte d'Ivoire, le Gabon et le Sénégal), des *opérations extérieures* ponctuelles mais qui tendent à durer comme la force Serval puis Barkhane au Mali ou les autres bases du Sahel (Niamey au Niger et Gao au Mali). Survie y voit d'abord la volonté de la France de maintenir ces pays dans un statut néocolonial. Pour conserver son statut, contesté, de puissance mondiale, surtout quand sa place de membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU est remise en cause, la France doit faire la preuve en Afrique de sa capacité d'influence et d'intervention face à d'autres pays – les États-Unis, la Chine... – très attentifs aux évolutions du continent... et de ses richesses.

Selon « *Survie* », l'argument de la lutte contre le terrorisme n'est pas recevable. Au Mali, le « *sauvetage* » de Bamako en 2013, menacé par des mouvements salafistes armés, n'a rien réglé. Pire, la dispersion des groupes armés dans le nord Mali, qui s'est ajoutée à la déstabilisation de la Libye en 2011, a déstabilisé toute une région. En 2008, la France intervient militairement pour sauver le pouvoir d'Idriss Déby au Tchad. En 2011, c'est l'armée française qui, *de facto*, a destitué Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire... Trop d'interventions militaires de la France en Afrique, lorsque ses intérêts sont en jeu, pour ne pas y voir la mainmise

d'une Françafrique sur la politique étrangère de la France.

Cette expression est popularisée par François-Xavier Verschave en 1998 quand il fait paraître « *La Françafrique, le plus long scandale de la République* ». Il y décrit les relations de soumission des gouvernements de certains pays africains aux intérêts français, l'état de corruption de ses dirigeants et des effets sur la politique française de cette Françafrique. La France se serait-elle, par exemple, engagée dans les années 1970 dans le programme électro-nucléaire sans s'être assurée de l'approvisionnement en uranium ? La corruption étant généralisée, quels sont les liens entre les partis politiques français et certains gouvernements africains que l'on soupçonne de financer des campagnes électorales ?

La dénonciation de la Françafrique n'est pourtant pas très populaire dans notre pays. Comme le déclare l'association dans un entretien pour le site de la revue Ballast : « *À gauche, en France, il est bien plus facile de mobiliser sur l'impérialisme des USA ou sur la Palestine que sur la domination de notre propre pays. [...] attaquer la Françafrique implique de questionner notre confort matériel qui dépend de l'approvisionnement en matières premières. De nombreux secteurs économiques en France dépendent de la domination sur l'Afrique : le pétrole, le nucléaire, l'armement, ce sont des emplois en France !* »⁽¹⁾ ■

(1) <https://www.revue-ballast.fr/survie-ny-a-de-bases-militaires-africaines-france>



Thomas Borrel, est administrateur de l'association Survie, qui lance une campagne pour que toute la vérité soit établie quant à la responsabilité de la France dans le génocide des Tutsis du Rwanda.

« Reconnaître les responsabilités de la France »

L'US Mag : *Votre association lance une campagne pour que toute la vérité soit établie quant à la responsabilité de la France dans le génocide des Tutsis du Rwanda. Quelle est la position de Survie sur cette responsabilité ?*

Thomas Borrel : Les documents officiels montrent que les responsables civils et militaires français de l'époque ont pris des décisions qui relèvent, juridiquement, de la complicité de génocide. Par exemple, la formation et l'équipement de l'armée (dont la fourniture d'armes avant, pendant et après le génocide) qui a participé au génocide. Une fois cette armée battue, les troupes françaises de l'opération Turquoise ont facilité sa fuite au Zaïre, ainsi que celle du gouvernement génocidaire.

L'US Mag : *Pouvez-vous nous dire quelles sont les mesures à prendre en priorité sur la question pour rétablir les faits ?*

T. B. : Nous demandons l'accessibilité complète aux archives (pas seulement pour la commission d'historiens que l'Élysée vient de mandater). Mais surtout, nous voulons que la justice fasse son travail sur les faits déjà connus : nous voulons que les responsables civils et militaires encore vivants de l'époque soient jugés pour répondre des décisions prises. Nous voulons enfin que l'État français reconnaisse cette complicité et que le contrôle parlementaire sur l'exécutif soit renforcé.

L'US Mag : *Quels sont les modes d'action que vous envisagez ?*

T. B. : Survie produit une analyse rigoureuse des faits, dans des articles ou rapports, et un nouveau livre à paraître en septembre. Nous tâchons de diffuser cela par des actions médiatiques, et un colloque prévu le 22 juin. Nous sommes également partie civile dans des actions judiciaires visant les responsables de l'époque. Comme le génocide des Tutsis sera enseigné en Terminale à partir de 2020, nous devons réfléchir aussi à la façon d'intégrer les responsabilités françaises.



DÉTERMINÉS POUR GAGNER

Les congés de printemps, en dépit des calendriers différents n'ont pas affaibli la combativité des personnels de l'Éducation nationale.

Le 9 mai, dans les cortèges comme dans la grève, ils ont largement répondu à l'appel unitaire des fédérations de fonctionnaires opposées au projet de remise en cause de la Fonction publique. Le 18 mai, nous étions environ 10 000 rassemblés à Paris pour dire non aux réformes du lycée et du baccalauréat, non à la loi Blanquer, non à l'austérité salariale.

Cette manifestation de la FSU, à laquelle s'étaient ralliées la FCPE, la CGT Éduc'action et Sud Éducation a permis de montrer la persistance d'une colère profondément ancrée chez les personnels du second degré, confrontés à la perspective d'une rentrée catastrophique, au mépris de leurs métiers, à la faiblesse de leurs rémunérations.

Dix mille manifestants alors même que les tentatives d'intimidation de la hiérarchie abondent, que les incidents et la répression de la manifestation du premier mai à Paris pouvaient être dissuasifs : c'est un beau résultat qui montre combien la détermination des personnels est grande.

Maintenir la pression

Pourtant c'est encore insuffisant pour faire reculer totalement le ministre sur ses réformes. Les annonces du retrait de l'article



sur les établissements publics des savoirs fondamentaux et de l'ouverture de négociations sur les salaires sont deux premiers reculs effectifs. Cet effet des mobilisations doit nous encourager à maintenir la pression et poursuivre les actions. Dans cette optique, le SNES-FSU rencontrera prochainement les fédérations de l'Éducation ainsi que les Stylos rouges qui en ont fait la demande afin de débattre ensemble de la façon de maintenir un mouvement important.

Dans l'immédiat, nous invitons les personnels à tenir des réunions d'information en direction de tous les collègues comme des parents d'élèves, et à continuer les actions de protestation. Un préavis est posé chaque jour pour permettre toutes les initiatives, initiatives que nous relayerons dès que nous en avons connaissance. Concernant l'appel à la grève de la CGT et de Sud Éducation le 21 mai, nous appelons les établissements, où cette grève pourrait être largement suivie, à s'y associer.

Le 28 mai, jour du vote du texte sur la FP à l'Assemblée nationale, l'intersyndicale organise des rassemblements, dans le cadre d'une semaine plus large d'actions. La menace d'une grève le premier jour des examens est prise au sérieux par les autorités ; n'hésitez pas à renseigner la consultation.

Tout doit être fait pour bien montrer au ministre et aux *media* que la pression ne se relâche pas afin d'obtenir le retrait des projets de loi dans l'Éducation comme la Fonction publique.

L'article 1 de la loi Blanquer veut nous museler comme le projet de loi FP veut faire du fonctionnaire un sujet soumis au pouvoir. Cela ne se fera pas ! ■ **Frédérique Rolet**



SE TAIRE... MAIS PAS POUR TOUT LE MONDE

Alors même que de nombreux collègues sont rappelés à l'ordre pour avoir critiqué les réformes en cours, l'article 1 de la loi Blanquer est renforcé par les sénateurs assumant l'objectif d'une application répressive et moralisatrice en direction des personnels. Il parle dorénavant d'« engagement et [d']exemplarité des personnels de l'Éducation nationale ». Les actes ont précédé les intentions.

En décembre, le VRP - DASEN des Bouches-du-Rhône enjoint des proviseurs à refuser le prêt de salles pour des réunions syndicales à destination des parents afin « de ne pas perdre la main sur la communication autour de la réforme ». En mai, il emmène la presse au lycée pour vanter la

réforme du lycée et dénoncer les contre-vérités au sujet du projet de loi Blanquer : visite organisée dans le plus grand secret, professeurs soigneusement sélectionnés et soumis au secret, séance de photos dans une classe, sans droit à l'image...

Au même moment, des députés de la majorité sont autorisés, dans le Gard, à poster des courriels sur les adresses institutionnelles des écoles pour faire la propagande du projet de loi et de la politique du ministre alors même que les organisations syndicales représentatives ont été rappelées à l'ordre pour avoir envoyé des courriels à ces mêmes adresses. Deux poids deux mesures !

ENQUÊTE SUR LE PREMIER JOUR DES EXAMENS : CONSULTER POUR AGIR

Atteint par les mobilisations des mois derniers, mis en défaut par l'éclairage cru sur la réforme du lycée donné dans l'enquête SNES-FSU, le ministre de l'Éducation a choisi ses armes pour répondre : la propagande outrancière (médias, relais de toutes les hiérarchies) et l'intimidation.

Les pressions, rappels à l'ordre des collègues se multiplient tandis que le ministre accuse les syndicats de raconter des bobards... Curieuse stratégie que de prétendre construire l'« École de la confiance » par le déni de la parole des personnels, de la légitimité des représentants élus de nos professions.

Transformer l'essai

Ce comportement montre pourtant que les critiques contre la loi Blanquer, les réformes du bac et du lycée ont visé juste et que cela doit inciter à poursuivre les mouvements. Après l'allocution du président de la République, une vague ouverture a été faite sur la revalorisation des enseignants. Faisons en sorte qu'elle se traduise rapidement par des négociations. En ce sens, le SNES-FSU continue à activer tous les leviers (adresses aux parlementaires, aux parents d'élèves, courrier public au ministre, dépôt de préavis de grève pour faciliter les actions locales, meeting pour la défense de la Fonction publique le 12 juin...) et débattrà dans la prochaine intersyndicale



de l'Éducation des suites aux 9 et 18 mai. Il a relancé la consultation sur la possibilité d'une grève les 17 et 27 juin, jours de l'ouverture du baccalauréat et du DNB. Envisager

cette modalité d'action montre bien la gravité de la situation dans laquelle se trouve l'Éducation. Le ministre, par son refus de toute écoute des critiques émises largement par la communauté éducative fait peser de lourdes menaces sur le bon déroulement des examens, en particulier du baccalauréat. Il porte, en conséquence, l'entière responsabilité d'éventuelles difficultés à assurer les épreuves.

Engagés au quotidien

C'est pourquoi le SNES-FSU réitère son exigence d'ouverture de négociations en urgence, sur les salaires comme les réformes.

Il appelle les collègues à se réunir dans les établissements, à participer à toutes les actions nationales afin de maintenir la pression et à associer le maximum de collègues aux mobilisations. Pour contrer le ministre dans sa volonté d'aller à l'encontre de la demande des personnels, la décision de grève les 17 et 27 devra être largement partagée. La consultation est encore ouverte : <https://www.snes.edu/Greve-de-la-surveillance-du-premier-jour-des-examens.html>. ■ **Frédérique Rolet**

DÉFILÉ DU 1^{ER} MAI : FORT MAIS EMPÊCHÉ

Malgré la déferlante médiatique gouvernementale prédisant la venue de casseurs, de « black-blocs » et autres « ultra-jaunes », les travailleuses et travailleurs sont massivement descendus dans la rue ce 1^{er} mai 2019.

Dans toutes les villes, malgré les intimidations, les salariés, les chômeurs, les retraités ont manifesté pour rappeler au gouvernement leurs revendications ; la CFDT et l'UNSA faisant presque partout bande à part, ce qui, dans le contexte, peut rendre perplexe. Si tous les cortèges se sont déroulés dans une ambiance bon enfant qui sied à ce type de manifestation, il n'en a rien été à Paris où le cortège syndical a eu beaucoup de mal à défilé.

Intimidations et violences

Dès la mise en place de la tête du cortège, les forces de police, au motif d'éviter le regroupement d'éléments violents, sont inter-

venues sans distinction et violemment en direction des militants qui installaient banderoles, ballons et camions-sono. Des mouvements de foule en ont résulté, mettant en danger manifestants et militants syndicaux. La suite du défilé ne s'est pas déroulée de manière plus sereine. Certains manifestants n'ont jamais pu rejoindre le cortège, le service d'ordre de la CGT ainsi que le cortège de la FSU ont subi plusieurs charges des forces de l'ordre. Constatant que les conditions de sécurité des manifestants n'étaient pas assurées, la FSU a décidé de retirer son camion du défilé. L'arrivée d'un nouveau préfet de police, qui s'est déjà distingué à Bordeaux pour les vio-



lences auxquelles les forces de l'ordre s'étaient livrées, peut-elle, à elle seule, expliquer cette réaction des forces de police ? L'épuisement des forces de police, la baisse de leurs effectifs, leur formation sont aussi des facteurs. Mais les déclarations gouvernementales visant à monter manifestants contre policiers et réciproquement et les défauts de commandement sont assurément des carburants efficaces. Le ministre de l'Intérieur porte donc une lourde responsabilité.

La FSU considérant qu'un cap a été franchi a écrit au Premier ministre pour lui demander d'apporter toutes les explications sur ces faits et prendre la mesure des conséquences d'une telle situation. ■ **Xavier Marand**

FONCTION PUBLIQUE : GOUVERNEMENT ET MAJORITÉ PERSISTENT ET SIGNENT..

L'examen du projet de loi dit de « transformation de la Fonction publique » est en cours au Parlement. La commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté une soixantaine d'amendements qui confirment les orientations du texte initial et conduisent à une destruction de la Fonction publique.



© Clément Martin

Un amendement prévoit le versement d'indemnités, à hauteur de 10 % des rémunérations perçues, à la fin des CDD de moins de 12 mois, sur le modèle des primes de précarité dans le privé. On pourrait s'en féliciter si cette disposition ne s'inscrivait pas dans le contexte d'une loi qui généralise le contrat au détriment du statut. Le but est d'encadrer un peu plus une contractualisation qu'on veut désormais massive. Cela constituerait une avancée pour les personnels les plus précaires et pourrait mettre un frein à certaines pratiques de l'administration comme l'interruption des contrats avant la fin d'une année scolaire.

Contractualisation massive

La commission de déontologie et la Haute autorité de transparence de la vie publique (HATVP), chargée de la lutte contre la corruption des élus, seraient fusionnées. Cela affaiblirait le contrôle déontologique des fonctionnaires qui porte aujourd'hui sur un champ

plus large que la seule prévention de la prévarication, les conflits d'intérêts, dans l'exercice d'une mission de service public pouvant prendre de multiples formes comme l'explique M. Lebranchu dans l'interview du supplément à cette US : *Fonctionnaires : servir ou obéir ?* D'autres amendements veulent masquer les conséquences négatives de la loi mais ne sont que de faible portée. Par exemple, alors que la loi ouvre les emplois de direction aux contractuels, la rapporteure Émilie Chalas (Isère, LREM), a ajouté que « les conditions de leur rémunération devront être fixées par décret ». L'objectif, selon l'exposé des motifs, est de veiller à « l'équilibre des rémunérations entre contractuels et fonctionnaires, à responsabilités, à expériences et à qualifications identiques ». On en est donc à prévoir un principe d'équilibre qui n'est qu'une déclaration d'intention alors qu'on crée les conditions d'une dérégulation des rémunérations. Suite à un amendement du groupe socialiste, le dispositif créé par la loi pour signaler les

actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes serait ouvert aux témoins de ces actes, et non plus seulement aux agents.

Combattre ces mesures

Le principe d'un temps de travail de 1 607 heures annuelles pourrait être ajouté en cours du débat pour les fonctionnaires d'État, sur la base du récent rapport de l'IGF (Inspection générale des finances) qui pointe, de manière démagogique et fautive, le temps de travail de certains corps dont les CPE et les Psy-ÉN.

Le texte devrait passer au Sénat en juin et être adopté en juillet. Un grand nombre de décrets et des ordonnances étant prévus (dialogue social, protection sociale complémentaire des agents, formation, médecine du travail, etc.), son adoption ne signifierait donc pas la fin du processus. Les combats pour sauver la Fonction publique demeurent plus que jamais d'actualité. ■ **Benoît Teste**

SOUTIEN DU SNES-FSU À OLIVIER SILLAM

Le SNES-FSU tient à exprimer tout son soutien à Olivier Sillam, militant de la section académique de Nice, interpellé violemment par les forces de l'ordre, le 9 mai dernier, à Nice, lors de la journée de mobilisation contre le projet de loi de la Fonction publique. Notre camarade, par ailleurs très investi dans les questions de Droits et libertés, notamment dans le soutien aux migrants, a été placé en garde à vue pendant 24 heures. Le SNES-FSU condamne les violences qu'il a subies lors de son interpellation,

brutalité qui a donné lieu à dix jours d'ITT. Cette arrestation s'inscrit dans la politique d'intimidation - dont font partie les stratégies violentes de maintien de l'ordre - dont sont victimes les manifestants et militants syndicaux. Cela est inacceptable dans un État républicain et démocratique censé garantir les libertés publiques comme le droit à manifester. Le SNES-FSU demande l'abandon des charges à son encontre et accompagnera Olivier dans sa défense.

RETRAITES : CONFUSION DES INTENTIONS

Entre les annonces Macron d'avril et le rapport Delevoye prévu en juillet, les intentions divergent, apportant encore plus de confusions sur le projet de réforme des retraites... Ce qui n'annonce rien de bon.

La confusion qui règne depuis 2017 sur les intentions précises du gouvernement en matière de retraite s'est encore accrue ces dernières semaines. Non seulement le haut-commissaire continue de s'en tenir aux grands principes d'un « système par points » mais, en plus, certains à l'intérieur même de la majorité et du gouvernement ont envie en fait d'une nouvelle réforme paramétrique rapide qui remette notamment en cause l'âge légal de départ à 62 ans, abandonnant de fait les promesses de campagne d'E. Macron. Pourtant, le président de la République a confirmé le maintien d'un âge de départ à 62 ans et son intention de porter une réforme systémique mais « en même temps » pointé des ajustements rapides à faire sur les paramètres comme la création



d'âges pivots ou l'augmentation des durées d'assurance.

62 ans purement théoriques

Un rapport du HCRR⁽¹⁾ est prévu début juillet. Il devrait contenir des préconisations précises et pourrait être donc le prélude au projet de loi. La FSU comme toutes les autres organisations syndicales a été reçue pour des rencontres bilatérales dont l'ensemble des comptes rendus et diaporamas est consultable⁽²⁾. Aucun chiffrage, aucune simulation ni aucun cas type ne sont mis sur la table.

Les craintes restent les mêmes sur ce régime par points où les salariés cotisent à l'aveugle sans garantie sur le niveau de pension par rapport à leur dernier salaire. L'accumulation de points entretient l'illusion d'une épargne

individuelle où chacun paye pour sa propre retraite. Si la volonté du HCRR est pourtant la promesse d'une réforme qui « maintiendra et consolidera les solidarités », cela est bien en contradiction avec un système qui veut « redéfinir leurs objectifs et clarifier la nature de leur financement ». Les éléments de calcul du nouveau système pourraient même minorer le niveau des pensions, rendant les 62 ans purement théoriques.

Il n'y a rien de plus illisible qu'un système dans lequel on ne peut pas prévoir à l'avance le montant de sa pension !

Il n'y a rien de plus simple, à l'opposé, qu'un système qui assure un pourcentage du dernier traitement brut ou des meilleurs salaires dans le privé. Le SNES, avec la FSU, rappelle encore une fois son attachement au code des pensions et affirme que la simplification n'est pas toujours synonyme de justice. ■ **Erick Staëlen**

(1) Haut-commissariat à la réforme des retraites.

(2) <http://fsu.fr/Retraites-comprendre-la-reforme-Macron-lutter-avec-la-FSU-pour-developper-les.html>

RETRAITÉS : REcul POUR MIEUX DIVISER

La mobilisation a contraint le président de la République au recul en annonçant la suppression de la hausse de la CSG et une revalorisation des pensions. Mais tous les retraités n'en bénéficieront pas.

Les retraités ont manifesté, dans l'unité, à sept reprises depuis l'élection d'Emmanuel Macron. Entendrait-il enfin leur colère ? Leur mobilisation et celle des Gilets Jaunes ont fait reculer le pouvoir. Après l'annulation de l'augmentation de la CSG pour 4 millions des retraités, il a annoncé le 25 avril, une revalorisation des pensions inférieures à 2 000 euros pour 2020, indexées sur l'inflation. Le minimum de pension serait porté à 1 000 euros pour une pension complète, sans précision de calendrier, ni de modalités et ce, alors que le seuil de pauvreté est de 1 026 euros.

Des mesures encore injustes

Dans le même temps, plusieurs millions de retraités, frappés par la hausse de 25 % du montant de la CSG, ne verront pas leur pension revalorisée en fonction de la hausse des prix. Enfin, la perte du pouvoir d'achat n'est pas compensée, alors que par exemple le reste à charge moyen en EHPAD est de 2 000 euros !

On nous parle d'un système universel où tous seraient soumis aux mêmes règles et, au final, on divise les retraités en deux



camps : ceux dont la pension est inférieure à 2 000 € et les autres ! Cette distinction entre pauvres et un peu plus aisés est intolérable. S'agit-il de monter les retraités les uns contre les autres pour miser sur un recul de leur mobilisation ? On est loin des parachutes dorés des dirigeants du CAC 40 et des vrais retraités riches exemptés de l'ISF.

Une véritable réforme, pour une fiscalité juste, s'impose. En ce sens, les retraités, dans le cadre du groupe des 9, vont poursuivre leur mobilisation. Le 20 juin, ils déposeront les cartes pétitions à l'Élysée pour

rappeler leurs revendications : indexation de toutes les pensions sur les salaires et rattrapage des années passées ; aucune pension inférieure au SMIC pour une retraite pleine ; suppression de la hausse de la CSG pour tous ; prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie par la Sécurité sociale ; maintien et amélioration des pensions de réversion.

Plus que jamais, les retraités doivent se faire entendre pour lutter contre l'appauvrissement de leur niveau de vie. ■

Marylène Cahouet

LYCÉE, ATTENTION, UNE MESURE PEUT EN CHASSER UNE AUTRE...

Le projet de loi « Pour une école de la confiance » a été examinée au Sénat les 14, 15, 16, pour un vote solennel le 21 mai.

La coloration politique du Sénat et le choix par le gouvernement de la procédure accélérée ne donnaient guère d'espoir d'amélioration du projet de texte par la Chambre haute. Hormis les EPLESF⁽¹⁾ des savoirs fondamentaux, les principales dispositions demeurent : l'article 1 « mise au pas des personnels » est renforcé, les établissements internationaux confortés, le conseil d'évaluation de l'école (aux personnalités nommées par la majorité plutôt que par le ministre, belle garantie d'indépendance !) maintenu... mais, plus inquiétant, sont introduites des mesures défavorables aux personnels. Le cadre de l'expérimentation serait étendu : « sous réserve d'un accord majoritaire des enseignants de l'établissement, l'obligation réglementaire de service peut être constatée sur une période plus étendue que le rythme hebdomadaire » (art. 8), la formation continue rendue obligatoire « en priorité en dehors des obligations de service » (art. 14 bis). Les affectations des enseignants et CPE pourraient être bouleversées dans « les zones défavorisées », ou bien par des « contrats de

mission » (art. 14 ter) dérogeant ainsi aux règles du mouvement, et dans tous les cas, le chef d'établissement « est associé à la décision d'affectation dans son établissement » (art. 14 quater).

Bas les masques

Le virage libéral et à droite du texte n'est pas une surprise. Un débat nauséabond a conduit à l'adoption de l'interdiction d'accompagnement des sorties scolaires aux mères voilées, malgré l'avis du Conseil d'État en 2013. Quelques amendements sur la mixité

sociale, l'école inclusive et les AESH, qui pourraient apparaître comme progressistes même s'ils ne vont pas bien loin, sont à prendre avec précaution quant à l'esprit qui les anime. Le texte adopté par le Sénat passera ensuite en commission mixte paritaire, où les représentants des deux Assemblées auront à chercher un accord. En cas d'absence de consensus le gouvernement choisit souvent de privilégier l'Assemblée nationale. ■

Valérie Sipahimalani

[Analyse plus détaillée du projet de loi sur snes.edu](#)

(1) [Établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux.](#)



© AdobeStock.com / seregraff

LA RURALITÉ ABANDONNÉE

Le ministre prétend « sauver des écoles rurales » en favorisant le rapprochement des collèges et des écoles primaires de leur secteur au sein des Établissements publics des savoirs fondamentaux.

Sur France Inter le 28/03/2019, le ministre s'est laissé aller à une communication débridée autour de la création des Établissements publics locaux des savoirs fondamentaux (EPLSF), contenue dans le projet de loi « Pour l'école de la confiance », qui permettrait de « sauver des écoles rurales ». Nous sommes allés voir de plus près en Ariège.

Vielles idées et obsessions permanentes

Les EPLESF réactivent le vieux concept d'École du socle, qui fait fi des besoins des élèves devenus adolescents, de leurs processus d'apprentissage propres et des besoins d'approfondissement des disciplines. Ils nient la nécessité d'un encadrement par des professeurs spécialistes à la fois de leur discipline et des apprentissages reliés. Le ministre réactive cette idée dans une logique surtout budgétaire : une telle struc-

turation permet de mieux remplir les classes et favorise une gestion moins contraignante des enseignants, en diluant les compétences propres des collègues des premier et second degrés : double source d'économies de postes !

La réalité en face

Le bilan comptable en Ariège est sans appel : aucune école n'a pu être sauvée par un rapprochement avec le collège de secteur. Pire, quelques mois après la mise en place du dispositif, une école, et ses deux classes, ont disparu. Mais le DASEN a, durant le rapprochement, déjà économisé un demi-poste, tout en abondant quelque peu la DHG du collège...

Plus grave, les montages pédagogiques hasardeux qui ont été opérés avaient tout du bricolage : regroupements divers, groupes à géométrie et périmètre variables, morcellement des emplois du temps et des activités, etc.



Sans entrer dans le détail – dont nous disposons –, il est clair que cela n'a pas aidé les élèves à mieux réussir, mettant même les plus fragiles en difficulté !

L'administration ayant fait elle-même le constat de l'absence de plus-value pour les élèves, elle a discrètement abandonné l'opération, mettant ainsi fin au projet miraculeux... ■ **Pierre Priouret, S3 Toulouse**

DNB, BILANS DE FIN DE CYCLE : VEILLER SUR SES DROITS

Si la rémunération de l'oral du DNB posait déjà problème, la réforme du collège a introduit le bilan de fin de cycle, chronophage, qui accentue les pressions hiérarchiques sur l'évaluation des élèves.

Même si l'épreuve orale au DNB est organisée par et dans l'établissement, constitutif d'un examen national, elle nécessite une convocation qui tient lieu d'ordre de mission. Chaque année, des équipes d'enseignants luttent collectivement pour obtenir que la passation de cette épreuve ait lieu lors d'une demi-journée banalisée afin d'assurer des conditions correctes d'examen pour les élèves et afin que les collègues, qui dépassent leur ORS, puissent bénéficier d'heures supplémentaires. Le SNES-FSU agit pour qu'il en soit partout ainsi et que le travail des collègues soit réellement pris en compte.

Pourquoi faire simple quand...

Le bilan de fin de cycle a remplacé le contrôle continu. Les différents niveaux d'acquisition des domaines et sous-domaines du socle sont ainsi barémés. Les collègues doivent positionner les élèves sur quatre niveaux d'acquisition. Cela implique des réunions supplémentaires ou des conseils de classe à rallonge car les domaines du socle sont transversaux aux disciplines. À cela s'ajoutent



dans certains établissements des pressions pour utiliser des grilles de positionnement locales et non réglementaires au fil de l'année. En conséquence, beaucoup de travail pour une évaluation décrochée des savoirs réels des élèves car trop globalisante.

Ces bilans sont aussi l'occasion d'injonctions à davantage de « bienveillance » qui dissimule surtout la volonté d'améliorer les résultats au

DNB dans le cadre d'une concurrence inter-établissements exacerbée par la prise en compte de l'évaluation du socle pour l'affectation en lycée. Le SNES-FSU demande toujours la remise à plat des textes sur l'évaluation au collège, une prise en compte de toutes les disciplines dans le DNB et la revalorisation de la rémunération des examens. ■

Fabienne Sentex, Anne-Sophie Legrand

COLLÈGE MERCUSOT DE SOMBERNON : LUTTER CONTRE L'AUTORITARISME

La situation de ce collège de la Côte-d'Or est emblématique des dérives néomanagériales dénoncées par le SNES et la FSU depuis de nombreuses années. La mobilisation de l'équipe éducative de l'établissement et l'action déterminée du SNES-FSU ont finalement payé.

Dès son arrivée, le nouveau chef d'établissement a voulu imposer ses vues et l'ambiance de travail est rapidement devenue délétère. La quasi-totalité des enseignants a exprimé ses souffrances au travail et a sollicité la médiation du rectorat.

Dialogue difficile voire impossible, ordre donné à un enseignant de prendre en charge les élèves d'un collègue gréviste, volonté d'augmenter le service d'une stagiaire à hauteur de 18 heures dès la validation de sa titularisation, sont quelques-uns des faits dénoncés par l'équipe éducative.

Promesses non tenues

D'abord, le rectorat semble comprendre la situation et rassure l'équipe enseignante, puis diligente une enquête administrative au lieu de la médiation promise. Ses conclusions tombent : soutien à la direction, avertissement



ou blâme envisagé pour un collègue et mutation dans l'intérêt du service pour un autre. La quasi-totalité de l'équipe éducative de Sombernon lance alors une pétition en ligne qui atteint rapidement plus de trois mille signatures : <https://www.change.org/p/collectifprofssombernon-urgence-au-coll%C3%A8ge-j-mercusot-de-sombernon-21/u/24565498>.

Dès les premières tensions, le SNES-FSU avait alerté le rectorat. Il a accompagné les collègues convoqués à plusieurs reprises au rectorat, est intervenu dans l'établissement, en réunion publique, de parents d'élèves, seul ou en intersyndicale. Le secrétariat général du S3 est intervenu auprès du cabinet de la rectrice pour dénoncer ces dérives managériales extrêmement inquiétantes pour la profession, injustifiées et brutales.

Mobilisations gagnantes

La mobilisation des collègues de l'établissement et l'engagement déterminé du SNES-FSU ont payé : abandon des charges à l'encontre des deux collègues, nomination d'une principale adjointe et accompagnement de l'établissement par l'inspection vie scolaire. ■

Fabian Clément

LA FIN DU « CARCAN DES SÉRIES » ?

Le gouvernement a ressorti le VRP de la réforme du lycée et du bac, Pierre Mathiot. Sur France Inter, il se félicitait que 50 % des élèves de Seconde fassent des vœux qui « sortent du carcan des séries ».

L'enquête menée par le SNES-FSU, dont les premiers éléments ont été publiés à la mi-avril, permet de voir que ce discours frise « l'info ». Ainsi, dans un lycée moyen de 280 élèves de Seconde, les vœux des lycéens se répartissent en 42 triplettes différentes (et non pas « douze ou treize », comme le prétend P. Mathiot).

Du simple... au triple

Mais 80 % de ces triplettes (34) sont demandées, à chaque fois, par moins de dix élèves – seront-elles vraiment ouvertes ?

Autre angle possible : au regard des vœux du 2^e trimestre, pour satisfaire 75 % des élèves, il faudrait ouvrir en moyenne douze triplettes par lycée... avec les contraintes d'emploi du temps qu'on devine bien, et un quart des élèves qui devraient quand même changer de « libre choix ».

Six des huit triplettes les plus demandées sont tout simplement les actuelles séries ES, L et



S, ou une variante de ces séries. Par exemple, à côté des trois « classiques », on trouve « Maths + Physique-chimie + Sciences de

l'ingénieur » (actuelle série S-SI) ou « Maths + SES + LLCE » (ex-série ES, « spécialité LV », supprimée par la réforme Chatel en 2010). Seules deux triplettes parmi les huit apparaissent originales... et encore ! Dans les deux cas, il s'agit de variantes autour des séries S et ES, qui existaient en partie avant la réforme de 1993/1995. Pour deux tiers des élèves, le soi-disant « carcan des séries » n'est donc absolument pas remis en cause.

Conséquence logique : la plupart des triplettes « originales » se trouvent dans les 34 triplettes à faible demande, dont beaucoup ne pourront pas être mises en œuvre, pour de simples questions d'organisation. On notera aussi que ces triplettes « originales » apparaissent surtout dans les vœux des élèves les plus faibles, quand les « bons » élèves esquivent le piège du pseudo « libre choix ». Mais qui croyait encore que cette réforme visait à démocratiser le lycée général ? ■

Romain Gény et Sophie Vénétitay

LYCÉE BLANQUER, LIBERTÉ DE CHOIX SOUS CONDITIONS

Alors que les discours ministériels martèlent inlassablement la liberté de choix des élèves, sur le terrain, la contrainte des emplois du temps et le manque de moyens obligent partout à restreindre ce choix des spécialités.

Alors que le ministre développe sur tous les tons le dogme de la liberté de choix, les élèves de Seconde sont rattrapés par la réalité à mesure que se rapprochent les conseils de classes du dernier trimestre. Ici, on découvre déjà que certaines spécialités pourtant affichées seraient sacrifiées sur l'autel de la pénurie de moyens, les combinaisons concernées ne regroupant que trop peu d'élèves ; là on restreint les possibilités de combinaisons à un répertoire imposé d'une

dizaine et ailleurs, on les élargit à la trentaine. Parfois même, on avertit qu'il faut hiérarchiser les vœux, l'ordre devenant déterminant dans la formation des groupes.

Des règles variables

Malheur à celui qui n'est pas inscrit au bon endroit ! Pourra-t-il changer d'établissement ? Rien n'est moins sûr car c'est en fonction des places disponibles et au risque de se trouver dans un lycée très éloigné, « sans possibilité

de retour », va jusqu'à affirmer un proviseur de Chelles dans une note aux parents. Une chose est certaine le champ des possibles est à géométrie variable... Et se réduit.

Des combinaisons de choix interdites

On avertit parfois de l'incompatibilité de certains assemblages ou au contraire, on les impose. « Au vu des compétences nécessaires et des effectifs prévisionnels, les spécialités physique-chimie et NSI ne pourront être proposées sans mathématiques » est-il précisé dans un courrier d'un proviseur aux parents. Par ailleurs, le cumul de deux spécialités linguistiques est considéré partout comme interdit mais on découvre que c'est parfois possible ! Grâce à la mobilisation locale des enseignants, le SNES-FSU a en effet pu obtenir la mise en œuvre d'une expérimentation pour trois ans dans l'académie de Rennes, autorisant le cumul de spécialités linguistiques étrangères et régionales. Le rapport de force local peut parfois avoir raison de cette réforme. C'est une bonne chose. Et cela démontre qu'il est urgent de l'abandonner. ■

Claire Guéville

PARCOURSUP LE BIG BUG !

Au lendemain de la parution des résultats, près de 70 000 candidats, soit 7% du total, ont eu leurs propositions d'affectation post-bac annulées. Par effet domino, la majorité des candidatures a été concernée par une modification du classement dans les listes d'attente. C'est un bug majeur. A titre de comparaison, le tirage au sort qui a servi de prétexte à enterrer APB n'avait concerné que 0,28% des candidats. En réponse, les ministères de l'Education nationale et de l'enseignement

supérieur ont cherché à minimiser et se sont défaits sur les personnels. Comment accepter de voir ainsi incriminer les responsables de formations accusés d'avoir surévalué leurs capacités d'accueil alors que c'est le ministère lui-même qui leur avait fixé la procédure ? Cette communication ministérielle mensongère veut juste faire oublier que, non seulement Parcoursup ne fonctionne pas mais surtout, hypothèque les poursuites d'études de centaines de milliers de jeunes.

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE ET EMC À CONTRESENS DE L'HISTOIRE

Programmes lourds avec des partis pris idéologiques, conditions d'enseignement dégradées, occasion manquée d'une spécialité faussement pluridisciplinaire : c'est le grand bond en arrière.

Le programme de la voie générale est encyclopédique : une somme de connaissances à ingurgiter, plutôt qu'un cadre permettant la construction de méthodes et de capacités. Ces capacités devront être travaillées à raison de trois heures hebdomadaires sans dédoublement, et en respectant une progression commune pour les épreuves de contrôle continu. Le pire est à craindre pour les séries technologiques : mêmes thématiques que dans la voie générale avec 1 h 30 hebdomadaire ; cette posture révèle un véritable mépris pour les spécificités de la voie technologique.

Le mensonge de la spécialité

La spécialité Histoire-géographie géopolitique sciences politiques (HGGSP) est présentée comme « pluridisciplinaire ». Or, les contenus relèvent d'une histoire très politique, un peu de géopolitique, de la géographie, et quasiment pas de science politique : d'où un agacement logique face à une étiquette mensongère. L'organisation du programme en grandes thématiques qui croisent les approches (par exemple :

« Comprendre un régime politique : la démocratie ») rend impossible un découpage de l'horaire de spécialité entre professeurs de SES et d'histoire-géographie. La prétendue pluridisciplinarité s'avère un outil non pas au service des apprentissages, mais permettant une gestion souple des services au mépris des qualifications disciplinaires. On ne sait pas encore en quoi consistera l'épreuve terminale...

EMC au rabais

Les conditions d'enseignement de l'EMC se dégradent : perte des effectifs réduits obligatoires, annualisation de l'horaire. Les programmes prétendent accorder aux professeurs une grande liberté dans leurs choix de mise en œuvre. Mais les notions à acquérir sont complexes et nombreuses. Les notes seront prises en compte pour le contrôle continu (dans les 10 % calculés à partir des bulletins), alors que les pratiques d'évaluation actuelles sont très diverses et n'incluent pas systématiquement de note chiffrée.

Avec ces trois nouveaux programmes, nous sommes donc loin du renouvellement disci-



© Wikimedia commons / Hubert Robert / musée du Louvre

plinaire dont se félicite l'institution dans les réunions de formation qui ont lieu ces dernières semaines. ■

Amélie Hart-Hutasse, Arthur Reverchon

ITALIEN : LA MACCHINA INFERNALE

Malgré l'affirmation ministérielle d'un attachement au plurilinguisme, la carte des langues au lycée se limitera, dans la très grande majorité des cas, à l'anglais, l'espagnol et l'allemand.

Les autres langues vivantes, étrangères et régionales, telles l'italien, le portugais, par exemple, seront proposées dans très peu de lycées. Quels élèves choisiront de consacrer trois heures hebdomadaires à un enseignement facultatif qui ne pèsera presque rien dans le nouveau baccalauréat (contrôle continu sans coefficient) ? En outre, de nombreux collègues devront intervenir dans plusieurs établissements ou seront en mesure de carte scolaire.

Mobilisation pour l'italien

Le nombre de postes mis au concours dans cette discipline connaît depuis deux années une chute historique, alors qu'il n'y a pas de désaffection des jeunes Français pour l'enseignement de l'italien, comme en témoigne une tribune publiée dans *Le Monde* signée par un ensemble d'universitaires « *Le ministre de l'Éducation nationale prépare l'asphyxie de l'enseignement de l'italien* ». De nombreuses personnalités ont signé l'appel en ligne initié



© Sémour / Wikimedia commons/Ribaudequin

par ce même collectif <https://www.change.org/p/jean-michel-blanquer-faut-il-retirer-la-joconde-des-collections-du-louvre>.

Les présidents E. Macron et S. Matarella se sont rendus à Amboise jeudi 2 mai à l'occasion de la commémoration des cinq cents ans de la

mort de Léonard de Vinci. Le rassemblement des collègues d'italien qui s'étaient organisés pour manifester a été empêché par le dispositif de sécurité. Effet de sfumato : de l'art d'estomper, de rendre invisible toute contestation... ■ **Marc Rollin et Georges Thai**

EUROPE : DUR COMBAT SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES ROUTIERS

Les principes libéraux, la concurrence fiscale et le dumping social dominant largement les politiques européennes. Dans ces conditions, il faut littéralement arracher des avancées sociales.



© DR

Ces avancées font peu de poids face au dogme de la concurrence libre et non faussée. Les accords sont difficiles à trouver car les systèmes sociaux nationaux sont très inégaux, surtout depuis l'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale au milieu des années 2000. Celui-ci a accru le dumping social, en particulier grâce au détachement des travailleurs. Une circulaire européenne datant de 1996 permettait, en effet, à une entreprise de faire travailler ses

salariés dans un autre pays tout en restant soumis aux prélèvements et aux droits sociaux du pays d'établissement de l'entreprise. Ce dumping met à mal l'emploi et les droits des travailleurs locaux.

Nécessaire vigilance

Une nouvelle circulaire de mai 2018 a permis quelques améliorations. Dorénavant, le temps du détachement est limité à douze mois (plus six) et les travailleurs doivent être payés au

moins au salaire en vigueur dans le pays d'exercice (contre au mieux le salaire minimum auparavant). Mais les chauffeurs routiers, particulièrement exposés au dumping social, en ont été d'abord exclus.

Il a fallu dix-huit mois de négociations spécifiques pour qu'un « paquet mobilité » soit adopté par le Parlement européen le 4 avril dernier. Il prévoit : que les chauffeurs des entreprises étrangères soient rémunérés aux conditions du pays d'exercice (sauf s'il s'agit d'une livraison unique bilatérale), que les livraisons par un routier « détaché » entre clients du pays (le cabotage) soient limitées dans le temps, que les chauffeurs aient le droit au retour toutes les trois à quatre semaines dans leur pays, et qu'ils aient l'interdiction de prendre leur repos hebdomadaire dans la cabine de leur camion (les patrons devront leur payer l'hôtel). Mais les fraudes massives dans son application risquent fort de se poursuivre. Le dispositif « travailleurs détachés » reste un outil de dumping social à combattre. Preuve que le combat syndical et politique doit donc se poursuivre. ■

Hervé Moreau

UNION EUROPÉENNE : LES MANDATS DU SNES-FSU

Au congrès de Grenoble en 2016, un texte intitulé « Construire une autre Europe » a été adopté (fiche 13 du thème 3). Extraits.

« Le SNES-FSU se prononce pour une autre Europe, ce qui suppose de s'affranchir des traités européens, une Europe de la solidarité entre les peuples, de la démocratie, du respect du développement des services publics, des droits sociaux et des protections des travailleurs. Cela peut impliquer des décisions unilatérales de désobéissance de la part de certains États dès lors qu'elles sont fondées sur la coopération entre les peuples européens. »

« Le SNES-FSU appelle à la convergence des mobilisations sociales en Europe. La responsabilité du mouvement syndical est d'engager un bras de fer politique et démocratique pour refuser l'application des mesures contraires aux intérêts des salariés, oser des ruptures partielles pour ouvrir la crise de la construction actuelle, oser désobéir et forcer à une renégociation et une refondation d'ensemble. »

« Le SNES-FSU refuse l'Europe-forteresse, œuvre à la solidarité des peuples européens envers les réfugiés et migrants. »

Cette orientation a été confirmée au congrès du SNES-FSU de 2018 à Rennes, quelques extraits :

« Les quelques tentatives d'harmonisation (sociale et fiscale) comme sur l'assiette de l'impôt sur les sociétés, ont rarement abouti. Les États ont fait le choix, via le dumping social et fiscal, de la mise en concurrence des territoires au détriment des solidarités. L'Union européenne tolère les paradis fiscaux quand elle ne les encourage pas. Le SNES-FSU dénonce les traités néolibéraux de l'UE que nous avons déjà rejetés en 2005. La concurrence fiscale est au cœur du système de l'Union européenne, en particulier



© Thijs ter Haar / Flickr.com

par les pratiques d'évasion et d'optimisation fiscales, pratiquées à grande échelle par de nombreux pays européens, qui mettent les territoires en concurrence et permettent aux profits de très grandes entreprises entre autres les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft...) d'échapper à l'impôt. Les tentatives pour s'attaquer à ces pratiques, comme l'échange automatique d'informations ou les enquêtes de la Commission sur Apple, ont abouti à des demi-mesures vite contournées par le système financier. » ■

Benoît Teste

Congé maladie

Pour Ambroise Croizat, ministre communiste maître d'œuvre de l'institution de la Sécurité sociale en 1945, il s'agissait de « mettre fin à l'obsession de la misère et aux incertitudes du lendemain ». Dans ce cadre, le congé maladie est un droit fondamental. Il permet le maintien du revenu en cas d'arrêt de travail pour raison de santé et a été généralisé grâce à la Sécurité sociale.

90 jours

Congé maladie ordinaire

Le congé maladie ordinaire (CMO) permet de cumuler sur douze mois consécutifs jusqu'à quatre-vingt-dix jours de congés rémunérés à plein traitement.

Au-delà et jusqu'à neuf mois, on ne perçoit plus de l'employeur qu'un demi-traitement qui est complété par des allocations journalières versées par la mutuelle (généralement la MGEN).

Lorsqu'on est couvert par la complémentaire santé de son conjoint, on ne peut bénéficier de ces allocations journalières qu'à la condition d'avoir souscrit un contrat prévoyance spécifique auprès d'une mutuelle. ■

CLM et CLD

Lorsque la maladie nécessite un congé supérieur à trois mois, il faut que le médecin demande le passage en congé de longue maladie (CLM) qui permet de passer à un an à plein traitement puis deux ans à demi-traitement. Il existe aussi un congé de longue durée (CLD) spécifique à cinq pathologies : poliomyélite, tuberculose, sida, cancer et maladies mentales, rémunéré à plein traitement pendant trois ans puis à demi-

Plus de 3 mois

traitement pendant deux ans (avec complément de la mutuelle). ■

Jour de carence

Le jour de carence est le délai pendant lequel un salarié en arrêt maladie ne reçoit ni indemnité journalière ni salaire.

Introduit pour tous les fonctionnaires en janvier 2012, puis supprimé en janvier 2014, l'application d'un jour de carence pour tout nouveau congé maladie est rétablie depuis le 1^{er} janvier 2018. En 2013, Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique parlait d'une mesure « injuste, inutile, inefficace et humiliante » (*Les Échos* du 20 février 2013). ■

Injuste et humiliant

À plein traitement

Accidents du travail

Lorsque son incapacité temporaire de travail est consécutive à un accident reconnu imputable au service, à un accident de trajet ou à une maladie contractée en service, le fonctionnaire conserve l'intégralité de son traitement jusqu'à ce qu'il soit en état de reprendre son service ou jusqu'à la retraite. Il a droit, en outre, au remboursement des honoraires médicaux et des frais directement entraînés par la maladie ou l'accident. La durée du congé est assimilée à une période de service effectif. ■

Non-titulaires

Les non-titulaires relèvent du régime général avec notamment trois jours de carence, mais sont aussi couverts par des dispositions particulières. À partir de quatre mois d'ancienneté : plein traitement durant trente jours et demi-traitement pour les trente suivants. Après trois ans de service, quatre-vingt-dix jours à plein traitement, puis quatre-vingt-dix jours à demi-traitement.

14,5 milliards d'euros

Les indemnités journalières versées par les régimes de base se sont élevées à 14,5 milliards d'euros en 2017.

Un droit menacé

Un rapport publié en février propose des pistes inquiétantes pour faire des « économies » : limiter l'indemnité à 0,7 SMIC, instaurer un jour de carence d'ordre public (avec interdiction de sa prise en charge par convention collective ou système de prévoyance) ou favoriser le télétravail des salariés durant leur arrêt de travail.

Logement

Trois personnes sur dix sont mal logées

Près de 28 % des personnes résidant en France sont confrontées à des difficultés de logement : absence d'eau chaude, de salle de bains, de toilettes, de chauffage, fuites, bruit, manque de place...

Les ménages les plus jeunes sont les plus touchés et le mal-logement diminue avec l'âge, à mesure que le niveau de vie augmente. Les familles monoparentales sont particulièrement concernées, avec des difficultés pour la moitié d'entre elles.

2 milliards d'€

Montant des dons des entreprises françaises au titre du mécénat.

60 à 80 milliards d'€

Pertes de recettes fiscales dues à l'évasion fiscale des entreprises françaises.

Enquête

Rémunérations

Selon une enquête de la DREES parue en avril dernier, les personnes interrogées estiment que la médiane des salaires des personnes qui exercent la même profession devrait être de 20 % plus élevée.

La moitié d'entre eux estiment que les ouvriers industriels peu qualifiés devraient gagner 25 % de plus qu'actuellement, tandis que la rémunération des PDG devrait diminuer de 40 %.

Lecture

Sociologie de l'automobile

Un ouvrage qui fait la synthèse des travaux de sociologie sur un sujet qui suscite les passions et les controverses. L'automobile est vue aujourd'hui à la fois comme un symbole de réussite et d'autonomie et comme la responsable de dégâts environnementaux et sanitaires. Sont examinés ici la diffusion historique

de l'automobile, la massification de son usage, la diversité des cultures et des identités qui l'entourent.

► *Sociologie de l'automobile*, Y. Demoli et P. Lannoy, La Découverte.

SANTÉ AU TRAVAIL

Les droits des salariés menacés

Les liens entre santé et travail sont au cœur de « discussions » engagées par les partenaires sociaux du privé, avec en ligne de mire une réforme des dispositifs et des droits en santé au travail et de congé maladie.

Ces réformes sur la santé des travailleurs ne font pas partie de la liste des réformes médiatisées fin avril par le Premier ministre et le Président. Des projets existent pourtant et le sujet de la santé au travail est crucial. Partout dans le monde et chaque année, 2,78 millions de personnes meurent en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle. En France, selon les données du Régime général pour 2017 (salariés du privé), on a dénombré 641 644 accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt et 878 personnes ont perdu la vie en raison soit d'un accident du travail soit d'une maladie professionnelle.

Cette situation n'est pas acceptable et pourtant les CHSCT sont supprimés dans le privé et leur disparition est programmée dans la Fonction publique. Il faut donc être en alerte sur les nouvelles réformes que ce gouvernement envisage.

Simplifications et assouplissements risqués pour la santé au travail

Dans le privé, depuis fin août, les partenaires sociaux étaient en attente du lancement d'une véritable négociation qui pourrait déboucher sur un accord qui se déclinerait en évolutions législatives et réglementaires. Mais avec la lettre de cadrage d'avril, le gouvernement souhaite les confiner à une simple discussion dans un cadre strict prenant en compte deux rapports récents. Le rapport dit « Lecocq », sur le système de prévention, propose notamment de créer un « guichet unique » pour les entreprises, en fusionnant l'ANACT⁽¹⁾, l'OPPBTP⁽²⁾ et l'INRS⁽³⁾ dans une nouvelle entité au niveau national – France Santé Travail – qui piloterait, dans une relation contractuelle, des structures régionales privées intégrant les services actuels de santé au travail inter-entreprise (SSTI) et les agents des CARSAT⁽⁴⁾. Ces derniers conserveraient leur mission de conseil aux entreprises mais perdraient leurs prérogatives de contrôle. Ce rapport propose aussi de supprimer le document unique d'évaluation des risques (trop complexe !), de limiter les obligations des plus petites entreprises à la prévention des risques majeurs et de recentrer la médecine du travail sur la prévention de la désinsertion professionnelle, le maintien dans l'emploi et le suivi individuel.

La chasse aux congés maladie

Plus récent, le rapport Bérard-Sellier-Oustric sur les arrêts de travail contient des mesures qui pour-



raient être débattues, mais sa philosophie globale n'est pas acceptable. Il est clairement indiqué par les rapporteurs que « l'essentiel des mesures proposées ont vocation à contribuer à la maîtrise des dépenses ». 22,5 % des indemnités journalières sont certes liées à un accident du travail ou une maladie professionnelle : renforcer les contraintes sur la sécurité au travail ne serait donc pas un luxe. Mais c'est surtout la chasse aux arrêts – considérés comme abusifs – et une redéfinition des règles d'indemnisation des arrêts longs qui est prônée. Il est même précisé que les dispositifs d'indemnisation doivent avoir pour objectif la reprise du travail ; à l'encontre des principes fondateurs de la Sécurité sociale. Or, l'augmentation des dépenses en indemnités journalières est en grande partie liée aux réformes successives des retraites qui augmentent le nombre de salariés de plus de 60 ans en emploi (quand ils le peuvent) : leurs arrêts de travail durent en moyenne 24 jours de plus par an que ceux des personnes de 55 à 59 ans. Avec ces données les proies sont toutes trouvées, surtout si le plafonnement des indemnités journalières à 0,7 SMIC recommandé par ce rapport est mis en œuvre.

La Fonction publique n'est pas oubliée : Mme Lecocq est missionnée pour mener à son sujet une réflexion analogue et son rapport préconise « qu'une mission spécifique à la problématique des arrêts de travail dans la Fonction publique soit engagée, à la suite de leurs travaux ». ■

Hervé Moreau

1. Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.
2. Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.
3. Institut national de recherche et de sécurité.
4. Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.

Entreprises publiques, une espèce en voie de disparition ?

Bruno Le Maire a décidé de lancer une nouvelle vague de privatisations, comprenant Aéroports de Paris et la Française des Jeux. C'est loin d'être une nouveauté et on finirait presque par s'habituer à voir le patrimoine public passer dans les mains d'actionnaires privés.

Après-guerre commence une importante vague de nationalisations, qui touche les secteurs stratégiques de l'économie : énergie (gaz, électricité et charbon), banques, compagnies d'assurances, transport aérien. L'idée est alors de contrôler directement les entreprises concernées afin de permettre la reconstruction économique. Le programme du Conseil national de la Résistance prévoyait en effet le « retour à la nation de tous les grands moyens de production monopolisés, fruits du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ». Les nationalisations reprennent au début du premier septennat de François Mitterrand : grandes entreprises industrielles en difficulté que l'État prend sous son aile afin de les sauver (Rhône-Poulenc, Pechiney ou encore Usinor-Sacilor) et plusieurs banques (Crédit du Nord, Crédit commercial de France...).

Le retournement intervient dans les années 1980, l'idéologie du marché s'est désormais imposée et, avec elle, l'idée selon laquelle le marché et l'entreprise privée sont plus efficaces que la régulation publique. À partir de 1986 et l'Acte unique européen qui programme la privatisation des services publics de réseau, tous les gouvernements qui se sont succédé ont adhéré à cette doxa. Certaines entreprises ont été vendues dans leur totalité à des actionnaires privés, d'autres de façon partielle. La vague de privatisation a seulement ralenti après la crise économique de 2008, la chute des cours boursiers les rendant peu rentables.

Aéroport à vendre

La loi Pacte votée en avril dernier poursuit la vente de ce qui reste du patrimoine de l'État. La participation publique dans le capital d'Engie et dans celui de la Française des Jeux vont diminuer. La loi acte aussi la privatisation d'Aéroports de Paris, entreprise qui était détenue à 50,63 % par l'État. Cette vente pourrait faire rentrer une dizaine de milliards d'euros dans les caisses de l'État. Une bonne affaire ? Sans doute pas, puisque l'entreprise rapporte davantage aujourd'hui que ce que le placement de cette somme pourrait permettre de gagner. L'État actionnaire reçoit en effet entre 120 et 130 millions d'Euros par an de dividendes de la part d'ADP. La bonne affaire sera surtout pour ceux qui vont acheter les actions d'ADP. Quant à compter que les futurs actionnaires feront les investissements nécessaires à la valorisation de l'entreprise, rien ne le garantit. On peut même craindre que ce ne soit pas du tout le cas, comme pour l'aéroport de Toulouse-Blagnac, dont 49,9 % des parts ont été vendues à un groupe chinois qui souhaite aujourd'hui se désengager et

a décidé de verser 100 % des résultats de l'entreprise en dividendes aux actionnaires pour les cinq ans à venir, donc de ne réaliser aucun investissement dans les infrastructures !

Un « coup d'avance » dans la mondialisation

L'État, en accordant ainsi une « concession d'exploitation » des aéroports parisiens à une entreprise privée (Vinci ?), tout en conservant la propriété des pistes et des bâtiments, lui délègue une « rente de monopole » qu'il tentera de contrebalancer par un « cahier des charges » contraignant l'entreprise à des investissements, dépenses d'entretien, tarifs... Mais, de ce contrôle public, on sait ce qu'il en est advenu dans le secteur des autoroutes. Le rapport tend à s'inverser et ce sont les grandes entreprises concessionnaires de services publics qui, aujourd'hui, dictent leur loi à des États pris à leur propre piège.

Au-delà de gains budgétaires immédiats, la privatisation vise surtout à renforcer la compétitivité de grands groupes industriels et commerciaux nationaux, à leur donner un coup d'avance dans la spécialisation et la privatisation d'autres aéroports européens que la France tentera ensuite d'imposer dans le cadre de l'Union européenne.

La France ne fait que reproduire ce que d'autres pays ont fait pour le rail, l'énergie, la téléphonie... ■

Clarisse Guiraud

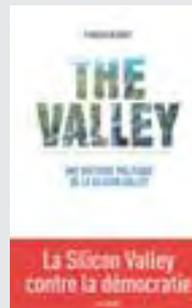


Lecture

Histoire de la Silicon Valley

Un ouvrage passionnant et utile qui raconte l'histoire de la Silicon Valley et de ses entrepreneurs devenus milliardaires, en pointant les relations intimes qui existent entre ces acteurs de la nouvelle économie et l'idéologie libérale, voire libertarienne. Le monde de la Silicon Valley n'est pas un monde de partage, il s'y prône au contraire un individualisme féroce qui se donne pour objectif de supprimer l'État et de le remplacer par une gestion scientifique et technologique des affaires humaines.

► *The Valley, Une histoire politique de la Silicon Valley*, Fabien Benoît, Les Arènes



88%

Selon une enquête de la DREES, 88 % des Français s'opposent à la baisse des retraites.

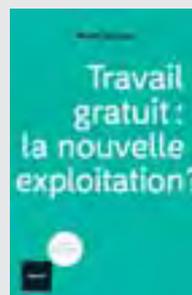
Lecture

Travail gratuit

Maud Simonet est sociologue. Elle a travaillé sur le bénévolat, le « workfare » (la contrepartie imposée aux États-Unis aux bénéficiaires de l'aide sociale), et plus récemment sur le « digital labor ». Elle nous livre, en à peine 150 pages, une réflexion riche sur une « nouvelle » exploitation du travail : quand le travail n'est pas rémunéré mais pourtant produit des richesses qui ne bénéficient pas à ceux qui les produisent.

En réalité, la question n'est pas nouvelle, loin de là. La réflexion de M. Simonet a, en effet, le très grand mérite de partir des débats féministes des années 70 sur le travail domestique et la nécessité, ou non, de revendiquer sa rémunération sous la forme d'un revenu spécifique. Cet apport est essentiel car il fournit à l'auteure une grille d'analyse du travail gratuit et sa nécessaire réappropriation.

► *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?*, Textuel, Maud Simonet.



47,1 millions

En avril 2019, 47,1 millions de personnes sont inscrites sur les listes électorales françaises, dont 1,3 million sur les listes consulaires. Conséquence du baby-boom de l'an 2000, le nombre de jeunes inscrits d'office sur les listes électorales a fortement augmenté en 2018. Sur le territoire national, 93 % des Français en âge de voter sont inscrits sur les listes. 331 000 électeurs ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne sont inscrits sur au moins une des deux listes complémentaires des communes.

Chômage

Les seniors plus touchés

Le chômage a baissé en mars 2019 mais pas pour tout le monde. Environ 1,4 million de plus de 50 ans sont chômeurs. 2,17 % de plus qu'il y a un an et presque trois fois plus qu'il y a dix ans. Ce sont en effet les plus âgés qui ont davantage souffert de la crise. Et cela a peu de chances de s'améliorer avec les procédures de rupture conventionnelle collective, prévues par la nouvelle loi travail. Celles-ci dispensent les entreprises de respecter des critères contraignants d'ordre de départ, obligatoires en cas de plan social. Ces dispositions protégeaient les travailleurs âgés. Ils ne le sont plus et il n'y a plus d'obstacle pour les entreprises qui souhaitent rajeunir leurs effectifs...

55 %



Selon l'enquête de la DREES, en 2018, 55 % des retraités sont pessimistes au sujet de leur avenir. En 2017, ils n'étaient que 43 % dans ce cas...

RÉFLEXION SUR LES INÉGALITÉS ET LA MONDIALISATION

Un éléphant, ça trompe ?

Branko Milanovic, économiste en chef de la Banque mondiale de 1993 à 2001, a voulu interpréter, comprendre la montée des inégalités à l'intérieur de chaque pays comme entre les pays et les conséquences politiques qui en résultent.

Dan *Inégalités mondiales*, sous-titré (tout un programme) *Le destin des classes moyennes, les ultra-riches et l'égalité des chances*, il a construit la « courbe de l'éléphant », reproduite sur la page de couverture de l'ouvrage et qui est devenue une référence. Sa force : résumer en un seul graphique la distribution mondiale des revenus entre 1988 et 2008, années de « mondialisation intense », dicit l'auteur. Le constat porte sur l'essor de la « classe moyenne » mondiale, la stagnation des revenus de la classe moyenne des pays développés et la hausse impétueuse des revenus des « top percentiles », soit les 1 %, voire les 0,1 % les plus riches de la population mondiale.

Classe moyenne

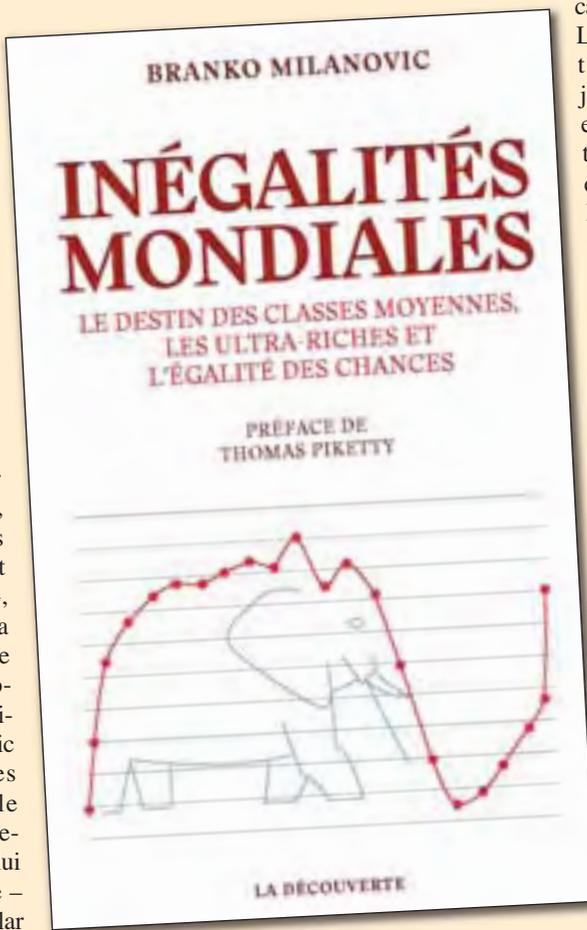
Pour éviter les erreurs d'interprétation, il faut souligner que l'essor des classes moyennes, surtout dans les pays d'Asie – la Chine et l'Inde en particulier –, est la traduction de la sortie de la pauvreté due à la croissance économique. Là gît une ambiguïté. Branko Milanovic ne définit les classes moyennes que par le revenu. Dès que ce revenu est supérieur à celui de la pauvreté absolue – au-dessous de 1,90 dollar de revenu par jour et par habitant –, soit le début de la courbe de l'éléphant, on entre dans la classe moyenne inférieure. Par ailleurs, il manque, faute de données, l'analyse des conséquences de l'entrée dans la crise systémique en 2007-2008. La réduction des inégalités est une réalité à partir de 2009 qui s'explique par le fait que la réduction des gains des ultra-riches provient, pour l'essentiel, de la spéculation financière. Mais très vite, les leçons de la crise sont oubliées par les gouvernants et le revenu des 1 % les plus riches recommence à progresser. Globalement, Milanovic propose une lecture de la mondialisation via le prisme des inégalités mondiales : effet bénéfique pour les pays émergents, surtout ceux d'Asie, effet néfaste pour les populations des pays développés. Il insiste plus encore

sur la croissance qui permet de faire monter tous les revenus et de dissimuler les inégalités. Il essaie, dans le même temps, par le biais du concept de « rente de citoyenneté » de rendre compte de la permanence des migrations. Si les citoyens des pays développés ont des conditions de vie supérieures à celles des pays de la périphérie, il est logique de vouloir rejoindre cet éden. C'est

sans doute une des causes mais pas la seule. Les mutations climatiques, les guerres jouent aussi un rôle essentiel. Les migrations, une des conséquences du basculement du monde, sont révélatrices des crises qui secouent nos sociétés.

Croissance heurtée

Sur le plan théorique, il forge le concept de « vagues de Kuznets » pour offrir un cadre de compréhension de la hausse et de la baisse des inégalités, pour déterminer les conditions qui permettraient de diminuer les inégalités. La démonstration n'emporte pas l'adhésion. Parce que le capitalisme a toujours eu une « croissance heurtée »



ponctuée par des crises qui posent la question de changements fondamentaux dans les modes d'accumulation du capital.

Il reste que la thèse présentée ne se limite pas à son sujet. Il donne, à la suite d'Hobson et de Lénine, les raisons impérialistes de la guerre de 1914-1918, une interprétation des grands auteurs, Adam Smith en particulier et même des auteurs de la littérature.

Une des grandes conclusions tient à l'injustice première du lieu de naissance qui ouvre un grand débat politique sur la liberté de circulation. Ce n'est pas le moindre des mérites de ce livre. ■

Nicolas Bénéès

• *Inégalités mondiales*, Branko Milanovic, traduit par Baptiste Mylondo, La Découverte.

DOSSIER

Les emplois de service

Formations et qualifications *tertiaires*



Coordination : Valérie Sipahimalani et Thierry Reygades. Dossier réalisé par : Simon Bach, Sylvie Obrero, Thierry Reygades, Christine Teuillière

Le secteur dit « tertiaire » est large et diversifié. Il renvoie à une multitude de « sous-secteurs » articulés autour du tertiaire marchand (commerce, transports, activités financières, services rendus aux entreprises et aux particuliers, hébergement restauration, immobilier, information communication) et du tertiaire non marchand (administration publique, enseignement, santé humaine, action sociale).

Parmi les pays européens, c'est en France que le poids du tertiaire est le plus élevé. Depuis trente ans, plus de 5 millions d'emplois ont été créés dans ce secteur. Selon la DARES, d'ici 2022, les métiers du tertiaire représenteraient 94 % des créations nettes d'emplois, avec 1,6 million de postes de travail créés.

C'est aussi un secteur qui connaît de profondes mutations en raison d'évolutions technologiques, mais aussi démographiques et socio-économiques. Les attentes sont fortes, qu'il s'agisse du secteur marchand ou non-marchand, en particulier dans le domaine sanitaire et social.

La production de services est devenue plus complexe et nécessite des qualifications de plus en plus spécifiques ; produire un service exige en effet la maîtrise de nombreuses compétences propres aux différents métiers du secteur. Le développement de séries technologiques tertiaires au sein du système éducatif a été un véritable appel d'air au regard de ces besoins. Un bachelier sur cinq est un bachelier technologique et, parmi eux, plus des deux tiers sont issus des séries des services.

Pourtant, force est de constater aujourd'hui l'essoufflement de ces formations. La part des effectifs de la voie technologique diminue en particulier dans les séries des services. Contrairement aux séries de la production, ces dernières n'ont pas connu de redressement de leurs effectifs à la suite des réformes de 2012. Il y a donc un paradoxe entre des besoins forts présents et à venir, quantitatifs et qualitatifs, dans la production des services et des formations qui sont en perte de vitesse.

Relever le défi de formations technologiques à la hauteur des enjeux et des attentes sociétales est un objectif stratégique qu'il convient de viser. Ce dossier a pour ambition de présenter ces enjeux.

Des séries particulières

À la recherche d'un nouveau souffle

Le recul des séries des services est principalement dû à la perte d'attractivité de la série STMG. Celle-ci draine cependant encore plus de 70 % des effectifs des séries tertiaires et presque un élève sur deux de la voie technologique est en STMG.

Depuis une vingtaine d'années, la réalité vécue par les professeurs est celle d'une détérioration des conditions de travail. Les difficultés mises en avant par les professeurs tiennent essentiellement à une réduction des moyens horaires et des contenus plus généralistes mis en place à la suite des réformes de 2012 en STMG et ST2S.

Pour autant, les professeurs ont marqué leur volonté de continuer à faire réussir leurs élèves en poursuivant des pédagogies actives. Les taux de réussite des élèves des séries technologiques tertiaires ont rejoint ceux de la voie générale en se situant au-dessus de 86 %⁽¹⁾.

Contrairement aux discours ministériels successifs, la dégradation n'est pas un problème pédagogique du « travailler autrement ». La question des moyens est au contraire au centre de la mise en œuvre des démarches technologiques qui ont permis ces réussites.

Une pression à lever

Les problèmes de gestion de classe en STMG sont ressortis fortement de l'enquête réalisée par le SNES-FSU⁽²⁾ auprès des professeurs dans le cadre du bilan de la dernière réforme.

Les enseignants remettent en cause l'orientation par défaut en fin de Seconde qui débouche sur des classes de plus en plus hétérogènes. Ils notent une charge de travail qui s'accroît : missions des professeurs principaux, charges administratives, de conseil à l'orientation, de gestion de la discipline... Ils réclament de pouvoir se concentrer sur le cœur de leur métier : la pédagogie et ses approches spécifiques aux séries tertiaires.

C'est à cette condition que les difficultés de quelques élèves éviteront de s'élargir à d'autres dans la classe. Elles sont à l'origine d'un ressenti négatif, tant pour les collègues que pour les élèves, qu'il faut combattre.

Les enseignants attendaient une réforme qui traite ces difficultés. C'est loin d'être le cas avec la réforme qu'on nous impose ! Elle renvoie une image ternie qui ne reflète pas la réalité : celle du nombre important

« PAROLE DE PROF » SUR LA RÉFORME CHATEL (2012)

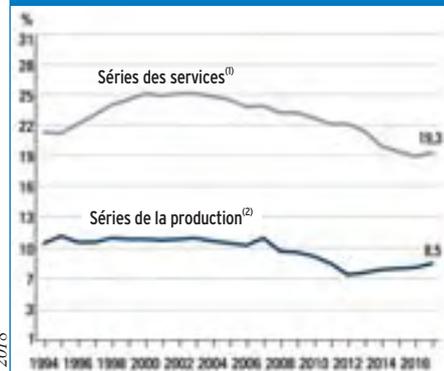
« La valorisation de notre filière STMG est encore difficile à réaliser dans les faits. Trop de passages se font par la négative en conseils de classe [...]. Comment dès lors informer et prendre en compte le projet de l'élève ? Les parents aussi méconnaissent les poursuites d'études. Nous maintenons en zone sensible nos effectifs à 30 par la lutte ; mais jusqu'à quand ? Notre réforme demeure, en dépit de nos actions, trop méconnue et l'image STG (comme le sigle) persiste dans de trop nombreux discours. »

d'élèves que ces séries ont fait réussir durant des décennies, y compris au-delà du baccalauréat. ■

(1) Note d'information DEPP n° 18.03, mars 2018.

(2) <https://www.snes.edu/Enquete-Voie-technologique-du-SNES-FSU-les-resultats.html>.

L'évolution des effectifs en séries technologiques entre 1994 et 2017



1. Séries STT/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD, STHR.
2. Séries STI, STI2D, STL, STAE/STPA/STAV.

À titre de comparaison, en 2017, on dénombreait 37,2 % des effectifs en série S, 24,3 % en ES et 10,7 % en L.

Source : REERS 2018

Témoignage

Bénédicte a obtenu son bac STMG Mercatique en 2014. Titulaire d'un DUT, puis d'une licence générale Information-Communication, elle voyage depuis plusieurs mois pour apprendre l'anglais. Elle envisage une reprise d'études en master en septembre 2019.

« Le bac STMG m'a permis d'être acceptée en DUT plus facilement que si j'avais fait un autre bac car les DUT recrutent une grande part de STMG.

À l'IUT où je me suis retrouvée avec des S, ES, L, je n'ai jamais eu le sentiment d'être "inférieure" venant de STMG où tout s'est très bien passé également. J'avais envoyé ma candidature pour la licence à Paris Sorbonne, Lyon 2 et d'autres et j'ai été acceptée partout. Ce que j'ai aimé dans ce parcours ce sont les matières : droit, management, mercatique qui sont très intéressantes. Cela m'a motivé à travailler. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, la STMG n'est pas "super facile", il faut travailler tout comme dans les autres filières. »



© Bruno Jangot / Flickr.fr

Les trois séries de services

STMG

Elle couvre les champs spécifiques de la communication et des ressources humaines, du commerce, des systèmes d'information et de la comptabilité-finance. Elle draine les plus gros flux des bacheliers technologiques.

Effectifs : 146 043 élèves et 59 278 bacheliers.

ST2S

Elle est particulièrement nécessaire face au développement des métiers propres aux secteurs sanitaire et social. Enseignants et professionnels s'accordent sur la nécessité de diplômés du supérieur dans ce domaine.

Effectifs : 48 411 élèves et 20 807 bacheliers.

STHR

Cette série permet de former dans le secteur de l'hôtellerie-restauration en particulier dans le cadre d'une poursuite d'études en BTS. Elle offre des opportunités intéressantes en permettant à des élèves de la voie professionnelle d'être intégrés en Première STHR.

Effectifs : 5 117 élèves et 2 311 bacheliers.

Contenus de formation

Organisation originale des enseignements

Selon la série, les technologies étudiées sont différentes, mais ces formations ont toutes en commun d'amener le jeune à acquérir un niveau général de culture et une expertise dans un domaine technologique spécifique.

La construction des séries combine des contenus disciplinaires de culture générale (français, philosophie, histoire, langues, mathématiques...) avec des disciplines « d'appui » correspondant aux spéci-

ficités de la série : plutôt scientifiques en ST2S (biologie et physiopathologie humaines par exemple), plutôt économiques et managériales en STMG, la série STHR puisant dans les deux.

permet une égale reconnaissance de l'aspect formateur de contenus dits « professionnels » avec ceux dits « généraux », leur articulation et complémentarité. Elle favorise la citoyenneté et la poursuite d'études.

Mais les contenus technologiques font par définition l'objet d'évolutions rapides et nécessitent d'être réinterrogés en permanence. Les démarches spécifiques d'apprentissages répondent à cette nécessité. ■

Témoignage

Solène a obtenu son bac STMG Mercatique en 2017. Elle est actuellement en 2^e année de CPGE Économique et Commerciale.

« Lorsque je suis sortie du collège, j'avais pour objectif d'intégrer la filière STMG. Pourquoi cette filière ? Depuis jeune, j'aime le relationnel, apporter de l'aide, motiver les personnes, être à la tête d'un groupe et résoudre des problèmes concrets. En STMG, j'ai appris à analyser des documents, à appliquer une méthodologie. J'ai aimé l'enseignement concret. Cela m'a apporté une vision globale de l'entreprise sous ses différents aspects. »

Une construction cohérente

À cela s'ajoute une dominante souvent pluritechnologique qui forme le ciment et le cœur de la formation. Les contenus à enseigner dans les disciplines technologiques ont été repérés à partir de l'analyse des techniques mises en œuvre dans les activités productives de services : techniques sanitaires et sociales en ST2S, techniques de gestion relatives aux différents champs professionnels des RH, de la comptabilité-finance, de la mercatique en STMG, techniques culinaires et des services en STHR.

Cette construction cohérente de la formation



© La Fabulaine / Flickr.fr

Pédagogie

Démarches spécifiques

Les technologies peuvent être multiples en fonction du champ couvert mais la démarche technologique reste spécifique.

Les élèves partent le plus souvent de situations réelles des services. En analysant leur démarche et en contextualisant les techniques utilisées, les élèves font émerger des connaissances sur un concept du programme. Par exemple, une mise en situation dans le cadre d'une activité de communication interpersonnelle ne vise pas les mêmes acquisitions et n'utilise pas les mêmes techniques selon qu'elle se situe dans le domaine sanitaire et social, de la gestion des ressources humaines...

Le projet de Terminale

Ces mises en activités préparent l'élève à la démarche de projet qui les amène à articuler et analyser différentes activités de services,

à mettre en œuvre différentes techniques pour résoudre une problématique.

Le projet fait l'objet d'une évaluation à la fois en CCF au cours de l'année et en ponctuel en fin de Terminale. Il est mené en groupe et individuellement. Cette double approche est un atout, car elle permet de combiner la mutualisation des savoirs entre les membres du groupe et un travail individuel sur une partie du projet. Un découpage cohérent des activités et leur répartition entre les membres du groupe doivent être pensés collectivement en fonction du projet et de la problématique à laquelle il faut répondre. Des concertations sont nécessaires au sein du groupe au cours de l'avancement du projet. Le projet nécessite donc de développer

Le projet permet de faire émerger de nouveaux savoirs

des compétences organisationnelles, en autonomie et travail d'équipe.

Le projet a un atout essentiel dans la démarche pédagogique active. Il permet un « double sens dans les apprentissages » : partir d'une réalité concrète pour acquérir des connaissances, mais aussi tester la maîtrise d'autres connaissances nécessaires pour résoudre un questionnement. L'originalité de ce dispositif réside dans le fait que ce double mouvement peut être réalisé simultanément. Le projet permet donc de faire émerger de nouveaux savoirs à partir de situations concrètes. ■

Répartition hommes/femmes

Assignation sexuelle ?

La part des filles en STMG est équivalente à celle des autres filières. Mais si elles ne constituent que 7 % des effectifs de la série industrielle, elles sont massivement représentées en ST2S (88,2 %) en 2017.

Post-bac

En 2015, 84 % des diplômés des écoles paramédicales et sociales sont des femmes. Les femmes sont majoritaires dans les BTS de services (63 % en 2015).

Dans l'emploi

Les femmes sont très majoritairement représentées dans le secteur tertiaire : 87,8 % des femmes employées le sont dans le secteur tertiaire contre 64,6 % des hommes. En 2015, les femmes représentaient 55,7 % de l'emploi total dans le secteur tertiaire.

Poursuites d'études

Le baccalauréat et après ?

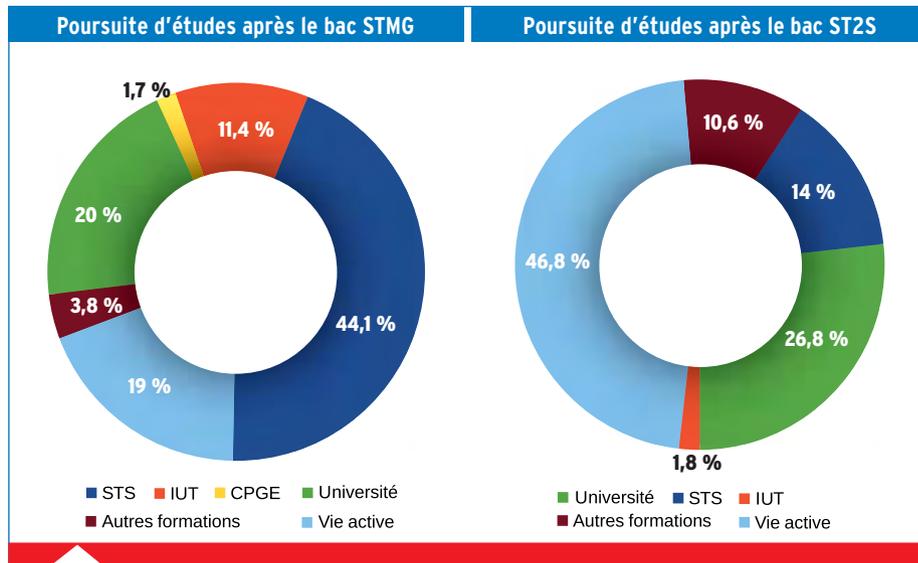
Le baccalauréat reste le diplôme permettant l'accès à l'enseignement supérieur en France. Avec deux possibilités : les études supérieures courtes et longues.

On peut noter des différences d'approche dans la poursuite d'études selon le type de baccalauréat. Les bacheliers ST2S et STHR ont intégré ces formations avec le plus souvent un projet précis qui motive leur poursuite d'études éventuelle, ce qui n'est pas toujours le cas des élèves de STMG. Cependant, la part des bacheliers de cette série est majoritaire dans la poursuite d'études.

Quels choix après un bac STMG ?

Les études supérieures courtes se partagent entre les DUT et les BTS. À la rentrée 2017, les effectifs des DUT sont en légère augmentation (+ 0,2 %), quand ceux des BTS régressent de 0,3 %. Les études supérieures longues intègrent le processus LMD (Licence-Master-Doctorat), qui s'effectue dans les UFR des universités. Les effectifs des étudiants inscrits dans un cursus LMD sont en progression de 1,4 %. Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) permettent de préparer en deux ans un concours d'entrée en grande école. La CPGE est choisie par 1,7 % des bacheliers STMG essentiellement en filière économique et commerciale où leur part approche les 10 %.

Les filières d'études supérieures courtes et longues restent le cas le plus fréquent pour une poursuite d'études des bacheliers technologiques STMG. En effet, 81 % des nouveaux bacheliers STMG sont inscrits dans l'enseignement supérieur, en majorité (à hauteur de 44 %) en Section de techniciens supérieurs (STS). À ce chiffre, il est nécessaire d'ajouter les bacheliers STMG qui se réorientent vers une autre STS. À la rentrée 2017, 18,2 % des effectifs composant les STS Services ont une autre origine que celle du bac général, technologique ou professionnel. Ils viennent soit de l'Université, soit des IUT ou d'une autre STS.



Des poursuites d'études plus nombreuses et diversifiées en filière STMG qu'en filière ST2S

Les bacheliers technologiques STMG composent 22 % des effectifs des DUT de services. En revanche, contrairement aux STS services, ce chiffre correspond aux nouveaux entrants et n'évolue pas en ajoutant d'éventuelles réorientations. On peut donc penser que les nouveaux bacheliers tentent plus leur chance en DUT voire en cursus LMD à la fin de leur scolarité prébac. Et, en cas d'échec, se réorientent massivement vers une STS.

En ST2S : moins de poursuite d'études

Presque un bachelier ST2S sur deux ne poursuit pas d'études. L'offre postbac spécifique aux métiers de la santé et du social – si elle est limitée quantitativement – est cependant riche : elle comprend les formations BTS et DUT (économie sociale et familiale, service

et prestations des services sanitaires et sociaux, carrières sociales...), des formations d'écoles spécialisées du secteur paramédical et social (éducation spécialisée, assistant de service social...), des formations de secrétaire médicale, des formations universitaires générales (sanitaire et sociale, psychologie, sociologie...) vers lesquelles se dirige la majorité (un bachelier ST2S sur quatre). ■

Focus sur les formations de l'hôtellerie-restauration

Il existe plus de vingt diplômes qui préparent aux métiers de la restauration. C'est une filière qui offre des opportunités dans la diversité des métiers auxquels elle prépare : cuisine, services, commercialisation, management... Mais elle est aussi un formidable levier de promotion sociale. La filière permet en effet l'acquisition de qualifications de plus en plus élevées grâce à une palette de formations préparant à des diplômes du CAP au master en passant par le BTS et les licences professionnelles des secteurs de l'hôtellerie et du tourisme délivrées par les universités. Le baccalauréat technologique STHR qui propose une approche des différents champs propres aux métiers de l'hébergement et de la restauration est un maillon essentiel de cette filière.

Une meilleure réussite en STS qu'en DUT

En STS, le taux de réussite global est de 80,4 % sous statut scolaire (76 % sous statut d'apprentissage). Mais, en fonction du diplôme initial, les taux de réussite diffèrent. Les bacheliers STMG sont 76,7 % à réussir le diplôme en deux ans, tandis que, les bacheliers professionnels des domaines des services sont 59,2 % à le faire. Les bacheliers généraux sont 87,2 % à réussir le BTS en deux ans. Les taux de réussite des BTS des quatre grandes spécialités du bac STMG vont de 70 % (comptabilité et gestion) à 75 % (commerce, vente, finances, banques, assurance). En DUT, les taux de réussite sont inférieurs. Les bacheliers STMG sont 59,6 % à réussir le DUT en deux ans et 69,2 % en trois ans. Le constat est le même pour les bacheliers professionnels et pour les étudiants issus de la voie générale : 53 % des titulaires d'un bac pro valident le DUT en trois ans, contre 83,4 % pour les bacheliers généraux.

Perspectives et mutations

Le tertiaire est constitué d'une myriade de métiers dont la diversité reflète le rôle majeur que joue ce secteur dans l'économie nationale. Tour d'horizon des évolutions qui impacteront les emplois tertiaires dans les prochaines années.

Les métiers du commerce et des services, notamment de la santé et des services aux personnes, devraient connaître un développement continu alors que les emplois administratifs de la Fonction publique et les emplois de secrétaire connaîtraient un net repli. La proportion de postes à pourvoir dans le commerce et l'hôtellerie, restauration, alimentation se situerait autour de la moyenne, mais les recrutements resteront nombreux du fait d'un important turnover, dû à des conditions salariales, horaires ou d'activité souvent difficiles.

Le niveau de diplôme des personnes en emploi ayant terminé leurs études initiales a fortement progressé en trente ans. Alors qu'au début des années 1980 plus de la moitié ne détenait aucun diplôme, en 2012-2014 huit sur dix en ont un.

Le défi de l'élévation des qualifications

Les diplômes du supérieur (bac +3 ou plus), relativement rares au début des années 1980, constituent désormais le deuxième niveau de diplôme le plus fréquent : ils sont détenus par 20 % des personnes en emploi. Mais l'élévation du niveau de diplôme des personnes en emploi s'est poursuivie à un rythme plus rapide que la montée en qualification des emplois. La DARES évoque « une transformation des normes de qualification »⁽¹⁾. Malheureusement, la montée des besoins en métiers liés aux services à la personne n'est pas suffisamment reconnue, notamment dans l'aide médicale et sociale.

Les travaux de recherche prévoient qu'après les transformations profondes du secteur industriel, les machines pourraient à l'avenir exercer la moitié des métiers du secteur des services. Il serait plus juste de parler d'évo-

lution des métiers et des compétences comme par exemple pour les métiers de l'informatique. Ces métiers sont identifiés parmi les plus créateurs d'emploi en France à l'horizon 2022. Toutefois leur contenu et les compétences nécessaires pour les exercer sont déjà en pleine évolution. Les « data-miner », par exemple, sont des informaticiens dotés de solides compétences en mathématiques et en e-commerce⁽²⁾.

L'impact du numérique

Dans le domaine de la gestion et de l'administration des entreprises, le niveau des débutants n'a cessé de progresser. De nombreux facteurs ont contribué à élever le niveau de qualification et à enrichir le contenu de ces emplois : le développement des outils informatiques et de la communication, l'essor du travail en projet, l'alourdissement du cadre réglementaire tant dans le domaine des ressources humaines que dans les fonctions comptables. En outre, de nouvelles missions de médiation ont été confiées aux employés administratifs (organisation de conférences, communication avec l'équipe de travail...).

Dans le domaine de l'informatique, l'évolution est contrastée selon les familles professionnelles. Les techniciens et les ingénieurs devraient bénéficier de perspectives d'emploi favorables : besoins croissants en expertise, développement de la demande de services, de produits et systèmes complexes (informatique décisionnelle, communication collaborative, virtualisation des systèmes...). Les effectifs d'employés et opérateurs de l'informatique devraient rester stables. Dans les prochaines années, les compétences en management de projet et

Les spécialités en STS et IUT les plus choisies

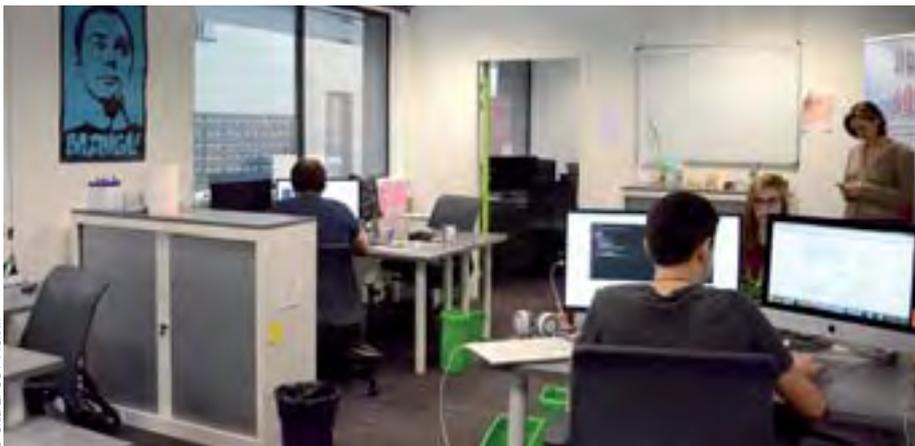
Pour les STS qualifiées de services, les flux les plus importants concernent les métiers du commerce et de la vente, de la comptabilité et de la gestion, du secrétariat et de la bureautique, et de l'informatique. Il est frappant de remarquer qu'il s'agit de quatre grandes spécialités préparées par les bacheliers STMG (Mercatique, Ressources Humaines et communication, Gestion et finance, et Systèmes d'informatique de gestion). Ce constat peut également s'effectuer pour les grandes familles de DUT. Les bacheliers intégrant un IUT choisissent : Gestions des entreprises et des administrations, techniques de commercialisation et informatiques. On y retrouve de nouveau les quatre grandes spécialités du baccalauréat STMG. Autre constat : plus de la moitié des effectifs (56 %) de DUT alimentent les deux grands DUT de services à savoir, Gestion des entreprises et des administrations, et techniques de commercialisation.

en conseil devraient être de plus en plus recherchées.

Le domaine du commerce devrait connaître des transformations profondes, déjà à l'œuvre avec le développement de la vente en ligne (e-commerce, e-business) ou la diffusion des technologies numériques dans la grande distribution et dans le commerce de gros. Les mutations en cours dans les activités commerciales devraient faire évoluer les compétences exigées dans ces métiers, avec notamment une plus grande mobilisation des technologies de l'information et de la communication au service de la relation clients.

Globalement, en 2016, les jeunes sortis récemment de formation initiale travaillent un peu plus dans le secteur tertiaire que l'ensemble des actifs occupés sortis depuis un an ou plus de formation initiale. Ils ont le plus souvent un emploi dans les activités scientifiques et techniques de l'informatique, ou l'hébergement-restauration. En revanche, l'administration publique occupe une place plus réduite parmi l'emploi des jeunes sortants tout comme les services de transports. ■

(1) DARES n° 003, janvier 2017, « Une hausse du niveau de diplôme qui transforme les "normes de qualification" ».



Entretien



« Les entreprises reconnaissent la qualité de la formation des bacs technologiques »

Francis Petel est vice-président de la commission éducation/formation de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME). Il siège à ce titre à la CNC⁽¹⁾, au CNESER et à la CCNIUT⁽²⁾. Cet expert de la certification professionnelle est par ailleurs professeur affilié à l'ESCP Europe⁽³⁾.

L'US Mag : Les transformations dues au numérique sont-elles de nature à faire émerger de nouveaux métiers ?

Francis Petel : Une remarque générale préalable concernant l'évolution des métiers, et leur impact sur les diplômés professionnels : nous considérons exagéré de prétendre qu'un grand nombre de métiers disparaissent et qu'ils vont être remplacés par de nombreux autres. En tous cas, ce n'est pas ce que les milieux professionnels constatent ni même prévoient à un horizon prochain. Par contre, la plupart des métiers existants requièrent des compétences nouvelles, qu'il est urgent de prendre en compte dans les référentiels, qui sont donc impactés partiellement. Il n'est donc pas nécessaire de refondre les référentiels des diplômés professionnels de fond en comble, mais de prendre en compte ces besoins nouveaux, liés en particulier aux technologies numériques.

L'US Mag : Quel regard les entreprises portent-elles sur les baccalauréats technologiques d'une part et professionnels d'autre part dans la réponse à ces nouveaux besoins ?

F. P. : Les bacs technologiques ont à cet égard une carte à jouer, dans la mesure où ces nouveaux besoins en compétences ont une dimension transverse à de nombreux métiers et/ou sont facilement transposables. Ainsi, moins centrés sur des situations de travail précises, les bacs technologiques sont mieux armés pour développer les capacités cognitives nécessaires, en particulier pour la mise en œuvre future des compétences numériques et de l'organisation du travail. Il est cependant vrai que les entreprises ont une meilleure visibilité des bacs professionnels que des bacs technologiques, les premiers identifiant plus clairement des métiers de l'entreprise.

Mais elles reconnaissent de fait la qualité de la formation des bacs technologiques quand elles embauchent des BTS issus de cette filière. Par ailleurs, les bacs professionnels ont beaucoup souffert, en termes de qualité perçue, du passage du bac pro en trois ans, alors que de nombreux emplois sont encore à pourvoir à ce niveau : de très nombreux CQP de branches se situent à des niveaux 5 et 4 (3 et 4 du nouveau Cadre national de Certifications), même s'ils étaient inscrits sans niveau au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles).

L'US Mag : Qu'en est-il des formations post-bac ?

F. P. : Sur le post-bac : le niveau bac +2 constitue, depuis la fin des années 1960, un niveau de référence bien identifié d'accès à l'emploi pour des candidats devant évoluer rapidement vers des postes de management intermédiaire.

La licence professionnelle a cependant été bien accueillie en 1999 par les entreprises. Elle était perçue comme spécialisant, sur des métiers ou des secteurs précis, des jeunes sortant d'une formation BTS ou DUT, jugée très généraliste ; elle était également un terrain pour la formation en alternance. Le passage du DUT en trois ans (rapport Germinet sur le post-BAC) ne fait qu'entériner une pratique de la poursuite d'études post-DUT, qui concerne, depuis plus de dix ans, la quasi-totalité des cohortes, alors que

les besoins des entreprises n'ont pas autant évolué, en termes de niveau de qualification attendu. Il est à craindre que cet effet « d'aspiration par le haut » ne conduise prochainement à une poursuite d'études majoritaire vers le master.

Le BTS (qui continue d'insérer partiellement ses cohortes à bac +2) répond à un vrai besoin et constitue une prolongation tout à fait pertinente du bac technologique. L'insertion sur le marché de l'emploi à bac +2 et le refus de la poursuite d'études relèvent d'ailleurs plus d'un comportement social que de capacités cognitives insuffisantes pour permettre la poursuite d'études. L'irruption du « numérique » dans l'entreprise, en particulier, ne remet donc pas en cause l'accès à l'emploi à tout niveau, depuis le CAP jusqu'au bac et au BTS et, bien entendu, au-delà.



L'US Mag : Quelle est votre appréciation de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », ses effets sur la relance de l'apprentissage ?

F. P. : Sur les niveaux post-bac (BTS-DUT) elle risque de se substituer au contrat de professionnalisation sans réel effet sur l'insertion. Sur l'infra bac, le bac et le BTS, il n'est pas acquis qu'elle vienne freiner les poursuites d'études. L'élargissement de l'offre sur des métiers qui ne se préparaient pas auparavant par l'apprentissage aura un impact difficile à évaluer. On peut se demander si cet élargissement et le changement de la gouvernance du système produira des effets sur la qualité et l'image du dispositif. Le référentiel qualité, tel que prévu par la loi, comprend un grand nombre de contraintes administratives pour les organismes, mais pas nécessairement tout ce qu'on était en droit d'en attendre sur les relations entre les CFA et les entreprises.

La CPME mise néanmoins sur l'apprentissage pour contribuer à revaloriser la voie professionnelle et les entreprises accompagneront le mouvement amorcé. ■

1. Commission nationale de la certification professionnelle

2. Commission consultative nationale des IUT.

3. École supérieure de commerce de Paris (surnommée « Sup de Co »).

Risque de *marginalisation*

La réforme des lycées qui devait se mettre en place à la rentrée 2019, malgré les apparences trompeuses d'un statut de « maintien » pour la voie technologique, risque de conduire à un effacement progressif de ces formations.

La réforme des lycées imposée par Jean-Michel Blanquer semble conserver la voie technologique en déclinant les actuelles séries. Pourtant, à y regarder de plus près, on voit mal comment, dans le schéma actuel, ces séries pourront se pérenniser.

Au-delà des apparences...

Les séries technologiques : un choix volontaire, vraiment ?

Cela n'a rien d'évident, puisque les enseignements technologiques sont optionnels en Seconde et disposent d'horaires ridicules. Les candidats potentiels à ces séries seront tiraillés entre une voie générale, sans mathématiques dans le tronc commun, régie par le principe alléchant du « libre choix des enseignements de spécialité », et une voie professionnelle sous tutelle des branches professionnelles.

Une organisation calquée sur la maquette de la voie générale « réformée »

En calquant les séries technologiques sur la maquette réforme du lycée, les séries technologiques sont elles aussi victimes de regroupements disciplinaires au sein d'un même bloc en raison du passage de trois à deux enseignements de spécialités entre la Première et la Terminale. La « marge horaire » insuffisante portera un coup dur aux possibilités de travail en effectifs réduits pour les séries de services, alors qu'elle est bien en deçà de celles des autres séries technologiques.

Des programmes généralistes pilotés par le modèle universitaire

Sous prétexte de favoriser la réussite dans le supérieur, des programmes sont devenus encore plus généralistes et ambitieux au mépris du temps, de la progression nécessaire



Promouvoir une véritable culture technologique pour répondre aux enjeux d'une production de services complexifiée

à un élève de cycle terminal dans ses apprentissages, mais aussi de son appropriation d'une culture technologique. Le risque est grand de voir ces séries se vider de leurs effectifs.

... le paradoxe est là ?

Les séries de services répondent à une demande sociale forte

Aujourd'hui, un bachelier sur cinq est un bachelier technologique. Presque un jeune sur cinq poursuit ses études dans une série technologique de services. Les séries des services scolarisent près de 70 % des élèves de la voie technologique. Ils sont une majorité à poursuivre des études et à y réussir.

Des besoins forts dans l'emploi tertiaire

Près de 20 millions de personnes travaillent actuellement dans le tertiaire qui a gagné plus de 5 millions d'emplois en trente ans avec une montée en puissance des besoins dans les domaines du secteur social, de la santé, des services aux particuliers, du commerce... Les besoins en qualifications correspondant à des emplois de cadres et professions intermédiaires, mais aussi de niveaux 4 et 5 (services à la personne), sont réels.

Et dans la maîtrise de techniques propres à la production de services

La production de services propre aux ressources humaines, à la comptabilité finance, aux systèmes d'information, à la mercatique, mais aussi à la santé et au social ou à l'hôtellerie-restauration, nécessitent la maîtrise

de techniques spécifiques qui sont clairement sollicitées dans les contenus de travail. Ne pas travailler ces techniques reviendrait à vider les séries tertiaires de leur sens.

Contenus technologiques à renforcer

Dans les séries de services, les techniques propres aux champs de la gestion, de la santé et du social et de l'hôtellerie doivent être non seulement préservées dans leur existence, mais aussi comme réels objets d'étude. Cela suppose donc des contenus conçus dans cette logique avec une articulation avec les autres enseignements, notamment généraux. La typologie des enseignements, les méthodes mises en œuvre doivent rester spécifiques aux activités de services. Si la digitalisation suppose l'adaptation et l'évolution de techniques, elle ne remet pas en cause les cœurs de métier propres aux différents champs professionnels des services qui doivent rester la référence.

Le projet prévu dans le nouveau baccalauréat n'aura de sens que si, en amont, les élèves peuvent travailler avec une logique d'analyse des techniques et en collaboration. C'est l'atout du projet de permettre les synergies et la capitalisation de savoirs plus abstraits qui auront été assimilés grâce à l'étude d'objets concrets. Tout cela demande des moyens. Promouvoir une véritable culture technologique pour répondre aux enjeux d'une production de services complexifiée : c'est le défi à relever pour que les mutations du secteur tertiaire accompagnent le progrès social. ■



ALORS QUE SE PRÉPARE UNE CIRCULAIRE DE RENTRÉE sur l'inclusion scolaire, l'Assemblée nationale tient une « commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'Université de la République, quatorze ans après la loi du 11 février 2005 ».

Scolarisation des élèves en situation de handicap : des paroles aux actes ?

À l'Assemblée nationale, le SNES-FSU a rappelé son attachement à la scolarisation de l'ensemble des enfants, mais aussi l'importance du maintien des ULIS et des structures (SEGPA, établissements spécialisés), car l'inclusion dans la classe ordinaire n'est pas toujours le meilleur moyen pour faire réussir les élèves en situation de handicap. Mesurer les effets de l'inclusion à la seule aune de la socialisation dans l'établissement scolaire ordinaire ne suffit pas : il faut aussi pouvoir entrer sereinement dans les apprentissages, ce qui n'est pas actuellement garanti. Les collèges et les lycées accueillent chaque année davantage d'élèves à besoins éducatifs particuliers (progression de 9,2 % de 2017 à 2018 selon le ministère), en situation de handicap, porteurs de troubles des apprentissages, avec des prescriptions médicales, allophones... Pour autant, il n'est pas tenu compte dans les moyens alloués, en particulier les effectifs des classes.



© Olivier Teyraud

Choix impossibles

Les professeurs et les personnels de vie scolaire sont confrontés à des choix cornéliens : les demandes spécifiques des élèves nécessitant un accompagnement particulier ne peuvent toutes être satisfaites. Quelles priorités donner ?

À quel élève ? Comment gérer les aménagements de scolarité, en particulier pour les évaluations ? Ces situations engendrent de la culpabilisation et de la souffrance professionnelle. La circulaire ministérielle devrait paraître fin mai début juin. Lors de la discussion, le SNES-FSU a défendu l'idée que la réussite de l'in-

clusion n'est pas seulement une question de formation des personnels, d'outil en ligne ou de gestion des AESH. Elle demande une réflexion sur les conditions de travail dans la classe et l'établissement ordinaire. ■

**Valérie Sipahimalani,
Jérôme Motard**

AESH. À l'occasion de l'examen par le Sénat du projet de loi pour une école de la confiance, les AESH se sont mobilisés dans toute la France à l'appel de l'intersyndicale FSU-CGT-SUD-SNALC-FO pour dénoncer le discours du ministère.

Un double langage

A lors que le président de la République a fait du handicap une priorité de son quinquennat, son gouvernement refuse de prendre les mesures qui s'imposent pourtant pour assurer un accompagnement pérenne de qualité. La création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B, revendiquée par les syndicats de la FSU et de l'intersyndicale, est jugée impossible par le ministère au prétexte que les besoins ne correspondent pas toujours à des temps pleins. Mais cette situation est avant tout le résultat de la non prise en compte de la totalité du travail des AESH combinée à la minimisation des besoins des élèves à accompagner. La vérité est qu'il n'y a pas de volonté politique pour mettre sur le terrain les moyens

nécessaires à l'inclusion. Tout est fait au contraire pour entretenir la précarité et la sous-qualification.

En grande précarité

On ne peut accepter que les personnels chargés d'accompagner les élèves en situation de handicap soient si précaires, si mal payés et si peu reconnus. La loi « Blanquer » ne prévoit comme seul progrès que la généralisation du contrat de trois ans, qui était déjà possible. En revanche, il faut toujours attendre six ans pour être engagé en CDI, et la grille de rémunération reste toujours aussi ridicule (recrutement au SMIC et, dans le meilleur des cas, augmentation de 6 points d'indice [28 € bruts] tous les trois ans).



© DR

La généralisation des Pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) prévue par la loi Blanquer est un bon exemple de ce double discours. Ces structures qui font l'objet d'une pseudo-expérimentation, jamais évaluée, n'ont d'autre objectif que de faire payer aux AESH le manque de moyens pour l'accompagnement en leur imposant toujours plus de flexibilité sans aucune reconnaissance professionnelle. ■ **E. S.**

Le management contre le métier

La loi de transformation de la Fonction publique et celle « pour une école de la confiance » s'inscrivent dans le processus de développement du Nouveau management public (NMP) qui est « une arme de guerre contre les professions⁽¹⁾ ». Elles ont en commun de nier les cultures professionnelles.

Le paritarisme, parce qu'il permet la participation des agents au fonctionnement des services et qu'il leur donne un pouvoir de contrôle sur leur gestion, est un élément fondateur du statut de la Fonction publique qui permet d'assurer des services efficaces et impartiaux pour l'ensemble des usagers. Sa suppression au profit de la mainmise des hiérarchies locales est un moyen de casser la culture du service public. La suppression du CNESCO qui produit une évaluation indépendante du système scolaire et son remplacement par un Conseil d'évaluation de l'école totalement à la botte du ministre en est un autre exemple.

Le management, dont le nom est issu du manège où on dresse les chevaux, vise à faire faire aux autres ce qu'on veut qu'ils fassent, comme on veut qu'ils le fassent. À l'opposé, l'encadrement, c'est permettre aux professionnels de faire ce qu'ils savent faire. Avec l'article 1 qui instaure un « devoir de se taire », la loi « pour une école de la



confiance » fait le contraire de ce qu'elle annonce, ce qui est une caractéristique du NMP. Elle prépare le formatage d'exécutants dociles.

Résister collectivement

À l'heure où se tient le procès de la direction de France Télécom qui est jugée pour « harcèlement moral organisé à l'échelle de l'entreprise », le SNES-FSU, avec les personnels, développe des outils pour déconstruire le dis-

cours managérial et recréer du collectif. Comparaison n'est pas raison, certes, mais le plan mis en place à France Télécom, entre 2006 et 2008, qui visait à transformer en profondeur les métiers et la culture managériale de l'entreprise avait tous les atouts de la modernité et du bon sens. Il a fait 39 victimes ! ■

Emmanuel Séchet et Yannick Lefebvre

(1) Évelyne Bechtold-Rognon, *Comment joindre l'inutile au désagréable*, Éditions de l'Atelier, 2018.



BAC PRO. Sigrig Gérardin est cosecrétaire générale du Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel public (SNUEP-FSU).

Familles (de métiers), je vous hais !

L'US MAG : À la rentrée 2019, la Seconde pro sera organisée en « familles de métiers », En quoi cela consiste-t-il ?

Sigrig Gérardin : Chaque filière professionnelle aboutit à un diplôme préparant à un ou plusieurs métiers. Les élèves abordent les savoirs pratiques et théoriques de leur futur métier dès l'entrée en Seconde. Par sa réforme, le ministre veut « fusionner » certaines Secondes en « familles de métiers », sortes de Secondes pros généralistes. Trois familles de métiers seront ainsi imposées en 2019, avant généralisation du dispositif. À terme, il y aura dix-sept familles de métiers pour 80 baccalauréats. Cela implique une révision des contenus d'enseignement. Or, ce travail conséquent ne s'appuie sur aucun texte réglementaire ; charge aux personnels concernés de construire les nouveaux programmes dans les établissements. Seuls trois

jours de formation sont prévus d'ici la rentrée. Les IEN n'ont aucune réponse satisfaisante à nous apporter : leur objectif n'est pas de nous former mais de nous faire construire des *vademecum*.

L'US MAG : Quelles seront les conséquences pour les lycéens ?

S. G. : L'orientation sera décalée en classe de Première. Les élèves ne bénéficieront plus que de deux ans pour appréhender l'ensemble des savoirs professionnels. Ce dispositif a été imposé sous la pression des organisations patronales qui instrumentalisent les lycées professionnels : charge au service public d'améliorer le lire, écrire, compter des jeunes, pour que les entreprises viennent piocher les élèves les plus prometteurs en leur présentant un contrat d'apprentissage sur deux ans.

L'US MAG : Et pour l'organisation des établissements ?

S. G. : Toutes les disciplines sont touchées par la baisse des horaires disciplinaires : les élèves perdent 3 heures par semaine en bac pro et 2 heures en CAP. Les dispositifs pédagogiques imposés (chef-d'œuvre, co-intervention) sont financés sur les enseignements existants. Pour ces dispositifs, la présence d'au moins deux professeurs est requise. Il faut donc aligner les créneaux horaires des enseignants et des élèves. Cela augmente le temps de présence. Les élèves inoccupés hanteront les couloirs de l'établissement en attendant le cours suivant. Cela risque de favoriser l'absentéisme. Le temps d'enseignement pour les deux ans de CAP en lettres/histoire-géographie passe de 210 heures à 82,5 heures. En bac pro, il sera réduit à 2 heures hebdomadaires au lieu de 5. ■

Propos recueillis par Hamda El Khiari

CPE. Outre la remise en cause du caractère dérogatoire du statut, les attaques n'ont pas cessé contre le métier et les personnels. Dernière offensive en cours : le profilage de postes.

Postes profilés : métier et statut en danger !

Pour le prochain mouvement Intra, plusieurs rectorats justifient diversement leur choix de « profiler » des postes de CPE. Si à Montpellier on a ainsi tenté de créer un nouveau métier hybride de CPE-documentaliste, la plupart de ces postes « à profil » ne renvoient qu'à une partie des missions en découpant « à la demande » la circulaire de 2015. La présence d'un internat, de sections de BTS, d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou simplement réputés plus absents, sert de prétexte pour la création de « postes spécifiques », alors que les CPE sont précisément recrutés et formés pour répondre à la diversité de ces besoins éducatifs. Cette tendance s'accroît dans plusieurs académies : à Bordeaux en deux ans, plus de 10 % des postes de CPE ont été « profilés », malgré l'opposition unanime des représentants syndicaux.

Une résistance institutionnelle à la circulaire de missions

Pour y prétendre, il faut non seulement accepter ce cadre de travail redéfini, mais surtout avoir l'heur de plaire au chef d'établissement, à l'avis essentiel pour le recrutement.

Outre le blocage du mouvement, cette offensive est à ranger au rayon des résistances à la circulaire de 2015. Il s'agit de lancer des ballons d'essai en matière de recrutement par les chefs d'établissement et de dénaturer largement le métier tel qu'il devrait être porté par l'institution. En bradant ainsi des pans



© Clément Martin

entiers du métier « à la découpe », ces recteurs laissent à penser que les missions éducatives seraient adaptables au terrain, au bon vouloir du chef du moment. Cette logique est celle de la généralisation des lettres de missions locales, opposées aux statuts protecteurs et aux missions réglementaires définies. Elle porte en germe une atomisation destructrice du métier qui est inacceptable. La circulaire

de missions n'est pas un catalogue où chacun ferait son marché, mais un document de référence pour tous qui affirme le sens de l'activité éducative et les responsabilités propres et partagées.

C'est ce que le SNES-FSU continuera de porter dans toutes les CAP de mouvement et auprès de l'inspection générale et du ministère. ■ **Olivier Raluy**

AED. En cette fin d'année, une étape importante et délicate pour les AED approche à grand pas : la prolongation ou non du contrat. Si des garanties légales permettent de cadrer celle-ci, la réalité n'est pas si simple.

Pour bien finir l'année

Le contrat d'un AED est un CDD de droit public. De fait sa fin est prévue. Les conditions de sa prolongation sont limpides : le chef d'établissement est (presque) seul maître à bord. Mais le droit est subtil : si les AED ne disposent pas d'un droit au renouvellement automatique, par parallélisme, l'employeur de ces AED n'a pas non plus un droit au non-renouvellement automatique. Le chef doit ainsi justifier ses décisions concernant les fins de contrats... devant le juge administratif, en cas de litige. Pour le SNES-FSU, il n'est pas acceptable que les chefs d'établissement prennent des décisions de non-prolongation sans en donner les raisons aux AED. Il invite donc tous les AED dont le contrat n'est pas prolongé à en demander les raisons. Les représentants du SNES-FSU dans l'éta-

blissement peuvent accompagner les AED pour les aider à obtenir des explications. Rappelons par ailleurs que le chef d'établissement agit, dans ce cadre, en tant qu'exécutif des décisions du conseil d'administration. Ainsi, les critères qui servent au recrutement des AED, comme le choix de leurs fonctions parmi celles prévues à l'article 1 du décret 2003-484 doivent être votés en CA (circulaire 2003-092 II.4.1). C'est un axe de sa bataille syndicale en faveur d'une amélioration des conditions de travail et d'emploi des AED. Enfin, rappelons que si le CPE est responsable de l'animation et de l'organisation de la vie scolaire (circulaire de mission de 2008), l'employeur et le gestionnaire des AED reste, par délégation du CA, le chef d'établissement. ■ **Valentin Albert**



© AdobeStock / W Production

MOUVEMENT INTRA 2019. La phase intra-académique a débuté. Après les vœux et les barèmes, les représentants des personnels vont travailler sur le projet de mouvement.

La vérification par les élus est indispensable

En ce moment, dans les académies se tiennent les groupes de travail paritaires qui vérifient les vœux et les barèmes des demandeurs de mutation pour la phase intra-académique. Un important travail est conduit par les élus académiques dans cette première étape du mouvement intra. Ils font corriger de nombreux oublis ou erreurs.

Examen contradictoire

La vérification des vœux et barèmes est un préalable essentiel aux opérations de mutation. Il s'agit en premier lieu d'établir, en confrontant les documents de l'administration avec les éléments apportés par les collègues demandeurs de mutation, que la situation et les droits de chacun sont pleinement pris en compte par les services rectoraux, dans le respect des règles communes. C'est bien ce travail précis et exhaustif fait par les élus qui garantit à chacun que l'égalité de traitement est respectée. L'examen contradictoire assure la transparence. Les élus travailleront ensuite à dépister les erreurs de l'administration sur le projet de mouvement, à en demander la correction et à proposer des améliorations.

C'est, entre autres, cette possibilité de contrôler le travail de l'administration et de proposer corrections et améliorations qui disparaîtra si la loi de « transformation de la Fonction publique » est votée conformément au projet actuel. Chaque agent se retrouvera seul face à l'administration et face aux décisions de celle-ci. La seule possibilité de contester sera de recourir devant le recteur, puis au tribunal administratif. Les élus seront empêchés d'exercer leur rôle de vérification préalable, de garan-

tir l'égalité de traitement dans le respect des règles qui s'appliquent à tous, même s'ils feront le maximum pour vous défendre. L'arbitraire et le fait du prince deviendront légion.



C'est pourquoi, le SNES et la FSU, avec l'ensemble des personnels, doivent faire échec à ce projet de loi, qui est une véritable entreprise de casse sans précédent du service public et de la Fonction publique auxquels ils sont attachés. ■ **Thierry Meyssonnier**



AFFECTATION DES LAURÉATS CONCOURS, RENTRÉE 2019. Les admis et admissibles aux concours doivent impérativement formuler des vœux d'affectation jusqu'au 7 juin.

Revenir à une logique de formation

Les stagiaires étant utilisés comme moyens d'enseignement et d'éducation, des règles d'affectation sont nécessaires. Les règles sont différentes selon le concours obtenu et la situation administrative. La situation familiale n'est plus prioritaire. Ainsi sont maintenus dans leur académie d'exercice ou d'inscription à l'Université et donc affectés hors barème :

- les lauréats avec plus d'un an et demi d'équivalent temps plein sur les trois dernières années dans la discipline de recrutement ;

- les lauréats des concours externes hors agrégation, inscrits en M1.

Les autres lauréats doivent participer au mouvement interacadémique. Ils sont affectés en fonction des capacités d'accueil de chaque académie, celles-ci étant diminuées par le maintien en académie des lauréats précédemment cités, ce qui rend plus difficile la satisfaction de leur vœu.

Lors des affectations stagiaires 2018, seuls 60,5 % des lauréats hors PLP et EPS qui participaient au mouvement ont obtenu leur

vœu 1 (taux stable par rapport à l'année précédente).

Par ailleurs, le ministère travaille dans l'urgence, sans transparence, ce qui est à l'origine d'erreurs pas toujours corrigées en l'absence d'un groupe de travail.

Contactez le SNES-FSU

Depuis la mise en place des nouvelles règles d'affectation en stage, le SNES-FSU, avec le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU, a obtenu des améliorations, notamment dans le recueil des pièces justificatives. Cette année, le ministère a tenu compte de ces demandes et fait évoluer la liste des disciplines connexes et le barème pour certaines situations. Mais de nombreux problèmes demeurent, que seule la décision de ne plus utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement pourrait résoudre. Tous les stagiaires pourraient alors être affectés dans l'académie de leur choix et selon une logique de formation. Les militants du SNES-FSU délivrent conseils et informations à tous les lauréats qui les contactent à fmaitres@nes.edu et au 01 40 63 29 57. ■

Melody Martin



L'école du socle



© iStockphoto/AS

LE PROJET DE LOI MAL NOMMÉ « POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE » a créé en dernière minute des « établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux ». Cet amendement, décidé en catimini, voté devant une Assemblée nationale clairsemée le 30 janvier, vise à bouleverser l'architecture et le fonctionnement du système éducatif. C'est le retour des « écoles du socle », projet qui inspire défiance et rejet depuis des années, et que le ministre voudrait imposer par la voie réglementaire.

Une structure qui bouleverse l'école

La méthode du gouvernement est révoltante par le mépris qu'elle révèle : le dépôt d'un amendement sur un sujet aussi primordial permet d'éviter son examen par le Conseil d'État, ainsi qu'une étude d'impact. En outre, le ministre use d'une rare violence à l'égard des parents et des professionnels, des organisations syndicales et des élus locaux, qu'il ne prend même pas la peine de consulter. Au-delà de la méthode, le fond du projet est de nature à dynamiter le fonctionnement du primaire et du collège en prévoyant de les regrouper dans une structure unique, à détourner les finalités de l'école, à bouleverser les missions des personnels, à percuter les statuts.

Un projet qui remonte à loin

Une école unique du CP à la Troisième sur le modèle du premier degré est une idée récurrente, assenée avec vigueur sous les gouvernements de droite, à laquelle la gauche n'a pas fait barrage⁽¹⁾. En 2010, l'Institut Montaigne (Think-tank dont la proximité avec J.-M. Blanquer ne fait pas mystère) relance le débat, avec des alibis pédagogiques notamment. L'unanimité syndicale n'étant plus si claire (le SE-UNSA y prête une oreille

attentive), une brèche est ouverte. En octobre 2018, le rapport Mauhourat-Azéma invite à regrouper les écoles rurales et les collèges dans des « écoles du socle ». Selon leurs promoteurs, ces structures favoriseraient la liaison école-collège, permettant ainsi de lutter contre l'échec scolaire. Or si 20 % des élèves quittent le CM2 en difficulté scolaire, aucune étude ne montre qu'adopter les méthodes et l'organisation du premier degré dans les collèges constitue une solution. On voit bien cependant en quoi l'école du socle

offrirait l'occasion de mettre en place l'école des pauvres rêvée par certains : des savoirs cantonnés à l'utilitaire (lire, écrire, compter, respecter autrui), des personnels polyvalents. Sur le terrain budgétaire, la Cour des comptes demande de réduire le nombre d'écoles afin de faire des économies. Pourquoi un tel acharnement ? Les arguments pédagogiques avancés peinent à masquer la double volonté qui relève essentiellement de la gouvernance : d'une part, faire des économies d'échelle en supprimant des postes, d'autre part avancer

VERBATIM

Paroles d'une professeure des écoles (académie de Toulouse), dans une école du socle

Je suis arrivée alors que l'expérimentation était déjà en cours. La principale du collège m'a donné mon emploi du temps. Je partageais ma classe (CM1/CM2) avec des profs de collège, en faisant des groupes en EIST avec des Sixièmes (2 heures par semaine), en français (1 heure en rédaction, 1 heure en orthographe), en anglais, en soutien de maths [...].

Quel intérêt pour les Sixièmes d'avoir du soutien avec quelqu'un qui ne connaît ni leurs difficultés ni leur programme ? [...] Tout cela sans aucune formation ni aucun temps dédié au travail en équipe. Avec tous ces échanges, j'avais un emploi du temps morcelé, comme au collège. Aucun projet choisi par moi n'a été possible. Les élèves passaient leur temps à sortir de classe, revenir, repartir. Après une année de grande souffrance dans mon travail, l'administration a bien dû admettre que plus aucun enseignant n'avait envie de s'investir dans cette usine à gaz et le projet a été considérablement amoindri (mais pas abandonné !).

Aucune évaluation de cette expérimentation n'a été faite. On peut quand même dire qu'elle n'a pas aidé les élèves à mieux réussir. Elle a surtout mis certains élèves fragiles en difficulté.



Virginie Pralong

Professeur de mathématiques à Saint-Cirgues-en-Montagne

dans le projet de démantèlement du caractère national de l'éducation et renforcer les hiérarchies locales.

Rentabiliser et dominer

Un des arguments avancés tient à la taille des écoles : il faudrait les regrouper pour « permettre aussi à de très petites écoles (la moitié des 45 000 écoles de France comptent moins de quatre classes) d'atteindre une taille critique rendant possibles certains projets pédagogiques ainsi que des collaborations entre enseignants de cycles différents »⁽²⁾. L'IFRAP⁽³⁾ s'inspire aussi d'arguments pédagogiques, en insistant sur le fait que depuis la loi Peillon, le cycle « de consolidation », commun au collège et au primaire (CM1, CM2, Sixième), rend logique la création d'unités éducatives dédiées à l'acquisition du socle commun. L'IFRAP se réclame également de l'école privée, très souvent organisée en structures regroupant écoles et collèges, et elle ne cache pas les motivations essentielles à ce projet que sont les économies de fonctionnement. Les députés qui s'expriment en ce sens sont nombreux, comme F. Reiss (LR), par exemple, qui explique « qu'en regroupant administrativement les classes, on économise beaucoup de postes : là où j'ai sept professeurs, avec le regroupement, je n'en ai plus que six ». Pour réaliser ce projet, il est essentiel de bouleverser les équilibres au sein des prises de décisions, et donc de bouleverser les hiérarchies en place. L'IFRAP ajoute avec cynisme : « le fait que le conseil départemental de l'Éducation nationale, qui regroupe les collectivités locales, les personnels d'éducation et les parents d'élèves n'ait pas à se prononcer est une bonne chose. On imagine aisément que cette instance bloquerait en permanence les projets locaux de regroupements d'écoles avec les collèges ».

La ruralité, prétexte pour ancrer le projet

J.-M. Blanquer a dû justifier dans les médias un tel projet, contesté sur le terrain par les enseignants et les parents mobilisés. Il a cité des expérimentations en cours, mais a manqué de rigueur dans sa justification puisqu'il a prétendu que « ce que nous décrivons existe déjà en réalité, il y a certaines expérimentations mais qui n'ont pas de cadre juridique très précis qui existe. J'ai un exemple en Ariège, ça a permis de sauver une école et un collège »⁽⁴⁾. L'argument semble de bon sens, notamment en milieu rural : regrouper des petites structures pour éviter à des élèves d'être scolarisés très loin, permettre à des enseignants de faire l'entière de leur service sur place, de mutualiser les compétences avec les échanges de services, etc. À côté de cet argument, l'administration en utilise d'autres pour faire pression et imposer le projet : la menace d'une fermeture pèse sur les collèges et les empêche de refuser franchement l'ex-

L'US Mag : *Comment le projet s'est-il mis en place ? Quelle a été l'attitude des collègues ?*

Virginie Pralong : Ouverte en 2014-2015, la cité scolaire primaire/collège, regroupant 130 élèves environ en milieu rural, met en place, avec l'implication des enseignants, une liaison école/collège étroite. En 2016/2017, un contrat d'objectifs (élaboré par deux enseignants et le Principal, en lien avec le directeur d'école) mentionne une « pédagogie de cycle » : elle se traduit en fin d'année par un mixage des niveaux aux cycles 3 (CM/Sixième) et 4 (Quatrième et Troisième). Parfois volontaires, souvent indifférents et même réfractaires, les enseignants se satisfont du bénéfice (immédiat) de quelques heures poste et la suppression d'un complément de service. L'année 2017/2018 débute avec trois classes Quatrième/Troisième (au lieu d'une Quatrième et une Troisième) en mathématiques, français et histoire-géographie sur la moitié de l'horaire imparti à chaque matière. Cela s'avère vite catastrophique et la direction rétablit des classes à niveau unique. Suite à cet « échec », le DASEN précise : « le collège ne doit plus être un mini-lycée mais une grande école » : abandon des programmes nationaux disciplinaires au profit d'une élaboration locale et non disciplinaire centrée sur le socle avec des enseignants polyvalents (école et collège, plusieurs disciplines)... Le terme « école du socle » apparaît en 2018/2019. Hormis les initiateurs, les enseignants s'interrogent, sans autre réaction que l'inertie. Cette année, il subsiste un mixage Cinquième/Quatrième entre EPS et histoire-géographie, et une classe CM/Sixième en co-intervention en EPS (3 heures/semaine sur un trimestre), géographie (une heure/semaine) et arts plastiques (une heure/semaine sur deux trimestres).

L'US Mag : *Vois-tu dans ce projet un intérêt pour les élèves ? Lequel ?*

V. P. : Avec 37 élèves, la classe de CM/Sixième génère de nombreuses difficultés pour les enseignants et un mal-être chez des enfants. Néanmoins, les écoliers peuvent profiter d'enseignants spécialistes. Inconvénients : perturbations des progressions ; refonte locale et totale des programmes annuels du cycle qui pénalise les changements d'établissement et l'accueil des Sixièmes originaires d'autres écoles.

L'US Mag : *Quelles sont les conséquences en termes de services et de relations avec la hiérarchie et les collègues ?*

V. P. : Un avantage immédiat : environ 7 heures postes supplémentaires en 2017/2018. Mais l'année 2019/2020 débutera par la fusion dans des classes Quatrième et Troisième en LV2 avec des enseignants contractuels encore plus malmenés... Par ailleurs, la Principale a informé oralement de l'autorisation donnée par les inspecteurs généraux d'échanges de service école/collège... Cette permission fait craindre des suppressions d'heures poste et un appauvrissement des enseignements à faibles horaires, qui seraient laissés à l'enseignant du primaire ou à un enseignant du collège non spécialiste... L'équipe enseignante a été divisée par l'orientation vers une « école du socle », le chef d'établissement s'appuie sur deux ou trois enseignants. Une certaine opacité a contribué à une évidente dégradation de l'ambiance.

Propos recueillis par François Lecointe

périmentation. Pourtant, les retours du terrain témoignent de davantage de problèmes que de solutions (voir encadré ci-contre). Comment la vie scolaire va-t-elle gérer l'afflux d'élèves, assurer protection et bien-être aux plus petits, notamment durant les récréations ? Quel sera l'interlocuteur des parents s'il n'y a plus de directeur d'école ? Le regroupement va-t-il occasionner une multiplication des réunions inter-degrés pour les enseignants ? Concrètement, la réaction ne se fait pas attendre et la mobilisation est massive quand, comme ce fut le cas à Rennes, la rectrice décide de la création de 210 écoles du socle à court terme : ce projet, refusé par tous les acteurs de la communauté éducative, a certainement accéléré le départ de la rectrice.

Refus de la communauté éducative

Si la mobilisation des personnels contre la loi Blanquer est massive, c'est notamment en réaction à cet amendement.

Il est légitime de s'interroger sur la façon d'améliorer la liaison entre primaire et collège, les équipes éducatives y travaillent, et les projets, les échanges pédagogiques fonctionnent bien lorsqu'ils sont laissés à l'initiative des personnels. Mais le regroupement prôné par les écoles des savoirs fondamentaux

ne suit pas cet objectif : il vise à économiser des moyens, à supprimer le statut de directeur d'école pour renforcer la hiérarchie locale à laquelle seraient soumis tous les enseignants, du primaire comme du secondaire, à centrer les apprentissages sur les seuls fondamentaux au détriment des savoirs pluriels qui constituent la culture commune ; ils entraîneront une déprofessionnalisation des métiers et un appauvrissement des contenus disciplinaires ; enfin, ils impliquent une territorialisation accrue de l'éducation, de moins en moins cadrée nationalement. Ce projet est incompatible avec celui du SNES-FSU. ■

(1) En 2014, Terra Nova (Think tank proche du PS) avance à son tour le projet d'une « école commune ».

(2) Exposé des motifs de l'amendement, porté par la députée LREM du Val-d'Oise Cécile Rilhac, coauteur avec Valérie Bazin Malgras d'un des quatre rapports remis en 2018.

(3) Think tank libéral, source lefigaro.fr.

(4) J.-M. Blanquer, France inter, le 28 mars 2019. Le même jour, la FSU 09 a publié un communiqué qui dénonce l'approximation de ses propos : « il n'y a pas d'expérimentation en Ariège qui aurait permis d'éviter la fermeture de structures ».

La répression de la jeunesse



JAMAIS, DEPUIS 50 ANS, la jeunesse n'a été soumise à un tel niveau de violence. Les tenants de la *start-up nation*, si prompts au « jeunisme » quand il s'agit de se démarquer de « l'ancien monde », adoptent avec aisance les poncifs réactionnaires et autoritaires les plus éculés dès lors que les nouvelles générations font entendre leurs voix.

Violences majeures sur personnes mineures

« **S**i la jeunesse n'a pas toujours raison, la société qui la méconnaît et qui la frappe a toujours tort », avait affirmé en 1968 un certain François Mitterrand. Cette formule célèbre est rentrée une nouvelle fois en résonance avec l'actualité en décembre dernier, au moment de l'affaire de Mantes-la-Jolie. Des millions de citoyens ont alors été choqués par les images de ces lycéens mobilisés contre les réformes Blanquer, contraints par les policiers à passer plusieurs heures à terre, agenouillés

et les mains posées sur la tête (voir ci-contre). Cette volonté de faire mal à ces jeunes gens, mais aussi de les humilier, donnait l'impression que les vidéos postées sur le net venaient tout droit d'un régime d'un autre âge.

Jeunesse sacrifiée

Outre le salutaire travail de recensement réalisé par le journaliste David Dufresne qui collecte, depuis le début du mouvement des Gilets jaunes, la moindre violence policière,

la liste des blessés publiée par le collectif « Désarmons-les ! » permet de saisir la part prépondérante des jeunes dans les victimes de violences commises par les forces de l'ordre depuis le 17 novembre dernier. Doriana, une lycéenne de 16 ans, a eu le menton fracturé et deux dents cassées à Grenoble le 3 décembre. Le surlendemain, Oumar, 16 ans également a eu le front fracturé à Saint-Jean-de-Braye (45). Un jeune réfugié syrien de 14 ans a, quant à lui, perdu son œil droit à Saint-Étienne le 12 janvier...

Déjà lors de la mobilisation contre la loi El Khomri, il était fréquent de voir des jeunes manifestants munis de lunettes de piscine, de pipettes de sérum physiologique, voire d'un casque de vélo, tant ils étaient accoutumés à recevoir des gaz lacrymogènes. Pour Jérémie Gauthier, sociologue et coauteur en 2018 de *Police : questions sensibles*, interviewé par les *Inrockuptibles* en janvier, cela ne fait pas doute : on assiste bel et bien à « un élargissement de la "communauté d'expérience" des violences policières, les groupes sociaux confrontés aux violences policières compren[ant] désormais, non seulement des jeunes hommes des quartiers de

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

La direction de la PJJ a succédé en 1990 à la direction de l'éducation surveillée. Comme sa devancière, la PJJ est chargée de mettre en œuvre les dispositions de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, c'est-à-dire d'assurer l'exécution et le suivi des mesures judiciaires prononcées par un magistrat à l'encontre de mineurs.

En 2015, la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse comptait plus de 8 200 agents, parmi lesquels un peu plus de 5 300 éducateurs (60 % des personnels), et disposait d'un budget avoisinant les 795 millions d'euros.

Cette année-là, près de 137 800 mineurs ont été pris en charge par les services publics ou associatifs de la PJJ. 60 % ont été suivis dans le cadre pénal et 40 % ont bénéficié d'une mesure d'investigation au civil.

banlieues, mais également [...] des syndicalistes, [...] des lycéens [...] des étudiants ».

Raisons d'une escalade

Selon l'avocat Arié Alimi, si la stratégie des forces de l'ordre, « consistait depuis 1968 – et plus encore depuis la mort de Malik Ousseki en 1986 – à se tenir à distance et à éviter au maximum le contact avec les manifestants, il y a eu un changement avec Sarkozy qui a initié l'évolution théorique et avec Valls qui l'a mise en pratique. Ont été mises en place des techniques utilisées contre les grands mouvements altermondialistes, notamment en Italie. Des techniques de nasse, de contact, d'intimidation et de violence ». Cette évolution hexagonale s'est faite à rebours de celle qu'ont connue nos voisins au même moment. En effet, dans la majorité des pays européens, l'action policière vise à éviter la confrontation physique et l'usage de la violence. Est-il nécessaire de préciser que ces doctrines « douces » proscrivent formellement le recours au LBD ?

Si l'usage des LBD et le recours au gaz lacrymogène sont plus fréquents en France qu'ailleurs, comment expliquer que les forces de l'ordre font des jeunes mobilisés des cibles privilégiées ? Impossible de mettre de côté les consignes très claires transmises par les préfets, en décembre dernier, lors des manifestations de lycéens et d'étudiants, en marge du mouvement des Gilets jaunes. Au sommet de l'État, on craignait plus que tout un embrasement généralisé dans les rangs de la jeunesse. Et force est de constater que la débauche de violences déployées par les agents de police contre les jeunes, fin 2018-début 2019, a – au moins pour un temps – brisé les ailes de leur mobilisation...

Le plus bel âge ?

Ce phénomène de criminalisation de la jeunesse a des racines profondes. L'ordonnance du 2 février 1945 avait pourtant l'avantage de la clarté. Selon ce texte fondateur, tous les mineurs auxquels est imputée une infraction à la loi pénale « ne pourront faire l'objet que de mesures de protection, d'éducation ou de réforme, en vertu d'un régime

Trois questions à...



Arié Alimi est l'avocat des familles des lycéens de Mantes-la-Jolie, ainsi que de plusieurs autres victimes de la répression policière. Il est par ailleurs membre du Bureau national de la Ligue des droits de l'Homme (LDH).

L'US Mag : *Quelles sont les infractions qui vous semblent avérées dans l'affaire de Mantes ?*

Arié Alimi : La première est celle de violences sur mineur en réunion par personne dépositaire de l'autorité publique. Nous visons également la violation de liberté individuelle, c'est-à-dire le fait de détenir enfermés pendant plusieurs heures des personnes sans aucune raison et sans notification de leurs droits. Nous visons enfin des insultes à connotation raciale, mais aussi le fait d'avoir pris des photos et des vidéos de personnes mises en cause dans le cadre d'une procédure d'infraction pénale. La principale vidéo a en effet été prise par un fonctionnaire de police, ce qui est interdit par la loi.

L'US Mag : *Quelles sont les preuves dont vous disposez ?*

A. A. : Il y a tout d'abord les vidéos – il y en a plusieurs parce que des parents étaient présents sur les lieux. Il y a ensuite les témoignages de lycéens, mais également de parents présents. Pour les faits survenus dans les commissariats où les élèves ont été amenés, nous avons les témoignages de lycéens qui ont dû subir des conditions humiliantes, et même ce que nous estimons constituer des actes de torture et de barbarie. Laisser des mineurs à genoux pendant plusieurs heures constitue en effet, pour la Convention européenne des droits de l'Homme, un acte de torture.

L'US Mag : *Quels sont les objectifs de la défense dans cette affaire ?*

A. A. : Les chances de succès sont minces, car, en France, il est très difficile d'obtenir la poursuite de fonctionnaires de police impliqués dans des infractions. Aujourd'hui, grâce au travail réalisé avec la LDH et d'autres associations, nous arrivons toutefois à obtenir de plus en plus de mises en examen, y compris d'autorités administratives ayant participé aux infractions. Dans ce dossier, compte tenu de l'ampleur des infractions et de la nature des victimes (des mineurs), il y a une chance d'obtenir les poursuites des agents qui les ont mis à genoux et peut-être du préfet qui a, d'une manière ou d'une autre, été informé. Comme l'enquête préliminaire traîne en longueur, nous venons de déposer plainte auprès du doyen des juges d'instruction.

d'irresponsabilité pénale qui n'est susceptible de dérogation qu'à titre exceptionnel ». Ce régime d'irresponsabilité pénale a fortement souffert des assauts successifs de la droite entre 2002 et 2012. Selon un récent rapport parlementaire, la loi « Perben I » de 2002, en créant les fameux centres éducatifs fermés au plus fort du matraquage médiatique sur « l'insécurité », a constitué « un tournant répressif dans la prise en charge des mineurs délinquants ». La loi du 10 août 2007, votée en plein état de grâce sarkozyste, a quant à elle introduit la possibilité de ne pas appliquer l'excuse de mino-

rité. La loi du 10 août 2011 parachève l'édifice répressif voulu par l'UMP en créant des tribunaux correctionnels pour mineurs, une instance apte à traiter conjointement les affaires mêlant mineurs et jeunes majeurs, en contravention flagrante du régime d'irresponsabilité pénale instauré en 1945.

La loi de 2016, dite « de modernisation de la justice », malgré quelques avancées – dont la suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs –, n'a pas opposé à la droite un projet véritablement alternatif. Le pouvoir actuel a donc les coudées franches pour aggraver sa politique. Selon le SNPES-PJJ*/FSU, la création programmée de vingt nouveaux centres fermés, inscrite dans la loi de Programmation et de réforme de la Justice adoptée en catimini par l'Assemblée nationale le 19 février dernier, ne va pas « dans le sens d'une remise en cause [...] de la logique de l'enfermement, contrairement à ce que prétend le ministre ». Au dire de nos camarades, ces orientations de la PJJ illustrent bien « un renforcement du recentrage au pénal, au détriment des notions de protection et d'éducation » de la jeunesse. ■

* Syndicat national des personnels de l'Éducation et du social-Protection judiciaire de la jeunesse.

Rubrique réalisée par Jean-François Claudon



À LIRE

Notre sélection

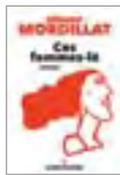


UN MANIFESTE MONDIAL

Cinzia Arruzza, Tithi Bhattacharya et Nancy Fraser partent d'un double constat : les mouvements féministes n'ont profité qu'au 1 % des femmes déjà privilégiées et les grèves de femmes se multiplient. Elles font partie des organisatrices de la grève internationale des femmes et proposent ce manifeste, *Féminisme pour les 99%*, pour mêler féminisme, anticapitalisme, antiracisme, l'écologie, l'internationalisme et l'antihétérosexisme. Vaste programme. **N.B.**

• *Féminisme pour les 99%*, traduit par Valentine Dervaux, La Découverte.

PRÉMONITION



2024. Paris se prépare à recevoir les Jeux Olympiques. La situation politique a changé, le pays dérive vers le totalitarisme dans cette France où les syndicalistes sont marqués d'un S, les musulmans pucés,

les gardes à vue prolongées de 12 jours sans droit à un avocat, les médias sous censure, la présence militaire ostentatoire et les contrôles permanents... Malgré tout, la résistance s'organise. Ce sont les femmes qui en seront les actrices principales : Daisy, la professeure des écoles ; Morgane, l'experte comptable ; Nadia, l'hôtesse de l'air ; Faustine, la lycéenne... Toutes sont engagées dans une manifestation monstre pour dire non à l'inacceptable. Gérard Mordillat nous entraîne dans une épopée formidable en résonance avec l'actualité marquée par la lutte des femmes et du peuple qui refusent le silence et l'humiliation.

Stéphane Rio

• *Ces femmes-là*, Gérard Mordillat, Albin Michel, 2019.

ÉCHAPPER À LA PSYCHANALYSE



30 ans que Didier Eribon construit une théorie historique, sociale et politique de la subjectivité. Pour comprendre comment les individus et les groupes sont produits comme des sujets assujettis par de multiples formes de

domination. *Écrits sur la psychanalyse* regroupe un ensemble d'essais qui éclairent certains enjeux théoriques et politiques de son travail. Le sociologue et philosophe entre en conflit avec la doctrine psychanalytique grâce à une lecture rigoureuse et très complète de ses principaux théoriciens. Il met en question non seulement ses velléités normatives, mais aussi son architecture notionnelle et sa conception du psychisme et de l'inconscient. Un livre d'émancipation ! **S. R.**

• *Écrits sur la psychanalyse*, Didier Eribon, Fayard, 2019.

LES COULEURS DE FOSCO

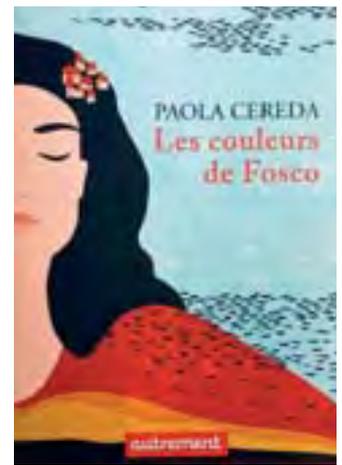
Brûlante Calabre

Un petit village au sud de l'Italie avec la mer en contrebas, son café, ses échoppes, sa chapelle où veille une Madone enceinte, sa morale étouffante, ses clans, son parrain... une atmosphère du XIX^e siècle. Mais nous sommes au milieu des années 1980, la 'Ndrangheta, terrible mafia calabraise, règne à Fosco où l'on ne peut que fuir ou se soumettre : les Rusto sont les maîtres, il faut s'en montrer digne si l'on veut échapper à l'opprobre et au châtement.

Dans cet enfer, comment les jeunes héros du roman, Irene, Rocco, Lino, Lorenza, peuvent-ils construire leur vie ? Est-il imaginable d'aimer et de se réaliser librement ? Les adultes de leur entourage, englués dans la loi familiale et mafieuse, sont des modèles d'obéissance aveugle, de compromission ou de brutalité. Et dans ce monde-là, il n'y a guère de place pour affirmer sa différence. Il ne reste à nos adolescents que le rêve... Pourtant, radio et télévision distillent par intervalles les actualités, la musique, les idées nouvelles et le lecteur se demande si ces jeunes gens accéderont un

jour à une modernité dont ils n'ont que les échos.

La force de ce roman, c'est la diversité des atmosphères que crée l'auteure dans une langue émaillée de termes locaux et souvent poétique. Ainsi, lorsque naît un garçon, *nu masculu*, le père exulte et comme ce *masculu* vient enfin au monde après trois filles – des *fimmine* (« *Quelle déception* ») – il devient immédiatement « pour tout le monde u Principi, le Prince ». Cependant le mystère plane sur les activités clandestines, les disparitions, les morts ; gendarmes et militaires sillonnent en vain la région et arrivent toujours – le font-ils exprès ? - après les événements. Paola Cereda donne à voir la lâcheté et la cruauté d'individus sans scrupules, leur violence qui mène à l'irréparable d'une nuit sanglante. Elle peint aussi, avec délicatesse et simplicité, la naissance d'un amour total qui s'épanouit peau contre peau : « *Comme tu es belle. Le sais-tu ?* » répète Rocco à Irene... Enfin, au fil des années, l'action bien ancrée dans le monde réel nous mène jusqu'à Rome, Turin ou Milan et



l'on croise de pittoresques figures populaires, cuisinière, prostituée, garçon de café ou improbable animateur de téléachat. À travers leurs difficultés, nous sommes témoins de la dureté du monde du travail et du sexisme qui règne partout, ainsi que des préjugés dont sont victimes les êtres qui vivent en marge de la société.

Les couleurs de Fosco fait partie de ces livres qu'on ne lâche pas, parce que les personnages, dans leur quête d'émancipation, y sont très attachants – en particulier les femmes, véritables héroïnes du roman – et parce que l'auteure y montre une réalité sociale complexe dans un pays si proche et pourtant si différent du nôtre. ■

B. Cacheux, G. Chourreux

• *Les Couleurs de Fosco*, Paola Cereda, 2019, Éditions Autrement.

Du côté des polars...

Du Noir polonais. Quel rapport entre la Colombie et la Pologne ? Entre une arnaque vieille comme le capitalisme : faire croire à un procédé nouveau qui va rapporter des millions et une série d'assassinats ? Le trafic de drogue bien sûr – le titre l'indique explicitement, *La Colombienne* – mais pas seulement. L'inspecteur Mortka est chargé de l'enquête. Il tâtonne, trouve des faits, relie certains points sans trouver qui déroule le fil. Le fin mot arrivera par un retournement surprenant mais logique, dialectique serait le terme juste. Découverte d'un auteur, Wojciech Chmielarz, ironique et humain, drolatique et sérieux jouant sur tous les stéréotypes culturels à commencer par le sexisme et les divisions sociales. En plus il tient le lecteur, accro à l'intrigue, accro au puzzle pour trouver qui est ce mystérieux « Polaco », un pseudo qui sent déjà la poudre. Une plongée dans la Pologne d'aujourd'hui, ses start-up, son capitalisme, sa corruption.



• *La Colombienne*, Wojciech Chmielarz, traduit par Erik Veaux, Agullo Noir

Du Noir en jaune
Premier polar sur le mouvement des gilets jaunes, *Les écaurés* mêle la description documentaire de cette mobilisation inédite dans une petite ville de Bretagne avec toutes ses ambiguïtés par le biais d'une galerie de portraits et une enquête poli-

cière. Le détective privé prend la forme d'un jeune lieutenant que le commissaire transforme en agent double pour espionner les gilets jaunes. Comme il se doit, il tombe amoureux et développe une empathie avec la mobilisation qui refuse tout chef, toutes structures tout en faisant trop confiance aux réseaux sociaux. Par petites touches, Gérard Delteil permet de comprendre les prises de conscience comme les trajectoires politiques diverses liées à cette révolte étrange. En conséquence l'enquête policière n'est pas assez développée même si les réactions des représentants de l'État sont assez bien cernées. ■

Nicolas Bénéès

• *Les écaurés*, Gérard Delteil, Seuil/Roman noir.

LA RÉALITÉ PLUS NOIRE QUE LA FICTION

Un scandale de la volonté de profit contre la santé des populations. Purdue Pharma, la famille Sackler, a commercialisé des opiacés - des antidouleurs - par le biais des médecins plus ou moins convaincus sur une grande échelle aux États-Unis, provoquant une crise sanitaire majeure. Des reportages sur ce groupe ont été diffusés. Ce livre, *Addiction sur ordonnance*, sous-titré *La crise des antidouleurs*, démontre la responsabilité de Sackler qui a planifié cette addiction. Un polar vrai sur un trafic de drogue légal qui rapporte plus que le trafic illégal. Patrick Radden Keefe est l'auteur du premier article dans le *New Yorker* en novembre 2018, complété par la situation française et une réflexion de Hervé Le Crosnier. Ce thriller appelle à des prises de conscience de la réalité de la loi du profit maximum et à des mobilisations. **N. B.**



• *Addiction sur ordonnance*, P. R. Keefe, traduit par Claire Richard, C&F Éditions.

Analyse du discours fasciste

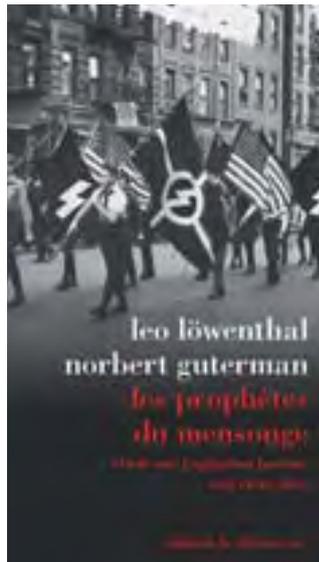
Léo Löwenthal et Norbert Guterman ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration théorique attribuée à la pensée critique de l'École de Francfort transférée aux États-Unis au milieu des années 1930. En compagnie de Theodor Adorno et de Max Horkheimer principalement, ils construisent des concepts pour appréhender la réalité du capitalisme et de ses formes culturelles comme ses représentations psychosociologiques. Marx et Freud sont sollicités pour mettre au point un système éducatif qui permette d'éclairer les citoyennes et citoyens sur la réalité du discours démagogique.

Le titre résonne. *Les prophètes du mensonge* évoquent irrésistiblement Donald Trump, un des grands spécialistes des « fake news », et son utilisation des émotions pour faire passer son message mensonger. Il n'est pas le seul. L'extrême droite sait aussi utiliser le langage codé, celui de l'antisémitisme comme celui du racisme ou de la peur du rouge. Sous-titré *Étude sur l'agitation fasciste aux États-Unis*, les auteurs parlent de langage en morse de l'agitateur fasciste. Il repose d'abord sur la constatation du

malaise social et d'un monde hostile dans lequel agit un impitoyable ennemi... dont les faiblesses le rendent impuissant et qui est représenté par un archétype, le Juif ou l'Arabe.

Cet agitateur est un révélateur. Des crises du capitalisme – sans la référence au capitalisme écrit Horkheimer, il est impossible de comprendre le fascisme –, comme de la menace latente qui pèse sur la démocratie. ■ **Nicolas Béniers**

• *Les prophètes du mensonge. Étude sur l'agitation fasciste aux États-Unis*, L. Löwenthal et N. Guterman, traduit par Vincent Platini et Émile Martini, présentation d'Olivier Voirol, préfaces de M. Horkheimer (1949) et de Herbert Marcuse (1969), La Découverte.



LES FACES CACHÉES DU DISCOURS SÉCURITAIRE

La démagogie prend, dans notre monde moderne, un tour technologique. Élodie Lemaire dans *L'œil sécuritaire, mythes et réalités de la vidéosurveillance* a mené l'enquête sur le discours sécuritaire qui fait de la caméra le moyen de sécuriser l'ensemble des populations en prévenant le crime ou le délit. Elle a interrogé les utilisateurs de cet outil, soit comme partie prenante de cet œil, soit comme consommateurs – pour le plus grand profit des sociétés privées – pour conclure sur les limites technologiques. Elle met en lumière une « vision du monde » qui privilégie la protection sécuritaire au lieu des protections sociales pour construire une forme répressive de l'État qui vient prendre la place de la forme sociale. Sans compter qu'elle dessine une typologie des classes dangereuses, en l'occurrence les classes populaires des banlieues avec son lot de racisme. Le danger est là plus que dans *Big Brother*. ■ **N. B.**

• *L'œil sécuritaire*, Élodie Lemaire, La Découverte.

Le coin de la BD **Jeux de piste noirs et picturaux**

À au centre de l'image gît un homme, entre les nymphéas roses, l'eau verte de l'étang, les ombres des arbres et les reflets du soleil. Il a un trou rouge sur la poitrine. Ses yeux sont ouverts. Son sang s'écoule et se dilue dans l'eau à mesure qu'il s'éloigne de sa tête renversée. Une ligne rouge coupe le tableau en deux parties distinctes. Avec le titre, *Nymphéas noirs*, la couverture de l'album de Frédéric Duval (scénario) et Didier Cassegrain (dessin) plante le décor d'un polar dans un tableau de Claude Monet, une idée en soi originale. On la doit à l'écrivain Michel Bussi, spécialiste du genre, qui a publié en 2011 le roman dont cette bande dessinée est l'adaptation. Graphiquement, l'album est à la fois imprégné des couleurs, de la lumière des tableaux du célèbre impressionniste, de celles de son jardin, et marqué par l'atmosphère inquiétante, sombre, du roman « noir ». Le travail de Didier Cassegrain en la matière est une réussite incontestable. Le scénario de cette bande dessinée est suffisamment intrigant quant à lui pour donner envie de la relire plusieurs fois, ce qui est assez rare dans ce type de récit (quand l'essentiel du suspense réside dans la découverte du coupable du crime...). Une enquête policière à lieu, dans le célèbre village



de Giverny, en Normandie. L'homme assassiné est un notable local, chirurgien ophtalmologiste, par ailleurs collectionneur. Dans son portefeuille est retrouvée une carte postale représentant des nymphéas, une carte d'anniversaire pour les onze ans d'un enfant. Une phrase est collée au dos de cette carte, mystérieuse : « *Le crime de rêver je consens qu'on l'instaura* ». Le suspense concernant ce mystère-là dure si peu qu'on peut le déflorer : il s'agit d'un vers de Louis Aragon, un autre habitué de Giverny, extrait de son poème *Nymphée*... Bientôt interfère dans l'enquête une histoire beaucoup plus ancienne, celle d'un enfant, Albert Montalba, mort exactement au même endroit, et de la même façon, à l'âge de onze ans... en 1937. Ajoutons enfin une légende concernant le dernier tableau peint par Monet, avant de mourir, une toile jamais retrouvée, les *Nymphéas noirs*, qui donnent leur titre à l'album et au roman. Mais n'est-ce pas justement pour mieux jeter les lecteurs et lectrices sur une fausse piste ? ■

Amélie Hart-Hutasse

• *Nymphéas noirs*, d'après le roman de Michel Bussi, adaptation de Frédéric Duval (scénario) et Didier Cassegrain (dessin), Aire Libre/Dupuis, 2019.

NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► PHILOSOPHE

La philosophe Johanna Hawken intervient dans le cadre de la classe ou dans des ateliers périscolaires à Romainville, ville de Seine-Saint-Denis où elle est responsable de la « Maison de la philo ». Elle est également chargée d'enseignement à l'Université d'Amiens. Le livre, en deux parties, dans la première elle répond à une série de questions sur sa façon de diriger les séances avec les enfants. Elle insiste sur l'écoute, la réflexion, l'esprit critique, la prise de conscience. Et plus que tout qu'une seule réponse possible aux questionnements sur les grands sujets que sont la vie, la mort, les droits, le pouvoir, la liberté, le mensonge... n'existe pas. Elle les conduit à la « pensée bienveillante ». Elle dit aussi les réticences des adultes à prendre au sérieux les réflexions des enfants parfois très jeunes, les interrogations sur l'utilité de sa démarche et les difficultés qu'elle peut rencontrer face à certains sujets, comme la religion. La seconde partie est plus répétitive. C'est la transcription de certaines séances, essentiellement avec des enfants de fin de primaire (CE2 à CM2).

Sylvie Chardon

• *La philo pour enfants expliquée aux adultes*, Johanna Hawken, Temps Présent.

► VIES ET SECRETS

Ce premier roman, d'une plume alerte, propose une sorte de montage alterné entre le devenir d'un couple, victime d'un accident de voiture, sur le point de se rompre, et la décision d'une vieille dame leur communiquant son journal intime révélant d'indicibles secrets de famille. **Philippe Laville**

• *La vie commence demain*, Céline Sébillon, City-Éditions, <https://celinesebillon.jimdo.com>

FOR THE KIDS

Épopée

Fatigués de sillonner les mers, le Prince Thibault et son fidèle équipage rentrent à Pierre d'Angle. Un passager clandestin va changer leur vie... Magie et aventures nous emportent sans répit, faisant vivre des personnages captivants qui donnent sa cohérence à ce roman tout en rythme. Se dépasser pour aider les autres, persévérer dans la difficulté, vaincre sa peur... autant de qualités que se forgent les héros. Avec un très beau personnage de femme, étrangère et réfugiée (clin d'œil à l'actualité), qui devient un atout pour le royaume. **Catie Pillé**

• *Le Royaume de Pierre d'Angle*, P. Quiviger, Rouergue, Epik.



4^E ÉDITION DU « PRINTEMPS DU FILM ENGAGÉ » À MARSEILLE

Luttes urbaines



Filmer les luttes, les trajectoires de vie. Donner la parole aux acteurs du réel. Tourner et monter pour donner à voir, comprendre et ressentir. À travers des formes très diverses, Aliénor Dubois, jeune réalisatrice qui termine son master « Écritures documentaires » à l'Université d'Aix-Marseille, et Alain Barlatier, enseignant syndicaliste FSU, filment au plus près des femmes et des hommes qui luttent dans leur ville. Focus sur les quatre films qui ont été projetés et acclamés lors du festival. Non distribués dans le circuit commercial, ils sont en libre accès sur la chaîne YouTube.

Aliénor Dubois : un regard sensible et suggestif

Service Gardien : la Galipote, une Maison d'enfants à caractère social (MECS), accueille des mineurs étrangers non accompagnés. Les éducateurs œuvrent à les orienter dans leur nouvelle vie.



Ya Msafer : ingénieurs en Syrie, Majda et ses fils se sont reconvertis dans la restauration en arrivant en France, à Marseille. Dans la routine familiale du restaurant, chacun se réinvente à sa manière. Leurs histoires se dévoilent au rythme de la préparation des kebbeh.

Alain Barlatier : une captation des luttes des salariés

Salarié-e-s contre Macfia et Carrefour, les raisons de la colère suivent deux luttes récentes de salariés des quartiers nord de Marseille. Ceux du McDo Sainte-Marthe qui depuis des mois résistent pour empêcher la fermeture de leur restaurant et ceux d'un magasin Carrefour au cœur d'un conflit rugueux dans le cadre d'une restructuration nationale. Le réalisateur donne la parole à celles et ceux qui luttent



et qui par la pratique ont acquis une expertise de leur travail et de la situation de leur entreprise. Il rend visible des luttes nobles et victorieuses ! ■

Cécile Exbrayat et Stéphane Rio

SÉRIE

Mémoire



Une enquête non élucidée sur un meurtre et une disparition d'enfant en Arkansas est le point de départ d'une fresque profondément humaine, une réflexion dense sur la mémoire, l'amour et les discriminations. Trois périodes, sorte de puzzle, permettent de reconstituer les faits mettant en correspondance souvenirs de vie et d'enquête de deux policiers. Une tendre mélancolie se dégage du récit. Magnifique interprétation et dialogues ciselés.

Catie Pillé

• True detective, S3, N. Pizzoloto, USA, HBO.

MUSIQUES

• CLASSIQUE

Art nouveau musical

Dès les premières mesures du *Poème de l'amour et de la mer* de Chausson, l'auditeur est captivé par cette musique envoûtante, enivrante et capiteuse. La voix de Véronique Gens, qui interprète les vers du poète Maurice Bouchor, est aussi infiniment séduisante, profonde et grave. Ce poème musical, romantique et symboliste à la



fois, mais également wagnérien, est intimiste, profond, et parfois grandiose, cultivant une élégante dissonance. Cette œuvre est considérée comme un équivalent sonore de l'Art nouveau, et il n'est pas indifférent de savoir, de ce point de vue, qu'elle fut créée en 1893 à Bruxelles. Un bel enregistrement !

Nicolas Morvan

• Chausson, *Poème de l'amour et de la mer - Symphonie opus 20*, Véronique Gens, orchestre national de Lille, dirigé par Alexandre Boch, Alpha.

• POP FRANÇAISE

Nouvelle voix

Ce premier album de Clara Luciani, *Sainte-Victoire*, s'écoute en boucle comme un remède à l'humeur chagrine. Révélée par le premier titre *La Grenade*, l'album complet dévoile une compositrice à la personnalité forte, sensible, à la voix suave et déterminée. Une pop un brin vintage aux élans féministes, ses textes parlent des femmes d'aujourd'hui, célèbrent la divagation et insufflent un souffle positif aux épreuves obscures de la vie. Un album cohérent et accompli aux propos sincères.

Estelle de Tournadre

• Sainte-Victoire, Clara Luciani, Initial Artist Services.

• ROCK

Lumineux

Le groupe londonien Fat White Family nous revient en ce printemps avec *Serfs Up!*, leur



3^e LP. Après une retraite à Sheffield pour retrouver santé mentale et verve créatrice, cette nouvelle production reste toujours aussi barrée, foutraque mais plus lumineuse et définitivement plus dansante. Le rayon de soleil inondant la pochette est aussi un signe de cette ouverture plus pop ou, peut-être, une métaphore pour cette Angleterre post-Brexit. Bougez, dansez, remuez, c'est l'âme du peuple oublié, loin de Londres, qui démontre sa vitalité ! Lumineux.

Éric Loizeau

• Serfs Up! Fat White Family, Domino, avril 2019.

• FESTIVAL

L'accordéon, roi de Tulle

La Cité de l'accordéon propose son festival « Les Nuits de Nacre ». Quatre jours pour voyager au son de cet instrument et de musiques diverses venant de douze pays (jusqu'à Taiwan !), connues ou inédites. Des stars mondiales comme Raoul Barboza et Chango Spasiuk feront découvrir la musique Chamané, typique d'Argentine. Plus de 60 concerts, presque tous gratuits et la fabrication en direct et en public d'un accordéon Maugein, mis en lot de tombola. Une pré-programmation a été dévoilée début mars.



Sylvie Chardon

• Les Nuits de Nacre, du 27 au 30/06.

Rens. : www.accordeon.org

• JAZZ

Que brille le soleil noir

Comme chaque année, depuis 38 ans, *Jazz sous les pommiers* inonde Coutances, ville moyenne de la Manche, connue pour sa cathédrale, des musiques liées au jazz. S'il fallait qualifier cette édition, il faudrait la déclarer féministe. Sophie Alour, Céline Bonacina, Elina Duni, Sarah Lenka, Angélique Kidjo, Cécile McLorin Salvant et Anne Pacéo, artiste en résidence, se partagent l'affiche. Pour ouvrir les festivités, les organisateurs ont fait appel à Thomas Dutronc qui donnera deux concerts. La musique afro-cubaine occupera une place importante pour faire danser et rêver. Deux créations proposées par Anne Pacéo mêleront jazz, musique palestinienne, brésilienne et autres musiques du monde. Kenny Werner, Laurent de Wilde, Dave Liebman, Pierrick Pedron notamment ainsi que le violoniste Théo Girard seront les autres rendez-vous nécessaires. Spectacles de rue, un dimanche consacré aux fanfares (et au soleil), une scène gratuite (devant la cathédrale) dédiée aux amateurs, des émissions de radio dont celle d'Alex Duthil, des animations diverses et tout le reste qui participent d'un grand festival.



Nicolas Bénéès

• Jazz sous les pommiers, 38^e édition.

Rens. : www.jazzsouslespommiers.com

Transport d'ondes

Inauguré en 2003, *l'Onde*, à Vélizy en banlieue parisienne, a la particularité de regrouper toutes les formes d'art dans un même lieu et dans le cadre d'une programmation qui cherche à les mettre en cohérence. Comme l'annonce le programme de cette année : « *Offrant un panorama inédit et audacieux de la création artistique actuelle, les artistes programmés ont en commun de dépasser les frontières entre les genres et les esthétiques !* ». On aura pu voir ainsi cette saison, de la danse (Olivier Dubois), du théâtre (Lies Pauwels), des performances, de la musique (y compris de l'opéra), de la chanson (Juliette), un festival électro, des spectacles d'humour, du cirque, un festival de courts-métrages, et surtout des spectacles qui allient plusieurs de ces genres (danse/arts plastiques par exemple, ou encore humour/musique/magie). Le centre d'art intégré dans le lieu, *Micro-Onde*, vaste et bien conçu, permet de montrer des œuvres de grands formats, souvent spectaculaires, dans de bonnes conditions. La disposition des lieux donne également la possibilité aux artistes de réaliser



© DR

conférences et performances au milieu des œuvres. *L'Onde* cherche à fidéliser son public, mais aussi à attirer davantage les jeunes de 18 à 30 ans. Elle multiplie pour cela les initiatives de médiation, ateliers, conférences, événements autour des spectacles et des expositions. Des séances scolaires sont aussi organisées. Du fait de la qualité de ses propositions, de son ancrage dans la création d'avant-garde, *l'Onde* est en passe de devenir une scène conventionnée d'intérêt national et le processus de labellisation du Centre d'art, qui est déjà membre du réseau Tram-Idf (qui promeut l'art contemporain dans la région) est en cours. ■ **Sylvie Chardon**

• *L'Onde*, 8 bis, avenue Louis-Breguet, 78140 Vélizy-Villacoublay, londe.fr.

Briser le 4^e mur

Au théâtre, « briser le 4^e mur » signifie s'adresser directement au public. Utiliser une expression du théâtre pour présenter une exposition collective d'art contemporain est bien dans l'esprit du lieu, qui consiste à créer des passerelles entre les différentes formes



© Ulla von Brandenburg

de la création artistique, à mêler les genres. La commissaire invitée Fabienne Bideaud a conçu une exposition à la lisière entre art plastique et spectacle, qui tente de comprendre comment et pourquoi un artiste choisit de s'appropriier les codes de représentation du théâtre et du spectacle vivant. Les sept artistes (Eleanor Antin, Ulla von Brandenburg, Jagna Ciuchta, Antoine Granier, Romuald Jandolo et Selma Selman) à travers leurs créations, sculptures, performances, dessins, vidéos, photos, installations, parlent d'illusion, de décor, d'artifice, et interpellent ainsi le public

aussi directement qu'au théâtre, on brise le 4^e mur. Et ce n'est pas le très beau rideau (rideau de scène ?) d'Ulla von Brandenburg qui peut s'interposer et contrarier cette interpellation directe. En marge de l'exposition, deux conférences à noter : « Commissaires hors-normes ? Quand le cinéma et l'opéra font l'exposition », Cécile Camart, jeudi 23 mai, 19 heures. « Regards Croisés », samedi 18 mai à 15 h 30, rencontre avec Fabienne Bideaud, commissaire de l'exposition, et Mathilde Roman, historienne de l'art. **S. C.**

• *Briser le 4^e mur*, *l'Onde*, du 6/04 au 29/06.

Passage de Rouge, passage du temps

Consacrée à l'art sous toutes ses formes en Union soviétique de 1917 à la mort de Staline, cette magistrale exposition, riche de 400 œuvres, se divise en deux parties, une par étage. Au rez-de-chaussée, nous sommes dans les années 1920, l'enthousiasme des artistes pour la Révolution les conduit, à l'incitation de Maïakovski et d'autres, à faire sortir l'art dans la rue, à innover, à faire preuve d'une inventivité et d'une créativité prodigieuses dans toutes les formes artistiques, le design, le graphisme, le théâtre, le cinéma... Rodchenko présente en 1921 *Pur rouge*, le « dernier tableau », Varvara Stepanova crée des textiles et des vêtements sportifs pour les femmes, Sergueï Tretiakov et Vsevolod Meyerhold réinventent le théâtre. Les affiches, très présentes dans l'exposition, envahissent l'espace public. C'est la grande et riche période du constructivisme, qui se manifeste aussi dans le mobilier (belle salle consacrée au « Club ouvrier »). Les « peintres de chevalet » restent cependant présents, avec deux belles œuvres de Malévitch et de jeunes peintres formés à l'école des avant-gardes. À l'étage, changement de décor. On passe dans les années 1930 et Staline met l'art sous sa coupe. L'œuvre d'art se doit

de porter le message du chef. Apparaît le réalisme socialiste, avec des peintures, des photos, des films glorifiant les grands hommes de la Révolution, fustigeant les traîtres, présentant un futur radieux où hommes et femmes s'épanouissent dans la culture physique. Même en architecture, le monumental est à l'honneur (métro de Moscou). À la fin des années 1930, la peinture d'histoire, académique, est privilégiée. L'exposition est très parlante et montre bien l'évolution au cours de ces quelques années. On ne peut donc se s'interroger : comment en aussi peu de temps et aussi facilement que l'on passe d'un étage à l'autre, a-t-on pu basculer de la créativité et de l'enthousiasme du constructivisme à l'art officiel du réalisme socialiste (ou plutôt « stalinien ») ? ■ **S. C.**

• *Rouge – Art et utopie au Pays des Soviets*, Grand Palais, jusqu'au 1^{er} juillet.



Algérie rouge ?

Le dossier des *Cahiers d'histoire*, revue d'histoire critique, se consacre aux rapports entre Algérie et communisme. Il rend justice à tous les militants qui ont lutté pour l'ouverture des archives et la conservation des témoignages. Il met en avant toute la complexité de cette histoire en mettant l'accent sur les militants communistes algériens eux-mêmes, et ce dès 1920. **Stéphane Rio**

• *Cahier d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 140, octobre-décembre 2018.



DANS LA CLASSE

Dépoussiérage

Succès éditorial réjouissant, *L'histoire mondiale de la France* renouvelle de fond en comble l'approche de l'histoire de France en l'ouvrant aux connexions de l'histoire globale. L'apport des illustrations de grande qualité est un atout formidable pour l'utilisation en classe. **S. R.**

• *L'histoire mondiale de la France. Édition illustrée et commentée*, sous la direction de Patrick Boucheron, Le Seuil, 2018.



MUSIQUES

Concert rock

Le 4 juin aux Trois Baudets à Paris, Sarah McCoy et Nicolas Jules joueront bénévolement en soutien au GISTI, association agissant pour l'égalité des droits entre Français et étrangers, pour l'accès de tous et toutes à la citoyenneté et contre les politiques répressives et discriminatoires qui mettent en danger la vie et les libertés des migrants. **Philippe Laville**

• www.facebook.com/events/985939091795836

Ferrat vivant

Le festival Aubercail des chansons à textes fête en ce mois de mai ses 13 ans à Aubervilliers (www.aubercail.fr). Il associe exigences poétiques, engagements et musiques innovantes. Il a donné naissance à un album qui rend un hommage à Jean Ferrat. Sous la houlette de Thomas Pitiot, associant des artistes d'horizons musicaux très divers, il permet de revisiter le répertoire de Ferrat en proposant des interprétations inattendues mais fidèles à son esprit. **P. L.**

• *C'est un joli nom camarade. L'empreinte Ferrat*, Thomas Pitiot et collectif, Album à découvrir sur www.thomaspitiot.net.



Se remplir les poches ! Se remplir les poches !

Romans, polars, essais, livres pour la jeunesse et même des classiques à lire ou à relire. À découvrir pendant les vacances, période de siestes, de voyages immobiles pour dépasser le quotidien. Un florilège non exhaustif.

LITTÉRATURE



Lettres à Anne (Folio)
Anne Pinget n'a que 19 ans lorsque François Mitterrand tombe follement amoureux d'elle. C'est le début d'une vaste correspondance où s'exprime une passion hors du commun. Derrière l'animal politique et l'homme de culture se révèle une âme quasi romantique à l'écriture sensible et élégante.

▶ *Lettres à Anne*, 1962-1995, Choix, F. Mitterrand.

L'amie prodigieuse
4 tomes (Folio)



Une saga qui couvre 50 ans d'histoire de l'Italie via l'amitié de deux jeunes femmes. On ne sait si Elena Ferrante existe ni le nom de la narratrice. Est-ce Lila qui raconte ? Cette ambiguïté donne du sel à ce roman. Il a partagé la critique et cette édition permet de se faire une opinion personnelle.

▶ *L'amie prodigieuse, Le nouveau nom, Celle qui fuit et celle qui reste, L'enfant perdue*, E. Ferrante, traduit par Elsa Damien.



Le clan Spinoza (Champs)
Un roman « vrai » par un spécialiste de la philosophie spinoziste, Maxime Rovere. Il décrit à la fois le contexte des Pays-Bas de cette fin du XVII^e et l'environnement intellectuel qui va conduire Spinoza à rompre avec sa communauté. Superbe !

▶ *Le clan Spinoza, Amsterdam 1677 : l'invention de la liberté*, M. Rovere.

Mémoires d'une idéaliste
(Mercure de France)

Malwida von Meysenbug est issue de la petite noblesse allemande. Dans cette autobiographie, elle raconte sa prise de conscience démocratique dans la Révolution de 1848 et ses ruptures avec sa famille. Une grande leçon féministe.

▶ *Mémoire d'une idéaliste*, M. von Meysenbug.

Le Joueur d'échecs de Maelzel, Eureka (Folio)



Deux textes de Poe traduits par Charles Baudelaire qui traitent l'un de l'univers physique, l'autre de l'automatisation et même de la robotique.

▶ *Le Joueur d'échec de Maelzel, Eureka*, Edgar Poe.

POÉSIE



Terre évergumène et autres poèmes (Poésie/Gallimard)
Marie-Claire Bancquart est une des grandes voix de la poésie féminine, à l'égal d'Andrée Chedid, de notre temps. Est proposée ici une sorte de parcours de son œuvre qui mêle angoisse, mort, bonheur de rien ou bonheur extrême... Le tout sans lyrisme ni idéalisme.

▶ *Terre évergumène*, préface d'Aude Préta de Beaufort.

« Défends-toi, Beauté violente ! »
(Poésie/Gallimard)

Des textes recomposés et revus par l'auteur, Jean-Paul Michel, pour cette édition originale dans le cadre du Printemps des Poètes 2019. Il se veut illustration du thème « La Beauté ». Une manière d'entrer dans cet art poétique marqué par la ferveur et la rigueur.

▶ « *Défends-toi, Beauté violente !* », précédé de *Le plus réel est ce hasard, et ce feu*.



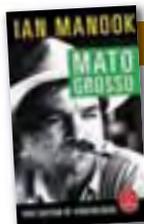
Anagrammes à quatre mains
(Actes Sud)



Une autre manière de faire sonner les mots en lien avec la musique, plus exactement les musiciens. L'anagramme est une porte dérobée, une sorte d'improvisation pour faire surgir des rencontres inédites.

▶ *Anagrammes à quatre mains. Une histoire vagabonde des musiciens et de leurs œuvres*, Karol Beffa, Jacques Perry-Salkow, illustrations de Jean-François Martin.

POLARS



Mato Grosso (Livre de Poche)

Si vous avez aimé Yeruldelger, vous pourriez bien être déstabilisé par ce nouvel ouvrage de Ian Manook. Une plongée étouffante dans le Pantanal, jungle luxuriante, humide et oppressante où les hommes ne valent pas mieux que les animaux. Dans ce Brésil de la dictature, tout est violence. Le héros lui-même, son bourreau...

▶ *Mato Grosso*, Ian Manook.

Menaces sur le roi (10/18)

Le notaire Louis Fonsac, héros récurrent de cette série écrite par Jean d'Aillon, est appelé par Louis XIV, en qui il n'a guère confiance, pour résoudre une enquête concernant un sordide parricide. Une série très divertissante pour les amateurs d'histoire et de polar.

▶ *Menaces sur le roi*, Jean d'Aillon.

Une lune de sang (10/18)

29^e enquête de Sœur Fidelma, au milieu de l'hiver de 671 dans la géographie des cinq royaumes dans un contexte de lutte pour le

pouvoir entre les Eoganacht de Cashel et le pouvoir en place, le frère de Fidelma. Pour s'informer sur ce temps ancien et oublié.

▶ *Une lune de sang*, Peter Tremayne.

Cité de la nuit
(L'imaginaire/Gallimard)

Ce premier roman de John Rechy est devenu culte. Le noir domine, éclat de lueurs électriques, dressant un portrait étrange des villes américaines. Une déambulation qui ouvre des espaces étonnants et des analyses inattendues.

▶ *Cité de la nuit*, J. Rechy.



Un homme seul (Folio/Policier)

Rocco Schiavone, sous-préfet (un sous-commissaire italien), est le héros récurrent d'Antonio Manzini. Romain, il est nommé à Aoste contre son gré. Dans cette affaire, pas de jambon mais des meurtres que le policier devra expliquer.

▶ *Un homme seul*, A. Manzini, traduit par Samuel Sfez.



Les chiens de chasse (Folio/Policier)

Jorn Lier Horst, ancien officier de police, a créé son double, William Wisting, qui incarne l'intégrité et les valeurs de la police. La Norvège sert de contexte général à toutes ses enquêtes. Une manière de présenter ce pays un peu ignoré. Suivant la mode actuelle, celle des affaires classées, une affaire qui date de ses premiers pas comme policier conduit Wisting vers un travail de mémoire. Une manière de raconter aussi l'histoire de la Norvège.

▶ *Les chiens de chasse*, J. Lier Horst, traduit par Hélène Hervieu.



Se remplir les poches ! Se remplir les poches !

ESSAIS



1177 avant J.-C. Le jour où la civilisation s'est effondrée (La Découverte)

XII^e siècle avant notre ère. Toutes les civilisations de Méditerranée s'effondrent presque simultanément. Comment un ensemble de civilisations florissantes ont-elles pu disparaître aussi brutalement ? L'archéologue américain Eric H. Cline mène l'enquête et nous raconte la fin de l'âge de bronze.

» 1177 avant J.-C., Eric H. Cline.

La Grande Histoire du Monde (Le Livre de Poche)

F. Reynaert réussit l'exploit de narrer 5 000 ans d'histoire mondiale ! Des grands empires de l'Antiquité à la chute de l'URSS, de l'Europe de Charlemagne au Japon du XIX^e siècle, de l'Asie des Mongols à l'Afrique de la colonisation, soit un voyage enthousiasmant au fil des siècles.

» La grande histoire du monde, François Reynaert.



Les Dix millénaires oubliés qui ont fait l'histoire (Pluriel)

Qui a inventé les maisons et les villages ? Les outils, le métal et la roue ? L'art, les dieux, les chefs et la guerre ? J.-P. Demoule nous plonge dans dix mille ans de « révolution néolithique » basée sur une invention essentielle : l'agriculture et l'élevage. Grâce à elle, la population va s'accroître rapidement, et débouchera sur la création des premières villes, des premiers États...

» Les dix millénaires oubliés qui ont fait l'histoire, Jean-Paul Demoule.

La mauvaise conscience, Le pardon (Champs)

Deux ouvrages de Vladimir Jankélévitch qui balisent son parcours philosophique. *La mauvaise conscience*, paru en 1933, est sa thèse très idéaliste. *Le pardon* représente sa réflexion après les camps de concentration.

» La mauvaise conscience, Le pardon, V. Jankélévitch.



CLASSIQUES

Le Nœud de vipères (Le Livre de Poche)

Un des romans majeurs de Mauriac – publié en 1932-1933 – dont la charge contre la bourgeoisie bordelaise est féroce. Catholicisme de façade, obsession des apparences, rapacité, mariages d'intérêt, haines familiales, entre-soi farouche sont toujours des traits de la classe possédante repérés par les sociologues.

» Le Nœud de vipères, F. Mauriac.

Le tour du malheur (Folio)

Vaste fresque de 1 600 pages, de Joseph Kessel, qui se dévore comme un feuilleton. Guerre, ambition, argent, femmes, Richard Dalleau va tout connaître. Engagé volontaire en 1914 puis brillant avocat, cette âme pure et idéaliste aime la vie furieusement. Mais le tour de la vie et du malheur tourne vite. Trop vite. Une saga haletante.

» Le tour du malheur, tomes 1 et 2, J. Kessel.



JEUNESSE



Robinson (Almaterra)

« La première nuit, Robinson dormit à l'abri d'un palmier. Dès le lendemain, en compagnie du chien, qu'il appela Nestor, il entreprit d'explorer l'île. Était-elle habitée ? » Ainsi commencent les aventures de Robinson ! Dans cette collection, « Les grands textes à hauteur d'enfant », Robinson, Cyrano, Thésée, Gargantua, Cosette sont racontés avec des mots simples mais fidèles aux versions originales.

» Robinson, Alain Parailous.

Éloi et Dagobert (Milan)

Imaginez les héros de la comptine *Le bon roi Dagobert* enfants. Éloi sera enfant raisonnable et poli, et Dagobert hyperactif, fouineur et gaffeur. Quand Éloi emménage dans l'immeuble de Dagobert celui-ci voit d'un drôle d'œil ce nouvel « ami ».

» Eloi et Dagobert, Rémi Chaurand.



Chateaubriand, Voyage en Amérique (Folio)

En 1791, il a 23 ans, Chateaubriand quitte la France pour l'Amérique pour un voyage qui durera 8 mois. Il lui faudra 30 ans pour en écrire la recension en se présentant comme « le dernier historien des peuples de la terre de Colomb » mêlant allègrement choses vues, lectures et fictions (la réinvention des souvenirs).

» Chateaubriand, Voyage en Amérique. Édition de Sébastien Baudoin.



LES INCLASSABLES

Cinq titres pour mieux comprendre l'Algérie d'hier et d'aujourd'hui.

Le roman de K. Adimi, *Nos Richesses* (Points), fait revivre l'éditeur Edmond Charlot dont la librairie « Les Vraies Richesses » fut à Alger, de 1935 à 1961, un rendez-vous des intellectuels engagés. Entre le journal fictif de Charlot, témoin des dernières décennies de la colonisation et le regard du jeune Ryad, venu fermer le local en 2017, l'auteure éclaire subtilement l'actualité. Deux ouvrages de Benjamin Stora : *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962* (La Découverte), qui

traite de l'essentiel et *La Guerre d'Algérie expliquée à tous* (Seuil), livre de questions-réponses très accessible sur cette sombre période. *Dieu, Allah, moi et les autres* (Folio), récit autobiographique de l'éducation punitive subie par Salim Bachi, au nom du Coran, dans les années 1980. *Mes indépendances chroniques 2010-2016* (Babel) de Khamek Daoud, une dénonciation acerbe et puissante des dérives de l'Algérie.

» Nos richesses, K. Adimi ; Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962, B. Stora ; La guerre d'Algérie expliquée à tous, B. Stora ; Dieu, Allah, moi et les autres, S. Bachi ; Mes Indépendances Chroniques 2010-2016, K. Daoud.



Faute d'égalité (Tracts/Gallimard)

Une nouvelle collection, Tracts, liée à l'actualité pour des courts textes permettant de faire le point sur un sujet. Il était logique de commencer par les Gilets Jaunes et leur revendication de justice et d'égalité. Pierre Bergounioux élargit la réflexion sur l'absence d'esthétique qui marque ce XXI^e siècle. Un tract, un peu long, pour lancer un débat – c'est à la mode – sur la mise en œuvre du principe d'égalité.

» Faute d'égalité, P. Bergounioux.



L'art de la fausse générosité (Actes Sud)

Lionel Astruc, spécialiste de la transition écologique, dresse un réquisitoire de la fondation créée par Bill et Melinda Gates qui a pour objectif d'aider les populations pauvres du Tiers-Monde. Il est question de *charity business* pour cacher des flux financiers, l'évitement fiscal et, plus fondamentalement, des menaces sur le rôle des États et la démocratie.

» L'art de la fausse générosité, L. Astruc.



Sartre 1905-1980 (Folio)

Une nouvelle édition de la biographie de Sartre, avec une préface inédite de l'auteure, Annie Cohen-Solal. L'ambition de Sartre était, sans doute, démesurée : « c'est le monde entier que je veux posséder » écrivait-il en 1940. Difficile de rendre compte d'un trajet intellectuel qui a structuré toute une génération. Une légende figée à qui cette biographie rend les couleurs de la vie.

» Sartre 1905-1980, A. Cohen-Solal.

« Réagir à l'inhumanité et à l'indignité des conditions de vie »

Damien Carême est maire de la ville de Grande-Synthe près de Dunkerque depuis 2001, d'abord sous l'étiquette PS puis EELV à partir 2015. Il s'est fait connaître par sa politique écologique et sociale ambitieuse et par ses actions en faveur de l'accueil des réfugiés, particulièrement quand, en mars 2016, il ouvre avec l'association Médecins sans frontières un camp humanitaire répondant aux normes internationales du HCR de l'ONU dans sa commune.

L'US Mag : L'argument de « l'appel d'air » est souvent évoqué pour disqualifier d'emblée toute politique d'accueil des réfugiés, comment y répondez-vous ?

Damien Carême : C'est une vaste fumisterie. C'est un prétexte pour ne rien faire. Déjà, dans bien des villes, plein de personnes sont à la rue alors qu'on n'organise pas l'accueil, les gens viennent quand même. À Grande-Synthe, nous avions dimensionné notre camp d'accueil pour 2 500 personnes ; or, à l'ouverture en mars 2016, 1 330 personnes étaient présentes, parce que beaucoup d'autres avaient réussi à passer en Angleterre. En juillet 2016, il y avait seulement sept cents personnes. Donc, dans les faits, sur ma commune, alors qu'on a organisé dignement l'accueil, la théorie de « l'appel d'air » ne s'est pas avérée. Quand l'État prend en charge ses responsabilités et travaille avec les communes et associations, tout se passe merveilleusement bien.

L'US Mag : Le « délit de solidarité » a-t-il été une angoisse ou une menace pour votre action ?

D. C. : À aucun moment pour moi, ça n'a été une angoisse parce que je suis maire et que les maires doivent répondre à des obligations. Par exemple, le code de l'action sociale et des familles stipule qu'on ne peut pas laisser des gens sans accès à des biens et services de base comme l'eau potable, le ramassage des ordures, l'assainissement, etc. Autre exemple, quand on a eu une arrivée massive d'exilés en 2015 avec une suspicion d'épidémie de gale, le code de la santé publique m'obligeait à prendre des mesures pour enrayer l'épidémie. En plus de réagir à l'inhumanité et à l'indignité des conditions de vie des personnes, j'ai donc toujours agi sur ses bases légales. Le risque était plus élevé



« Quand la politique est sociale, la démocratie représentative fonctionne »

pour les associations qui nous accompagnaient (pour l'instant aucun maire n'a jamais été inquiété pour ce motif). Mais elles n'ont eu aucun ennui juridique, certainement parce que l'État savait que la ville était derrière elles. Je n'ai donc jamais reçu de menace ou d'entrave, mais on a bien évidemment essayé de me dissuader. Quand, en 2008, j'ai pour la première fois mis une tente chauffée à disposition des personnes qui étaient à la rue, j'ai reçu un courrier du sous-préfet de Dunkerque qui me parlait de « l'appel d'air » et de l'insécurité qui risquait de se développer, notamment parce qu'il y avait des passeurs, etc., et qui m'expliquait donc que ma responsabilité était engagée. Quand j'ai ouvert le camp, il y avait des ordres du

préfet pour interdire le déménagement de l'ancien camp vers le nouveau, parce qu'il ne répondait pas précisément à toutes les normes, incendie notamment, ce qui était aberrant étant donné les conditions de sécurité de l'ancien camp où les risques étaient énormes. Sauf que ma responsabilité pénale pouvait être engagée sur le nouveau camp parce que c'est moi qui en avais décidé la création, et non l'État. Nous avons ensuite fait tous les travaux de mise aux normes.

L'US Mag : À quel point vous substituez-vous à l'État en matière d'accueil des réfugiés ?

D. C. : Presque totalement, l'État ne propose quasiment rien ! Les maires font presque tout, alors que nous n'en avons pas la prérogative et que ce n'est pas avec notre budget et notre personnel qu'on est censé régler le problème. L'État doit exercer sa compétence : financer l'hébergement et prendre en charge l'accompagnement social. Ce n'est pas normal que ce soit le personnel de Grande-Synthe qui organise l'accueil dans la salle

des sports, que ce soient les associations qui gèrent seules les collectes de dons et les distributions alimentaires. Ce que je réclame c'est que, partout, l'État mette en œuvre une politique pour accueillir dignement toute personne, de manière inconditionnelle, c'est-à-dire tous les publics à la rue.

L'US Mag : Comment jugez-vous l'attitude de l'Union européenne face aux migrations ?

D. C. : Indigne. L'attitude de l'UE face à l'accueil n'est pas tenable. On ne peut pas continuer à passer des accords avec la Turquie qui est loin d'être un pays démocratique, ou avec la Libye pour limiter les arrivées. Il n'est pas normal de conditionner les aides au développement des pays africains au fait qu'ils gardent

leurs frontières pour éviter les migrations. C'est scandaleux sur le plan humain, de l'éthique, des valeurs qui ne sont pas celles de l'UE à la base ; c'est en plus une forme d'externalisation des frontières. Les dépenses pour Frontex⁽¹⁾ sont aussi très élevées. Je suis outré par la politique européenne qui bafoue ses propres valeurs fondatrices.

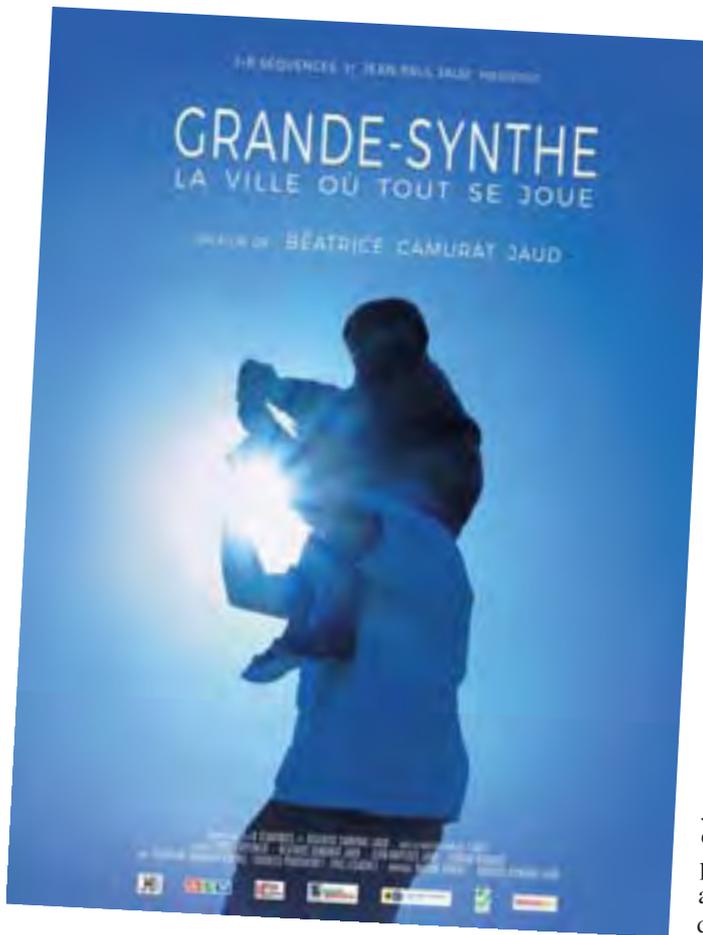
L'US Mag : La politique de votre ville est marquée par l'imbrication du social et de l'écologie. Prenons deux exemples : les cantines et le minimum social garanti. Pouvez-vous nous parler de ces deux projets ?

D. C. : Les cantines des écoles et EHPAD sont 100 % bio depuis 2011 et maintenant fournies par une production locale ! On a installé des maraîchers sur des terres acquises par la commune, donc nous sommes en autonomie alimentaire pour les restaurations collectives. Puisqu'il y a des surplus et pour faire vivre les producteurs, on veut maintenant trouver d'autres débouchés. Une association a ouvert une épicerie pour vendre les surplus produits, il faut à présent que la relation se crée avec les habitants et les producteurs. Ensuite, concernant le minimum social garanti : tout d'abord, je suis candidat à l'expérimentation

du revenu de base inconditionnel ; mais je ne peux pas le mettre en place seul, c'est une compétence de l'État. Ce que nous venons de mettre en place à Grande-Synthe, c'est le minimum social garanti. Ce n'est pas un revenu, c'est une allocation, une aide délivrée par le centre communal d'action sociale et qui complète les revenus en les prenant tous

« La politique européenne bafoue ses propres valeurs fondatrices »

en compte pour qu'ils atteignent au moins 855 euros par mois pour une personne seule, soit le seuil de pauvreté. Donc la mesure concerne tout le monde, y compris des travailleurs pauvres, des retraités, etc. Le dispositif est en partie financé par les économies réalisées sur les dépenses énergétiques de la ville, électriques notamment : on a refait tout l'éclairage public, on a installé des LED basse consommation, on a diminué le nombre de points lumineux, on baisse l'éclairage à 50 % à partir de minuit et à 75 % à partir de 3 heures du matin, etc. Nous générons



alors une économie de 476 000 euros que nous réaffectons au minimum social garanti.

L'US Mag : La démocratie et la représentativité sont interrogées en ce moment, particulièrement par le mouvement des Gilets Jaunes. Que pensez-vous d'une mesure comme le RIC ?

D. C. : Je ne suis pas forcément contre, mais qu'on en vienne à ça me gêne, parce que ça veut dire que la démocratie représentative ne fonctionne plus. Je constate que, quand le dialogue est permanent avec la population, quand on tient compte des difficultés des gens, quand la politique est sociale, quand il y a des outils de démocratie participative (conseils des jeunes, budget participatif, etc.) et qu'on est à l'écoute permanente des habitants, il n'y a pas de problème et la démocratie représentative fonctionne. Pour certains sujets,

j'estime que les élus doivent exercer pleinement leur responsabilité et trancher. C'est ce que j'ai fait au sujet de la politique scolaire, par exemple : j'ai ainsi pris la décision, après m'être beaucoup renseigné sur la question, de rétablir la semaine de quatre jours et demi par semaine, mesure qui me semblait plus à même d'atteindre l'idéal d'égalité dans l'éducation et de respecter le rythme des enfants. ■

(1) Agence de l'Union européenne en charge des frontières extérieures de l'espace Schengen.

Propos recueillis par Benjamin Decornois

QU'EST-CE QUE LE « DÉLIT DE SOLIDARITÉ » ?

Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) en son article L622-1 stipule que « toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 euros ». Ainsi, Cédric Herrou avait été condamné à quatre mois de prison avec sursis par la cour d'appel d'Aix-en-Provence en août 2017 pour avoir transporté deux cents migrants de la frontière italienne jusqu'à chez lui et organisé un camp d'accueil. Une requête a alors été formée auprès du Conseil constitutionnel avec deux autres plaignants et une douzaine d'associations d'aide aux migrants, dont la Cimade et la Ligue des droits de l'homme. Le Conseil a jugé que la loi empiétait trop sur le principe de fraternité ; il estime en effet que l'exemption de poursuites pénales ne peut pas se cantonner à l'aide au séjour, mais doit s'étendre à l'aide à la circulation

de l'étranger irrégulier « lorsque ces actes sont réalisés dans un but humanitaire ». En revanche, il exclut que cette exemption s'étende à l'aide à l'entrée sur le territoire, car celle-ci « fait naître par principe une situation illicite ». Depuis, une exemption a été ajoutée au CESEDA à l'article L622-4 pour « toute personne physique ou morale lorsque l'acte reproché n'a donné lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte et a consisté à fournir des conseils ou accompagnements juridiques, linguistiques ou sociaux, ou toute autre aide apportée dans un but exclusivement humanitaire ».

Le délit de solidarité n'existe pas. Sa mise en avant par de nombreuses personnalités politiques n'aurait-elle pas pour but de s'exonérer du délit de non-assistance à personne en danger qui lui en est un ?

Documentaire réalisé par Béatrice Camurat Jaud, sorti en octobre 2018, <http://grandesynthefilm.com>

IMMIGRATION. Oubliée l'image d'Aylan, un petit Syrien de 3 ans, mort sur un rivage de Méditerranée. En 2015, elle avait ému l'Europe et ouvert les portes du Vieux Continent aux migrants... depuis on assiste à un durcissement des politiques migratoires européennes.

L'Europe ferme ses portes

À la veille du scrutin, la question de l'immigration devrait être au centre des enjeux des élections européennes (sondage Kantar-TNS, avril 2019). En Italie, comme en Hongrie, les partis au pouvoir font campagne contre l'accueil des migrants. Ailleurs, les partis d'extrême droite et même une droite décomplexée, jouent sur les peurs en accréditant l'idée d'une « invasion » de migrants. Certes depuis le début des années 2010, les guerres, notamment celle en Syrie, ont poussé des millions de personnes à chercher refuge en Europe. Toutefois la réalité chiffrée est bien moindre. Cette surestimation – les Français estiment par exemple que la proportion d'immigrés est de 18,1 % alors qu'elle n'est que de 8,9 % – s'explique par le pic du nombre de personnes arrivées sur le territoire européen en 2015 (un peu plus d'un million). Il est pourtant à relativiser par rapport aux 512 millions de citoyens européens, et à ceux qui ont réellement obtenu l'asile et bénéficient donc du statut de réfugiés. Il doit également être mis en perspective par rapport au nombre beaucoup plus important de réfugiés accueillis par les pays limitrophes des conflits, tels que le Liban, le Pakistan ou la Turquie.

11 %

En 2018, 580 800 primo-demandeurs d'asile (- 11 %) ont introduit une demande de protection internationale auprès des États membres de l'Union européenne.

L'Union européenne s'est construite sur des principes fondamentaux de solidarité, de justice et de liberté ; pourtant, les politiques et pratiques européennes en matière d'accueil et de gestion des frontières ont, tout au long de cette période, manqué d'ambition ou même de réalisme, justement sous la pression des opposants politiques hostiles au moindre geste en faveur des migrants. L'Union européenne a fini par faire le choix de la forteresse. Après avoir fermé la route orientale passant par la Turquie et la Grèce, elle a tari celle de la Méditerranée : le nombre de migrants arrivés en Europe en 2016, a diminué de plus de moitié par rapport à 2015 et les arrivées sur les côtes méditerranéennes ont chuté de 82,8 % entre 2015 et 2017.

Chacun pour soi...

Pour tout dire, l'UE n'a plus de politique commune sur la question migratoire mais plutôt un millefeuille de textes, de directives, de règlements et d'accords bilatéraux qui ne permettent jamais qu'une résolution partielle des crises, chaque pays voulant garder la main. Jusqu'ici, elle se référait au Règlement



de Dublin, signé en 1990, qui obligeait les demandeurs d'asile à déposer une demande dans le pays d'entrée en Europe. La crise de 2015 a prouvé qu'il n'était pas adapté en cas de flux migratoire important. Certains pays ont profité des règlements pour se délester des migrants arrêtés sur leur territoire en les expulsant vers les pays d'entrée. Bon nombre d'accords bilatéraux ont aussi pris le pas sur Dublin, des États trouvant là le moyen de se dispenser de leurs obligations de protection. Ainsi, la Grèce et la Hongrie renvoient les demandeurs d'asile vers des pays considérés comme « pays tiers sûrs » tels que la Turquie et la Serbie.

Tout contre l'autre

Dublin, controversé, dans l'impossibilité de se réformer, c'est la ligne dure qui s'est imposée à tous les membres : renforcement des logiques de fermeture, de dissuasion et de répression. Le débat sur les quotas illustre le refus d'une solidarité au niveau de la prise en charge des réfugiés. L'échec de sanctions financières à l'égard des pays refusant d'accueillir des réfugiés traduit cette incapacité à faire plier certains États membres. Plus concrètement encore, la proposition de faire passer le nombre d'agents Frontex de 2 800 à 10 000 d'ici à 2020 et de renforcer les capacités d'action et matérielles de l'Agence, pour assurer

le contrôle, témoignent de cette dérive. Encore que les pays du groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie), de même que l'Italie et l'Espagne, sont opposés à l'idée de voir des agents européens se déployer sur leur territoire !

Exemple symbolique s'il en est, la Suède a fermé ses frontières et renforcé les contrôles sous la pression de l'extrême droite. Un vrai bouleversement dans ce pays scandinave réputé pour son ouverture. Bruxelles prône même l'augmentation des expulsions des migrants « économiques » et des demandeurs d'asile qui n'obtiennent pas l'autorisation de rester sur son territoire et limite leurs possibilités de recours. Un mot domine désormais dans le vocabulaire européen, « externalisation », c'est-à-dire renvoi vers les côtes africaines et notamment libyennes des migrants qui ne disparaissent pas en Méditerranée. L'UE veut également multiplier les accords avec les pays d'origine : ceux-ci accepteraient le retour de leurs ressortissants en contrepartie d'une aide au développement, entre autres. En se focalisant sur des mesures sécuritaires, bien loin d'apaiser les peurs, les dirigeants européens ne font que légitimer les idéologies xénophobes et aggraver ainsi les fractures sur le continent, sans résoudre pour autant la question de l'immigration. ■

Thierry Pétrault

EN ATTENDANT LES ÉLECTIONS !

Le Conseil européen d'octobre 2018, sous la présidence autrichienne (!), n'a pas permis d'avancer sur l'élaboration d'une politique migratoire commune. Face à ces blocages, les décisions sont renvoyées après les élections européennes. Pourtant, dans chaque pays européen l'arsenal législatif se renforce. Y compris en France. Le refus d'accueillir l'Aquarius, la polémique née des déclarations de Christophe Castaner, « les ONG ont pu se faire complice des passeurs », accréditent ce virage à droite. Son évocation, dans le discours de conclusion, alors même que l'immigration n'a pas figuré parmi les principaux sujets du grand débat national du président de la République, renforce ce sentiment. Considérant que l'immigration est « le deuxième grand combat de l'Europe avec le climat », il n'a pas caché son attachement « à l'enracinement et aux frontières », notamment européennes. Ce discours inquiète d'autant plus, qu'au quotidien, la loi « asile-immigration » consacre le recul des droits des réfugiés.

LE SNES-FSU A RELANCÉ, depuis l'automne 2018, sa coopération syndicale avec la FSPE, l'un des deux grands syndicats guinéens de l'éducation. Cela a été suivi, en avril 2019, d'une visite de coopération. C'est l'occasion d'évoquer les objectifs et les étapes d'une coopération syndicale.

Coopération syndicale en Guinée

La Fédération syndicale professionnelle d'éducation (FSPE) est le plus ancien syndicat guinéen de l'éducation, créé en 1945, sous la domination coloniale française. Il est affilié à la CNTG, grande confédération regroupant des syndicats du privé comme du public. Le monde syndical guinéen a connu divisions et remous et la FSPE a récemment renouvelé sa direction, faisant appel à de jeunes militants et laissant une place plus large aux femmes. Salifou Camara, le nouveau secrétaire général de la FSPE, a, dans un premier temps, présenté au SNES-FSU un projet de coopération portant sur la formation des militants de province aux droits syndicaux. Après avoir examiné ce projet et évalué son financement, le SNES-FSU l'a intégré à son projet de coopération pour l'année 2018-2019 et la décision a aussi été prise d'effectuer un séjour en Guinée début avril 2019 pour évaluer les besoins de la FSPE et participer sur place à une seconde formation.



© DR

À l'école Tombo 2 de Conakry, des élèves, faute de place, sont contraintes de s'asseoir par terre et d'utiliser l'estrade comme table.

Investissements insuffisants

La Guinée est un des pays les plus pauvres d'Afrique de l'Ouest, son taux de scolarisation autrefois médiocre a progressé mais peu d'élèves vont au-delà de la scolarité primaire et parmi ceux, déjà peu nombreux, qui accèdent à la Terminale, le taux de réussite au baccalauréat est de 26 %. C'est donc une très

étroite minorité qui peut prétendre à des études universitaires qui, bien souvent, ne mènent pas à de réelles perspectives d'emploi sur place. La forte présence des jeunes Guinéens parmi les migrants qui traversent aujourd'hui la Méditerranée n'a donc rien d'un hasard et ces départs inquiètent les collègues guinéens. Les conditions d'étude et d'enseignement sont très difficiles, faute d'investissements suffi-

sants dans l'éducation : classes surchargées, rotations matin/après-midi par manque de locaux, insuffisance de manuels et de matériel pédagogique, absence d'informatique (et parfois d'électricité), toilettes mal entretenues, tables et chaises en nombre insuffisant. Les collègues guinéens revendiquent une hausse de leur salaire – qui est de l'ordre de 200 euros aujourd'hui – et surtout une amélioration de leurs conditions de travail ainsi qu'une meilleure protection sociale – ils ne bénéficient quasiment d'aucune aide de l'État en cas de maladie – et des aides au logement.

Lors d'une réunion avec le bureau exécutif de la FSPE qui a permis de dresser un premier bilan d'étape de la coopération SNES/FSPE, les militants ont exprimé leur satisfaction d'avoir bénéficié du soutien du SNES-FSU et du CSFEF dans la longue grève de l'automne et de l'hiver 2018 et d'avoir pu échanger sur les moyens de communication, le renforcement des capacités syndicales et la protection sociale. Ils ont aussi envisagé d'élargir la coopération à d'autres aspects : par exemple le combat syndical pour obtenir de meilleures conditions d'hygiène dans les écoles et l'inclusion des handicapés (il n'y a qu'un seul établissement, non inclusif, qui scolarise des enfants sourds et muets, pour tout le pays) ou des échanges pédagogiques. ■ Elisabeth Jacquet

ROYAUME-UNI. La NASUWT forte de ses 293 000 adhérents est la seule organisation syndicale qui fédère les personnels de l'éducation dans l'ensemble du Royaume-Uni.

Un statut fortement attaqué

Pour son centenaire, la NASUWT a tenu son congrès à Belfast du 19 au 21 avril ; au cœur de ses revendications, l'amélioration des conditions d'exercice et l'augmentation des salaires et pensions. Dans la majorité des motions soumises au vote des délégués, c'est bien le thème de la condition enseignante qui est constamment revenu avec celui des conditions d'accueil et d'études des élèves dans un système éducatif fortement impacté par un sous-investissement chronique. « Comment faire dans une société fracturée économiquement ? » comme le souligne Alan, professeur en lycée à Manchester. Exercer la profession d'enseignant alors qu'on assiste à des coupes budgétaires à répétition, que 4,1 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté et qu'il y a un manque criant de professeurs, relève du défi. Selon que les personnels exercent dans le primaire ou dans le secondaire, un même constat s'impose, celui d'une dégradation des conditions d'exercice. Par ailleurs, l'école

ne peut à elle seule combattre les inégalités économiques et sociales croissantes qu'on observe au quotidien.

Charge de travail alourdie

Angela, enseignante dans un établissement du second degré à Belfast, estime qu'elle travaille au total 54 heures par semaine. Dans son quotidien, c'est la charge de travail devenue difficilement supportable qui lui pèse le plus, tout comme le « *poor management* » (mauvais management) de l'administration, qui se traduit en particulier par des prescriptions à répétition qu'elle considère comme une atteinte à sa liberté professionnelle. Elle remercie d'ailleurs le syndicat de consulter la profession afin de procéder à une évaluation fiable de la situation des personnels. Ces consultations portent sur la charge de travail, les méthodes d'évaluation des résultats des élèves ou des établissements qui conduisent les « *autorités éducatives* » à classer ces derniers, voire à en supprimer.

La NASUWT construit des argumentaires qu'elle diffuse à ses représentants syndicaux et syndiqués à tous les niveaux de l'organisation (établissements, branches régionales) pour combattre la politique éducative du gouvernement de Theresa May : rapports sur les inégalités économiques et sociales au Royaume-Uni, notes très détaillées sur les conséquences d'un sous-investissement chronique en moyens humains et financiers. Elle est également engagée dans une bataille pour défendre le droit à formation syndicale des représentants locaux.

Des thématiques qui appellent d'autres mobilisations en lien avec les parents d'élèves. Beaucoup de sujets de préoccupations professionnelles similaires aux nôtres. Un statut (au sens large du terme) fortement attaqué et fragilisé, ce qui explique la crise de recrutement, que ce soit en Angleterre, au Pays de Galles ou en Irlande du Nord. ■

Odile Cordelier

Loi anti-manifestants

Camouflet pour le gouvernement

La loi dite « anti-casseurs » a été jugée anticonstitutionnelle : les interdictions de manifester ordonnées par le préfet ont été retoquées par le Conseil d'État, parce qu'elles violent les droits constitutionnels des citoyens. Restent malgré tout des dispositions problématiques : interdictions de manifestation, fouilles systématiques, contraventions diverses...

La liberté de manifester est une composante de la liberté d'expression, et donc en cela une liberté fondamentale. Elle doit pouvoir continuer à s'exercer en France sans avoir à craindre une répression violente et/ou arbitraire, dès lors que les limites imposées par la loi sont respectées. Contrairement à ce que voudrait faire croire le gouvernement, tous les manifestants ne sont pas des casseurs, et la majorité des personnes qui manifestent le font pacifiquement.

Familles monoparentales

Pension alimentaire

En France, une famille sur cinq est dite « monoparentale » et dans 85 % des cas, le parent solo est une maman. Presque 3 millions d'enfants vivent dans ce modèle familial. Et 40 % des pensions alimentaires ne sont pas versées dans leur intégralité. Les pensions alimentaires sont des décisions de justice. Elles tiennent compte des revenus des ex-conjoints et sont indispensables à l'entretien et à l'éducation des enfants. Le gouvernement envisage le recouvrement des sommes dues par les parents défaillants par les caisses d'allocations familiales. Or, pour les associations, le recouvrement par le Trésor public serait bien plus efficace, car les CAF sont débordées et n'ont ni l'expertise ni les forces pour traiter l'ensemble des cas.

Glyphosate

Plaintes contre l'État

Les résultats des analyses publiés ces derniers mois sur les effets de ce produit chimique controversé montrent un risque accru de cancer. Pourtant, les autorisations de mise sur le marché pour les dix prochaines années se poursuivent, alors que l'interdiction du glyphosate faisait partie des promesses d'E. Macron. Pourquoi ne pas l'avoir inscrit dans la loi ? La dangerosité du glyphosate n'est plus à prouver, il faut donc exiger son interdiction immédiate.

AIDE AUX MIGRANTS

Indignation : grève des associations

Elles sont une vingtaine d'associations à dénoncer une situation dramatique notamment dans le nord-est de Paris où les personnes vivent dans des « conditions sanitaires déplorables, privées d'accès à leurs droits fondamentaux ». Elles dénoncent la dégradation physique et psychique des migrants. « Il y a beaucoup de violences policières depuis deux ans. On fait en sorte que les exilés ne s'installent pas, qu'ils soient toujours en fuite. Ils vivent dans l'inconfort et le mépris le plus total », déplore une militante. « La situation est très dégradée. Avant, les associations avaient plus de moyens », regrette-t-elle encore. D'où la décision de faire grève le 9 avril. Pendant une journée, à l'exception des distributions alimentaires, pas de conseils juridiques, pas d'accompagnement dans les démarches de santé, pas de dons de vêtements...

Humanité empêchée

Le directeur général d'Emmaüs Solidarité, Bruno Morel, précise : « il y a un phénomène de ras-le-bol. L'histoire se répète : on a mis 25 000 personnes à l'abri en 17 mois à la Porte de la Chapelle, puis la structure a fermé et les campements se sont reconstitués. On a connu une trentaine d'opérations de mise à l'abri en deux ans ! Dans les campements parisiens, 20 % des gens ont le statut de réfugiés, ça veut bien dire que le système ne fonctionne pas ! C'est indigne de notre pays de voir des gens ne pas satisfaire leurs besoins vitaux ».

Louis Barda, coordinateur pour Paris de Médecins du Monde, ajoute : « Les campements se reforment vers la périphérie. Les gens sont rendus invisibles,



exténués après des années d'errance et de rejet en Europe. Cette violence s'ajoute à celle de l'exil et du parcours migratoire ».

La situation des femmes est particulièrement tragique : parfois âgées, parfois enceintes, elles sont vulnérables. Il n'y a plus d'accueil physique pour prendre rendez-vous en préfecture, pour déposer une demande d'asile, les lieux d'accueil de jour ont fermé. Cela génère frustration et colère chez les exilés, et les bénévoles, en première ligne, se sentent impuissants.

Le 9 avril, les associations l'ont redit : les pouvoirs publics doivent assumer leurs responsabilités. Il faut un véritable dispositif de premier accueil sur le territoire et des conditions dignes de vie à toutes et à tous. Ces personnes ont fui guerres, famines, conditions climatiques insupportables, elles ont parcouru des kilomètres dans des conditions effroyables, au péril de leur vie, il est scandaleux de ne pas leur offrir l'hospitalité. ■

Marylène Cahouet

SENSIBILISER LA JEUNESSE

Lutte contre les LGBTphobies

Le 17 mai est le jour officiel de lutte contre l'homophobie et la transphobie au niveau mondial. L'Éducation nationale devrait prolonger ce jour-là la campagne lancée en janvier dans les établissements scolaires (affiches, tracts et guide) par des outils supplémentaires, vidéos, réseaux sociaux et encourage les établissements à se saisir de cette journée. Toutes les initiatives en ce sens doivent être encouragées et valorisées, alors que les agressions, de plus en plus violentes d'après les associations, ont considérablement augmenté.



C'est bien l'ensemble des établissements qui devraient se mobiliser.

Oui mais...

Cependant, si une journée dédiée et des outils idoines peuvent être nécessaires, cela n'est pas suffisant. Les premiers résultats de l'enquête sur la diffusion de la campagne dans les EPLE montrent des résultats contrastés : affiches utilisées, flyers un peu moins, guide peu connu, et une campagne qui s'intègre assez peu dans les actions des établissements (un quart uniquement), même si elle est bien perçue. C'est là le défi majeur : penser la lutte contre les discriminations et les violences LGBTphobes comme un enjeu collectif et professionnel ne peut être fait que si les campagnes viennent renforcer et légitimer le travail quotidien. Les personnels sont peu formés, les interventions en milieu scolaire dépendent de la présence ou non d'associations dans le département. Former les personnels à ce sujet reste un vaste chantier dont les fondations restent bien fragiles. ■

Olivier Lelarge

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social: 1 bis rue Jean Wincke 76200 Champs sur Marais - Siren n° 794 275 778 - RCS Meulan. Immatriculation
ORIAS n°07 037 133 - BIC: CASDEN33 Société anonyme à direction et contrôle de surveillance au capital de 107 897 890 € Siège social: 50 avenue Pierre Mendès France - 92001 Paris Cedex 13. RCS Paris n° 449 455 062
Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Créations: 195054 - Photographie: Roman Jakarow - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

Isabella, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points*: l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 12,1 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

casden.fr

01 64 80 64 80

Appel non-urgences
Ligne d'assistance gratuite



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE

LES PROFESSIONNELS DE L'ENSEIGNEMENT NOUS FONT CONFIANCE. ET POURQUOI PAS VOUS ?

POUR LES
ADHÉRENTS



-20%*

SUR VOTRE ASSURANCE
AUTO OU HABITATION

-10%**

SUR VOTRE ASSURANCE
VIE PRO

✓ Retrouvez nos offres
sur gmf.fr/enseignement

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÈMENT HUMAIN

Karine,
enseignante.

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

*Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECODREAMS - R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute première adhésion à GMF par la souscription d'un contrat AUTO PASS ou habitation DOMO PASS entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 20 % appliquée sur la 1^{re} cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre valable une seule fois non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

**Offre réservée aux adhérents du Club Enseignants (service proposé par la société ECODREAMS - R.C.S. Tours 512 724 311). Pour toute souscription d'un contrat VIE PRO entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019, réduction de 10 % appliquée sur la cotisation annuelle du contrat souscrit. Offre non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours. En cas d'offre spéciale GMF, application de l'offre la plus avantageuse.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, habitation DOMO PASS et Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.